



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
CULTURE.BE

LECTURES

LA REVUE DES BIBLIOTHÈQUES

D O S S I E R

JANVIER - FÉVRIER 2016



DÉVELOPPEMENT
DURABLE EN
BIBLIOTHÈQUE

194

•• Sommaire



INTRODUCTION

Des bibliothèques toujours « durables » 19
 par Florence RICHTER,
 rédactrice en chef de *Lectures*

A) PETITE HISTOIRE DE L'ÉCOLOGIE

- Est-il trop tard pour le Développement durable ? 20
 par Dominique BOURG,
 philosophe, professeur à la Faculté des géosciences
 et de l'environnement de l'Université de Lausanne,
 auteur de *Dictionnaire de la pensée écologique* (PUF, 2015),
 vice-président de la Fondation Nicolas Hulot

- Développement durable, soutenable... ou désirable ? .. 23
 par Michel BOUGARD,
 chimiste et historien des sciences

- Les « Communs », nouveau projet de société ? 28
 par François OST,
 juriste et philosophe, professeur à l'Université Saint-Louis-
 Bruxelles et à l'Université de Genève, directeur du CEDRE
 (Centre d'études du droit de l'environnement), fondateur
 et président de la Fondation pour les générations futures,
 auteur de *La Nature hors la loi* (éd. La Découverte, 1995)

- L'économie collaborative en Belgique 34
 par Matthieu LIÉTART,
 politologue, auteur de *Homo cooperans 2.0* (éd. Couleur
 livres, 2015) et *Le Cohabitat* (éd. Couleur livres, 2012),
 coréalisateur du film *The Brussels Business* (RTBF / Arte)

- Développement durable : une opportunité pour l'Europe. 38
 par Domenico ROSSETTI di VALDALBERO,
 administrateur principal, Direction générale Recherche & Innovation,
 Commission européenne

- L'impact écologique majeur des technologies
 de l'information 42
 par Fabrice FLIPO,
 philosophe, professeur en développement durable
 à Telecom & Management (Paris),
 auteur de *Pour une philosophie politique écologiste* (éd. Textuel, 2014)
 et *Nature et politique* (éd. Amsterdam, 2014)

- Les animaux face au Développement durable 46
 par Georges CHAPOUTHIER,
 neuro-biologiste et philosophe, directeur de recherche honoraire au CNRS,
 auteur de *Kant et le chimpanzé : essai sur l'être humain, la morale et l'art*
 (éd. Belin, 2009)

B) EN BIBLIOTHÈQUE : DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE

- Performance écologique des bibliothèques. 50
 par Joachim SCHÖPFEL,
 psychologue, maître de conférences en sciences de l'information
 et de la communication à l'Université de Lille 3,
 co-directeur de *Vers la bibliothèque globale : l'Agenda 21*
dans les bibliothèques (éd. Cercle de la Librairie, 2014)

- Les missions sociétales des bibliothèques. 54
 par Jean-Pierre VOSGIN,
 sociologue, maître de conférences et directeur des formations
 aux métiers du livre à l'Université Bordeaux Montaigne

- Du bon usage des cinq sens en bibliothèque :
 luxe et paradoxes 62
 par Marielle de MIRIBEL,
 conservatrice en chef de bibliothèque, chargée de mission qualité
 au bureau des bibliothèques de la Ville de Paris,
 spécialiste du management en bibliothèque, directrice de
Veiller au confort des lecteurs (éd. Cercle de la Librairie, 2014)

- Le vocabulaire du corps en bibliothèque 67
 par Céline LECLAIRE,
 agrégée de Lettres classique et conservatrice de bibliothèque, BNF

- Les « Bibliothèques vertes » en France et ailleurs 72
 par Véronique HEURTEMATTE,
 journaliste à *Livres-Hebdo*

C) EN FWB, RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET RÉGION WALLONNE

- Quand la culture se met au vert :
 enquêtes en bibliothèques, centres culturels
 et PointCulture 79
 par Hugues DORZÉE,
 rédacteur en chef d'*Imagine*

- Actions en Fédération Wallonie-Bruxelles 85

- Plans verts en Régions bruxelloise et wallonne 88
 par Hugues DORZÉE

- Animaux en bibliothèque : des usagers insolites 89
 par Diane Sophie COUTEAU,
 chargée de mission au Service de la Lecture publique (FWB)

INTRODUCTION

•• Des bibliothèques toujours « durables »

par Florence RICHTER,
rédactrice en chef de Lectures



En ouverture de ce dossier, le spécialiste mondial Dominique Bourg signe, pour *Lectures*, un article intitulé « Est-il trop tard pour le développement durable ? » et sa réponse est affirmative. Ce problème est d'ailleurs évoqué, en filigrane, par plusieurs autres auteurs d'articles. Il est donc à la fois question ici de développement durable mais aussi d'autres futurs possibles (décroissance, bien vivre, et même extinctions des espèces).

C'est la première fois qu'un dossier de *Lectures* traite d'un sujet crucial aussi bien pour les bibliothèques que pour l'humanité en général. On dépasse bien sûr ici la simple gestion moderne et dynamique d'une bibliothèque publique. Il s'agit encore d'un thème exigeant une approche globale, c'est-à-dire environnementale, économique, sociale, etc. C'est pourquoi on a fait appel à de nombreux contributeurs pour la partie « Petite histoire de l'écologie » : un grand merci à ces fameux et brillants spécialistes, le philosophe Dominique Bourg déjà cité ; l'historien des sciences Michel Bougard pour éclairer les notions en la matière, le philosophe du droit François Ost et le politologue Matthieu Liétart qui abordent l'économie collaborative – pilier socioéconomique des sociétés du futur ; le responsable à la Commission européenne Domenico Rossetti exposant l'opportunité à saisir par l'Union européenne ; le philosophe Fabrice Flipo parlant d'un sujet souvent gardé sous silence, à savoir le gigantesque et lourd impact des technologies de l'information sur la hausse des pollutions au niveau mondial ; et le neuro-biologiste Georges Chapouthier rappelant qu'on ne peut pas penser ni agir en écologie à l'avenir sans que l'humain change d'attitude vis-à-vis des autres formes vivantes de la planète, animaux et végétaux.

Les intervenants de la partie « En bibliothèque : de la théorie à la pratique » étudient la question depuis de nombreuses années et

nous livrent des réflexions de grande qualité : le psychologue Joachim Schöpfel sur les performances écologiques des bibliothèques ; le sociologue Jean-Pierre Vosgin sur les missions sociétales et l'on découvrira que les bibliothèques en Fédération Wallonie-Bruxelles sont à la pointe dans ce domaine ; l'experte Marielle de Miribel et Céline Leclair investiguant un sujet aussi important que ludique : les cinq sens et le corps en bibliothèque. La journaliste de *Livres-Hebdo* Véronique Heurtematte décrit de manière vivante et précise les réalisations les plus intéressantes et les plus récentes en développement durable d'abord en France puis dans d'autres pays.

Ce dernier article fait le lien avec la troisième et dernière partie du dossier : que dire pour les bibliothèques, les centres culturels, les PointCulture, mais aussi dans les trois ministères des Régions Wallonne et de Bruxelles-Capitale et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Hugues Dorzée mène l'enquête et dévoile des actions toujours enthousiastes, parfois inattendues, mais encore insuffisantes en développement durable. Enfin Diane Sophie Couteau clôt le dossier avec un article sur les « Animaux en bibliothèques : des usagers insolites » : je vous laisse découvrir ce thème beaucoup moins farfelu et bien plus scientifique qu'il n'y paraît.

Ayant lu tous les articles du présent dossier, vous constaterez sans doute avec moi qu'une bibliothèque, une médiathèque (PointCulture) ou un centre culturel sont des lieux dont l'esprit (on peut dire l'objet social ou le projet) a toujours comporté une coloration « développement durable », au minimum dans l'aspect de partage gratuit du savoir. Qui sait, peut-être la société de l'avenir cherchera-t-elle des modèles d'actions chez les bibliothécaires afin de les transposer dans d'autres secteurs, commerciaux ou pas ? ●

A) PETITE HISTOIRE DE L'ÉCOLOGIE

● ● Est-il trop tard pour le Développement durable ?

par Dominique BOURG, ●

philosophe, professeur à la Faculté des géosciences et de l'environnement de l'Université de Lausanne, auteur du Dictionnaire de la pensée écologique (PUF, 2015), vice-président de la Fondation Nicolas Hulot

Malheureusement, sans le moindre doute, la réponse ne peut qu'être positive. Et ce pour une raison majeure très simple : le développement durable se voulait une démarche d'anticipation et de correction. L'objectif était double : réduire les déséquilibres environnementaux globaux afin de prévenir des dégradations graves et irréversibles ; réduire les inégalités en termes de répartition de la richesse sur Terre et corriger ainsi les disparités planétaires suscitées par le développement industriel au Nord.¹ Or, sur ces deux points, le développement durable est un échec patent. Concernant l'environnement, volens nolens, nous allons devoir vivre dans un monde dégradé, auquel nous serons contraints de nous adapter. Autrement dit nous n'avons sur ce plan rien anticipé et avons d'ores et déjà enclenché des mécanismes irréversibles dont les effets ne seront pas à notre avantage. Entre juin 1972, date du premier sommet sur l'environnement à Stockholm où ont été jetées les bases du développement durable, et la COP21 à Paris en décembre 2015, le temps a passé, sans que nous ayons en quoi que ce soit enrayer les causes des dégradations globales. Concernant la répartition de la richesse, le monde n'a jamais été aussi inégal. En outre, le paysage social et politique mondial est plus instable que durant la guerre froide et au moins aussi lourd de menaces ; l'horizon semble même bouché.

Où en sommes-nous écologiquement ? Et pourquoi est-il trop tard, non pour agir certes, mais pour anticiper et éviter des dérèglements majeurs ? Donnons en premier lieu la parole

aux Nations Unies. L'article 2 de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique,² engageait les pays signataires à « stabiliser [...] les concentrations de gaz à effet de serre à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ». Or, au lieu de connaître une stabilisation, les émissions de gaz à effet de serre et la concentration atmosphérique du CO₂ n'ont cessé de croître. Elles dépassent désormais les 400 ppm (400,26 ppm en février 2015 selon le *Earth System Research Laboratory*). Nous sommes sur une tendance d'élévation de la température de 2,7 °C pour la fin du siècle³, perspective éminemment dangereuse, si les accords soumis par les nations dans le cadre de la COP21 étaient in fine respectés. Même si tel était le cas, nous connaîtrions très probablement une température moyenne plus élevée : en effet ces calculs ne prennent pas en compte les relargages de CO₂ et de CH₄ que ne manquera pas de susciter la fonte du pergélisol. Or, ce dernier enferme trois fois l'actuelle concentration atmosphérique de CO₂. Quant au seuil des 2° qu'il aurait fallu ne pas dépasser à la fin du siècle, il n'est pas arbitraire. Il suffit simplement de considérer que durant les quelques millions d'années qui nous ont précédés, où ont alterné des périodes glaciaires et interglaciaires, les mêmes espèces, adaptées à un tunnel de variation de température n'ayant jamais dépassé ces deux degrés, n'ont cessé de migrer.

Plus généralement, pour obtenir un état global de la planète, l'indicateur le plus pertinent est celui des limites planétaires élaboré par Johan Rockström et son équipe en 2009,⁴ et

¹ Voir Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED), *Notre avenir à tous*, Éditions du Fleuve, 1988. L'expression « sustainable development » apparaît en 1980, lors d'une conférence internationale organisée conjointement par l'UICN, le PNUE et le WWF. Le sommet de Stockholm a toutefois préfiguré la notion de développement durable avec ses trois piliers (social, écologique et économique), prônant un développement « respectant simultanément les trois critères de la finalité sociale, de la prudence écologique et de l'efficacité économique, mesurée à l'aune sociale et non plus simplement à celle de la rentabilité microéconomique ».

² Pour comprendre la place du développement durable au sein de la mouvance propre à la pensée écologique, voir Bourg D., Fragnière A., *La Pensée écologique. Une anthologie*, Puf, 2014.

³ Et 3,6° selon l'AIE et les tendances actuelles.

⁴ Rockström J. et al., « A Safe Operating Space for Humanity », *Nature*, 24 septembre 2009, vol. 461, n° 7263, p. 472-475 ; Rockström J. et al., « Planetary Boundaries: Exploring the Safe Operating Space for Humanity », *Institute for Sustainable Solutions Publications*, 1 janvier 2009, vol. 14, n° 2, p. 32.

réactualisé en janvier 2015 par Will Steffen.⁵ Ces neuf limites sont les suivantes : le cycle du carbone, l'érosion de la biodiversité, les cycles de l'azote et du phosphore, l'acidification des océans, la déplétion de l'ozone stratosphérique, l'usage des sols, l'usage de l'eau, les pollutions chimiques et l'introduction de matériaux étrangers, les aérosols. Le non franchissement de ces limites garantit le maintien du statu quo qui nous a été si favorable durant l'Holocène, à compter de la fin du dernier âge glaciaire. Sans le climat qui a prévalu alors, ni l'avènement de l'agriculture, ni l'éclosion des grandes civilisations n'auraient été possibles. En 2009, trois de ces neuf limites avaient été franchies : dans les domaines du climat et du cycle du carbone, en matière de biodiversité et d'appauvrissement génétique des populations, et concernant les cycles du phosphore et de l'azote en raison de nos activités agricoles. L'actualisation en 2015 de l'étude initiale montre le franchissement d'une quatrième limite, concernant l'usage des sols et la déforestation. Le dépassement de ces limites marque l'entrée dans une zone de danger. Steffen et son équipe insistent aussi sur le caractère systémique des deux premières limites. Le dérèglement climatique comme l'érosion de la biodiversité ouvrent sur le temps long. Si la hausse de la température devait atteindre à la fin du siècle les 3°, cela signifierait, compte tenu de la grande inertie du système, 2° supplémentaires, et donc au total 5° de plus, toujours par rapport aux débuts de l'ère industrielle, à la fin du siècle suivant, et ce pour au moins 5 000 ans.⁶ Autant dire une habitabilité réduite de la Terre pour nos descendants.⁷ Après une grande extinction, la reconstitution de la biodiversité exige quant à elle une durée plus longue encore, à savoir des millions d'années.

Concernant la biodiversité et la biomasse terrestre, l'état des lieux n'est guère plus engageant. Nous sommes d'ores et déjà confrontés aux dangers suivants. Le premier est l'érosion des populations. Selon l'Indice Planète Vivante⁸, le nombre de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, d'amphibiens et de poissons sur Terre a diminué de moitié entre 1970 et 2010. Même les populations d'insectes, pollinisateurs en tête, connaissent un effondrement de leurs

effectifs.⁹ Second danger, l'appauvrissement génétique des populations domestiques. Des millénaires d'agriculture paysanne avaient fini par produire une impressionnante variété d'espèces. L'industrialisation de l'agriculture et de la production des semences ont mis fin à cet état de choses qui épousait la dynamique de l'évolution.¹⁰ Rappelons aussi, autre danger, l'état des services écosystémiques. La nature fournit à l'homme de grands services qui répondent à ses besoins vitaux : ressources (fibres, récoltes, bois, etc.), régulation (climat, eau, fertilité des sols, etc.), services culturels, agréments et valeurs (bois ou espèces sacrés, etc.) et, enfin, services d'appui (formation du sol, cycle des nutriments et production primaire). Ces services sont, pour 60 % d'entre eux, dégradés, et les autres sont en voie de dégradation. Autre danger, nous sommes désormais fondés à redouter une évolution « qui pourrait faire basculer rapidement et de manière irréversible la Terre vers un état jamais expérimenté par le genre humain. »¹¹ À ce tableau il convient d'ajouter, ultime danger, l'accélération du taux d'érosion de la biodiversité. Durant l'histoire de la Terre, le rythme de disparition des espèces était de deux espèces de mammifères sur 10 000 par siècle. Il se situe désormais pour les mammifères et les vertébrés à plus de 100 fois ce taux. Une sixième extinction de masse serait donc en cours.¹²

Il convient encore d'évoquer quelques autres facteurs qui obéreront notre vie future. Nous avons exercé une razzia sur tous les métaux facilement disponibles, et nos activités extractives pourraient buter sur des difficultés énergétiques, d'autant que nous devrions laisser sous le sol 80 % des énergies fossiles facilement extractibles. Nous disposerons probablement, quoi qu'il en soit, de moins d'énergie dans les prochaines décennies. Même le sable industriellement utilisable commence à nous manquer. Le changement climatique en cours devrait accroître le nombre de régions soumises à un stress hydrique. Tous les changements recensés fragiliseront nos capacités de production alimentaire, à commencer par le changement climatique. Depuis 1985, la production céréalière mondiale croît d'ailleurs moins vite que la démographie. Etc.

⁵ Steffen W. et al., 2015, « Planetary Boundaries: Guiding Human Development on a Changing Planet », *Science*, 15 janvier 2015, p. 1259855. Pour un état des lieux de la planète, voir Bourg D. et Salerno G., *Les Scénarios de la durabilité*, Bookboon.com, 2015.

⁶ Archer D., *The Long Thaw: How Humans Are Changing the Next 100,000 Years of Earth's Climate*, Princeton, Princeton University Press, 2010.

⁷ Voir les conséquences de cette augmentation des températures in Warren R., « The Role of Interactions in a World Implementing Adaptation and Mitigation Solutions to Climate Change », in dossier « Four Degrees and Beyond : The Potential for a Global Temperature Increase of Four Degrees and its Implications », *Philosophical Transactions of the Royal Society A*, January 13, 2011.

⁸ Initiative conjointe du WWF-International, de la Zoological Society of London, du Global Footprint Network et du Water Footprint Network.

⁹ <http://www.tfsp.info/>

¹⁰ Cf. Gouyon P. H., article « OGM » in Bourg D. et Papaux A. (éd.), *Dictionnaire de la pensée écologique*, Paris, Puf, septembre 2015.

¹¹ Barnosky A. D. et al., « Approaching a State Shift in Earth's Biosphere », *Nature*, 7 June 2012, Vol. 486.

¹² Gerardo Ceballos et alii, « Accelerated modern human-induced species losses : entering the sixth mass extinction », *Sci Adv.* 2015 ;1 :e1400253, 19 June 2015.



Autrement dit, en quarante ans de développement durable, la situation environnementale globale s'est fortement dégradée. Qu'en est-il en termes de répartition de la richesse ? Force est de constater un même échec. Durant les trente dernières années, les inégalités ont explosé à l'échelle de la planète, bien que des centaines de millions de Chinois et d'Indiens notamment aient pu sortir de la misère. La richesse est certes autrement répartie, mais les inégalités n'ont nullement décliné. Un milliard d'êtres humains vivent dans une extrême pauvreté, avec moins de 1,25 dollar par jour (ils étaient 46 % en 1990 et 27 % en 2005, soit 1,4 milliard de personnes) ; et 3 milliards d'humains ne disposent que de 2 dollars par jour. De 1971 à 2010, le nombre des pays très pauvres a même doublé, passant de 25 à 49. Dans chaque région du monde, les écarts entre riches et pauvres, entre zones métropolitaines et zones déshéritées, se sont accrues. En France, les 11 citoyens les plus riches possèdent une fortune égale à celle des 20 millions de Français les plus pauvres. Inversement, en 2003, les 10 % des Français les plus pauvres disposaient d'un patrimoine inférieur à 900 €, avec une moyenne de 350 €¹³. A l'échelle mondiale, selon l'ONG Oxfam, les 67 individus les plus riches au monde disposent d'une fortune équivalente aux revenus annuels des 3,5 milliards de personnes les plus pauvres¹⁴ ! Un récent rapport de l'OCDE dénonce à son tour la montée des

inégalités dans les anciens pays industriels, l'accaparement des fruits de la croissance par une infime partie de la population (les 0,1% les plus riches), et les effets négatifs de cet état de choses pour l'économie¹⁵.

Le monde promis par le développement durable ne s'est pas réalisé, au lieu de quoi nous entrons dans l'Anthropocène, une ère caractérisée par une influence aussi massive qu'incontrôlée des activités humaines sur la biosphère. Et ce dans une situation géopolitique plus que pathétique. Doit-on désespérer ? Mieux vaudrait se rebeller contre la tyrannie commerciale qui s'est imposée au détriment même de nos conditions de vie. L'obsession des échanges et de l'expression sans limites de la liberté d'option sur les marchés sont incompatibles avec la volonté de ne plus aggraver la situation, et avec l'attachement à nos libertés démocratiques, avec le désir de vivre conformément aux règles que nous nous donnons à nous-mêmes, le plus précieux des héritages occidentaux. L'échec du développement durable version marchande devrait nous permettre de revenir aux fondamentaux de la durabilité forte : la préservation des caractéristiques physiques de la biosphère, laquelle ne pourra être mise en œuvre que si elle est assortie d'efforts effectifs de réduction des inégalités. Cet échec constitue tout autant une incitation à surmonter un matérialisme écrasant et uniformisant. ●

¹³ G. Giraud et C. Renouard, *Le facteur 12. Pourquoi il faut plafonner les revenus*, Carnets Nord, 2012.

¹⁴ L'ONG Oxfam avait initialement avancé le chiffre de 85 concernant les hommes les plus riches, mais a ensuite revu ce chiffre à 67. Pour plus de précisions, voir le lien : <http://www.oxfam.org/en/pressroom/pressreleases/2014-04-09/challenge-world-bank-and-imf-get-serious-about-extreme-inequality>.

¹⁵ Federico Cingano, *Trends in Income Inequality and its Impact on Economic Growth*, Paris, OECD Publishing, 2014.

● ● Développement durable, ● ● soutenable ou... désirable ?

par Michel BOUGARD,
historien des sciences

« Tout se passe comme si l'espèce humaine avait choisi de mener une vie brève mais excitante, laissant aux espèces moins ambitieuses une existence longue mais monotone. »

Nicholas Georgescu-Roegen,
(*La Décroissance : entropie, écologie, économie*, Paris, Sang de la Terre, 2006)

Quand vous lirez ces lignes, la 21^e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP21) aura livré ses conclusions sur les mesures à prendre pour limiter le réchauffement climatique. Avant d'aller plus loin, il faut quand même préciser que toutes ces négociations sur le climat restent néanmoins sous un certain contrôle des industries responsables des dérèglements constatés. Ainsi, la « représentante spéciale » nommée par le gouvernement français pour cette COP21 n'était autre que Laurence Tubiana, fondatrice et directrice de l'IDDRI (Institute for Sustainable Development and International Relations), un organisme qui compte, dans son conseil d'administration, bon nombre d'industriels dont la responsabilité en matière de destruction de l'environnement, pollution et émission massive de CO₂ est bien connue (comme ArcelorMittal, Veolia, Lafarge, EDF).

L'idée que nous épuisons les réserves naturelles de notre planète et que nous la « défigurons » n'est pas neuve. Le géographe anarchiste Élisée Reclus écrivait déjà en 1869 que « nombre de travaux humains ont malheureusement pour résultat fatal d'appauvrir le sol et d'enlaidir la nature » [1]¹. Depuis, bon nombre de penseurs, philosophes et scientifiques ont mis en garde les responsables sur les limites d'une croissance que certains imaginaient sans fin. C'est en 1972 qu'on nota les premières réactions officielles. Il y eut d'abord

la publication, en mars 1972, du rapport du Club de Rome, *Les limites de la croissance*, qui évoquait le danger d'une croissance économique et démographique exponentielle pouvant conduire à l'épuisement des ressources et à la surexploitation de la nature². Quelques semaines plus tard (juin 1972) se tenait, à Stockholm, la Conférence des Nations unies sur l'environnement humain au cours de laquelle on a reconnu la nécessité de gérer au mieux les ressources non renouvelables, tout en protégeant l'environnement.

Le concept de « développement durable » apparut pour la première fois en 1980 dans un document de l'Union internationale de conservation de la nature (UICN), mais c'est le rapport de la Commission des Nations unies sur l'environnement et le développement, dont la présidente était la Norvégienne Gro Harlem Brundtland, qui officialisa vraiment ce qui va devenir l'objectif clé de l'ONU. Dès la publication de ce rapport (*Our Common Future*, avril 1987), il y eut des ambiguïtés et une diversité d'interprétations. Ainsi, en anglais, il y est question de « sustainable development », c'est-à-dire de « développement souhaitable », et non « durable », comme on s'acharne encore aujourd'hui à le dire. Plusieurs chercheurs ont clairement affirmé que l'expression était un oxymore contenant sa propre contradiction : la durabilité est, en effet, contraire à l'idée de développement [2]. Le « rapport Brundtland » proposait d'associer la protection de la nature à la fin des inégali-

¹ Les numéros entre crochets renvoient à la bibliographie de fin d'article.

² On le désigne aussi sous le nom de « Rapport Meadows » du nom de Dennis Meadows qui a coordonné les travaux des chercheurs du Massachusetts Institute of Technology (MIT).



tés socio-économiques et du sous-développement. Le « développement souhaitable » qui y est proposé est un « mode de développement qui permet la satisfaction des besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs ».

Ce « rapport Brundtland » affirme donc qu'il est possible d'assurer les besoins essentiels des plus démunis tout en veillant à ce que nos techniques et notre organisation sociale ne dépassent pas ce que notre environnement est capable de fournir pour répondre à ces besoins actuels et futurs. Pour certains, il y aurait ainsi à trouver un équilibre entre trois dimensions à considérer : une économique, une sociale et une écologique. Pour d'autres, il s'agirait plutôt de mieux définir des régulations politiques et économiques pour atténuer les deux déséquilibres actuels, l'écologique et le socio-économique. Mais tout le monde s'accorde sur la situation d'échec actuelle : plutôt que d'arriver à concilier développement et environnement, on est arrivé à « faire durer le développement » [3]. Des disparités sont également apparues chez les « théoriciens » du développement durable. Certains envisagent une « durabilité faible », c'est-à-dire qu'ils considèrent qu'on peut abaisser les réserves des ressources naturelles tant qu'elles augmentent notre stock de « capital reproductible » (ainsi l'énergie nucléaire peut résoudre la disparition des ressources épuisables des combustibles fossiles). Pour d'autres, la durabilité doit être « forte » et nous devons préserver à la fois le capital naturel et le capital créé (ou reproductible) indépendamment l'un de l'autre parce qu'ils sont complémentaires (et non substituables l'un à l'autre).

On a alors vu apparaître, dans la dernière décennie du XX^e siècle, de réelles questions sur le bien-fondé de la croissance économique pour des raisons environnementales. Pour ces critiques, il devenait inimaginable de penser qu'une croissance économique puisse en même temps être un moyen de régler les désordres environnementaux. C'est ainsi que l'idée de décroissance est (re)venue alimenter le débat. Dès 1975, le mathématicien et économiste d'origine roumaine, Nicholas Georgescu-Roegen, proposait une « bio-éco-

nomie » qui entendait ne plus confondre la croissance (produire davantage) et le développement (produire autrement). Pour N. Georgescu-Roegen, l'idéologie économique du développement et de la croissance n'était en fait qu'une mythologie ignorant la réalité des lois physiques de la nature [4]. Depuis, plusieurs économistes sont venus plaider la cause de la décroissance [5].

Les tenants de la décroissance mettent en doute les bénéfices du progrès technique. Pour eux, par exemple, l'énergie nucléaire n'a en rien résolu la question énergétique et les semences issues de manipulations génétiques n'ont pas réussi à remédier à la faim dans le monde. Chaque gain d'efficacité apporté par la science et l'industrie se traduit, en fin de compte, par une consommation énergétique surmultipliée : les ampoules fluocompactes dépensent moins d'électricité, du coup, on les laisse plus longtemps allumées [6]. C'est ce qu'on nomme l'« effet rebond »³.

L'économiste britannique Tim Jackson pense que choisir le capitalisme parce qu'il serait « efficace » pour stabiliser le climat et empêcher la raréfaction des ressources « relève de la pure et simple illusion » [7]. Dans le même ouvrage, il écrit : « La vérité est que dans un monde de neuf milliards d'habitants, il n'y a pour l'heure plus de scénario crédible de croissance continue qui soit à la fois juste sur le plan social et durable sur le plan écologique. » T. Jackson fait aussi remarquer qu'il y a une parfaite adéquation entre la production continue de nouveautés par les entreprises et la consommation de nouveautés dans les foyers, mais, paradoxalement, cette adéquation crée une anxiété susceptible de miner le bien-être social. Et il est vrai que, de plus en plus, les usages des biens matériels sont de nature sociale ou psychologique, plutôt que de nature purement matérielle (c'est notamment le cas de nombreux appareils électroniques, Smartphones et autres).

Un autre chantre de la décroissance est sans conteste l'économiste français Serge Latouche [8]. Il nous propose de devenir « des athées de la croissance et de l'économie ». L'exemple qu'il aime citer est celui des « villes en tran-

³ On parle aussi du « postulat de Khazzoom-Brookes » selon lequel des coûts de l'énergie plus élevés, que ce soit par des taxes ou des pénuries induites par les producteurs, ont pour effet de réduire la demande initialement, mais, à plus long terme, il y a une augmentation de la consommation.



sition », un projet né à Kinsale (Irlande) et qui vise à l'autosuffisance énergétique en prévision de la fin des énergies fossiles. Ce projet est basé sur la « résilience », un concept emprunté à la physique et repris par l'écologie scientifique : il s'agit de conserver la qualité du réseau d'interactions d'un écosystème et la capacité de celui-ci à absorber les perturbations et à se réorganiser en conservant ses fonctions, sa structure et son identité. La diversité renforce toujours la résistance et les capacités d'adaptation. C'est pourquoi il est bon de réintroduire les jardins potagers, l'agriculture de proximité et les petites unités artisanales [9] [10]. Dans cette vision de la « transition écologique », le mieux-être doit être définitivement séparé du plus-avoir. Certaines initiatives citoyennes (coopératives de production d'énergie, groupes d'achats solidaires) vont dans ce sens. Le risque d'un repli sur soi existe, mais il est tout aussi dangereux de penser que la mondialisation et l'ouverture au monde sont devenues incontournables.

Par ailleurs, il nous faudra bien un jour faire la différence entre ce qui est utile et indispensable, et ce qui est manifestement superflu. De même, est-on bien certain qu'arrêter la croissance des pays riches permettrait d'accélérer automatiquement celle des pays pauvres ? Les économistes français Chr. de Perthuis et P.-A. Juvet écrivent [11] : « Ce qu'il faut viser, c'est un redéploiement de la croissance qui intègre l'objectif de protection du capital naturel et stimule la recherche, l'investissement et l'innovation. Au nom de l'écologie, il ne faut pas arrêter la croissance mais plutôt la changer. » Pour eux, il ne faudrait plus considérer la nature comme un stock limité de ressources (dont l'épuisement menace la croissance), mais il faut plutôt voir dans la nature une sorte de système à réguler. Mais, pour beaucoup, cette « économie verte » reste quand même un leurre. La clé ne se trouve pas dans la technologie, fût-elle « verte », mais bien dans le comportement humain. B. Méheust [2], avec une vision pessimiste, nous dit que le marché,



en cherchant par tous les moyens à poursuivre sa course folle, mettra l'humanité en péril, car, finalement, pour bon nombre de personnes, « développement durable » signifie seulement « continuer à vivre comme maintenant ». Il y a heureusement un regard plus optimiste qui envisage non plus le caractère « durable » du développement, mais plutôt que celui-ci soit « désirable ».

Ainsi, l'économiste français Jean-Marie Harribey soutient l'idée d'un développement différencié dans son objet, dans l'espace et le temps qui suppose une répartition collective des biens de productivité que le savoir humain a permis d'avoir, et leur utilisation, en priorité, à l'amélioration de la qualité de vie [12]. François Chatel, adepte de l'économie distributive, pense, quant à lui, que le développement est possible et souhaitable, mais qu'il faut « se libérer de l'obsession de la croissance économique, du duo infernal productivisme-consumérisme ». Il faut, précise-t-il [13], s'orienter, enfin, vers des systèmes qui favorisent la solidarité et le bien-être. Jean Gadrey pense aussi que la croissance n'est pas la solution, mais plutôt le problème. Voilà pourquoi il soutient l'idée d'un « développement désirable » [14]. Mais parler de « désir » peut être ambigu, puisque c'est sur ce sentiment que s'appuient aussi ceux qui veulent que nous consommions toujours plus. Ainsi, le politologue Paul Aries (qui aime se présenter comme un « objecteur de croissance ») nous demande de choisir la simplicité et, face au mythe de l'opulence, de promouvoir une « frugalité joyeuse » [15].

On ne peut donc pas faire l'impasse sur la décroissance. Cette dernière n'étant pas l'opposé, mais plutôt la contradiction de la croissance fondée sur les notions de développement et de progrès, nous dit Timothée Duverger, historien et spécialiste en économie sociale et solidaire [16]. Pour Duverger, la décroissance reste une idée subversive qui cherche à « gripper » le système capitaliste⁴. Elle n'est pourtant pas antimoderne, prônant plutôt le dépassement d'une modernité limitée à un progrès factice, au culte de la technologie et à un développement lié à une surconsommation. T. Duverger n'escamote pas les difficultés rencontrées par les défenseurs de la décroissance, et notamment les tensions qui séparent divers courants.

Avant de conclure, revenons sur le concept (critiquable) de « développement durable ». Faut-il parler de schizophrénie, comme le fait Jean Aubin quand il évoque nos politiciens et experts réussissant « à embrasser à la même bouche l'écologie et la consommation ? » [17]. L'Institut pour un développement durable (IDD) a été créé en juillet 1996 par un groupe de chercheurs et d'intellectuels de différentes disciplines (économie, démographie, sociologie, droit, climatologie, biologie, histoire, etc.) en vue de faire progresser et de mieux connaître la problématique du développement durable en Belgique francophone. Philippe Defeyt en est un des administrateurs (www.iddweb.eu). Un des problèmes auxquels ont réfléchi les membres de l'IDD est la recherche d'indicateurs fiables et pertinents pour contrôler et guider un développement durable. Selon

⁴ L'économiste Joseph Schumpeter affirmait déjà qu'un capitalisme sans croissance était une contradiction dans les termes.

eux, il faudrait, pour cela, associer trois exigences parfois incompatibles : la rigueur scientifique, l'efficacité politique et la légitimité démocratique [18]. Il est maintenant admis que le produit national brut (PNB) n'est pas adapté à cette problématique. Pour Philippe Defeyt, la croissance économique n'est pas une condition suffisante pour améliorer la situation sociale et le bien-être des gens. Pour lui, d'autres indicateurs (liés à la santé sociale, au bien-être économique, à l'empreinte écologique) sont souvent en contradiction avec les évolutions du PNB.

Où en est-on aujourd'hui ? Fin septembre 2015, 150 dirigeants mondiaux réunis à New York pour un Sommet des Nations unies sur le développement durable ont adopté le programme « Transformer notre monde, programme de développement durable d'ici 2030 ». Il s'agit d'une liste de 17 objectifs déclinés en 169 « cibles », parmi lesquelles on trouve la réduction des inégalités, l'égalité des sexes, la bonne gouvernance, l'élimination de la pauvreté, l'accès de tous à une éducation de qualité, un encouragement à une croissance économique « inclusive », une prospérité partagée et des modes de vie durables pour tous, etc. Il restera maintenant à trouver les milliers de milliards de dollars pour financer cette sorte d'« inventaire à la Prévert » !

Il y a une trentaine d'années, quand la question du développement économique comme unique moteur du progrès a commencé à se poser, on a vite compris que le principal enjeu était, bien sûr, d'articuler l'économie avec les préoccupations environnementales. Le développement durable reste alors un projet se contentant d'augmenter le bien-être de l'humanité, tout en tenant compte des contraintes écologiques. Ce qui fait dire à Edwin Zaccà qu'il est « probable que lors du succès initial de la diffusion du concept de développement durable, beaucoup ont surestimé sa portée conciliatrice » [19] [20] [21]. Alors, face à l'hypocrisie du monde économique et les attermoiements des responsables politiques, il faut peut-être réfléchir à la solution proposée par le philosophe Michel Puech [22] : promouvoir des « micromouvements » pour faire naître des « macrophénomènes ». Espoir ! ●

● ● Bibliographie

1. BOURG, Dominique et FRAGNIÈRE, Augustin
La Pensée écologique. Une anthologie. - Paris : PUF, 2014. - (L'écologie en questions).
2. MÉHEUST, Bertrand
La Politique de l'oxymore. - Paris : La Découverte, 2009. - (Les empêcheurs de penser en rond).
3. CHARTIER, Denis
La Nostalgie de l'occupation. - Paris : La Découverte, 2012. - (Les empêcheurs de penser en rond).
4. GEORGESCU-ROEGER, Nicholas
« Aux origines des flous sémantiques du développement durable », *Écologie & Politique*, n° 29, 2004/2, p. 171-183.
5. DUVERGER, Timothée
La Décroissance : entropie, écologie, économie. - Paris : Sang de la Terre, 2006.
6. OWEN, David
La Décroissance, une idée pour demain. - Paris : Sang de la Terre, 2011.
7. JACKSON, Tim
Vert paradoxe. Le piège des solutions écoénergétiques. - Montréal : Écosociété, 2013.
8. LATOUCHE, Serge
Prospérité sans croissance. La transition vers une économie durable. - Bruxelles : De Boeck-Etopia, 2010.
9. BURNETT, Graham
Le Pari de la décroissance. - Paris : Arthème Fayard, 2013. - (Pluriel).
10. CHATTERTON, Paul et CUTLER, Alice
La Permaculture / traduit de l'anglais par Stéphane Groleau. - Montréal : Écosociété, 2013. - (Résilience).
11. DE PERTHUIS, Christian et JOUVET, Pierre-André
Un écologisme apolitique ? / traduit de l'anglais par le Réseau Transition Québec. - Montréal : Écosociété, 2013. - (Résilience).
12. HARRIBÉY, Jean-Marie
Le Capital vert. Une nouvelle perspective de croissance. - Paris : Odile Jacob, 2013.
13. CHATEL, François
Le Développement soutenable. - Paris : Economica, 1998.
14. GADREY, Jean
« Le développement souhaitable », *La Grande Relève*, n° 1104, décembre 2009, p. 3-5.
« Que penser du développement durable ? », *La Grande Relève*, n° 1158, novembre 2014.
La Grande Relève est le bulletin de l'Association pour l'économie distributive (France).
15. ARIÈS, Paul
Adieu à la croissance. Bien vivre dans un monde solidaire. - Paris : Les petits matins, 2015. - (Alternatives économiques) (rééd.).
16. DUVERGER, Timothée
La Simplicité volontaire contre le mythe de l'abondance. - Paris : La Découverte/Poche, 2015, n° 350 (rééd.).
17. AUBIN, Jean
La Décroissance, une idée pour demain. Une alternative au capitalisme. Synthèse des mouvements. - Paris : Sang de la Terre, 2011.
18. BOULANGER, Paul-Marie
Croissance infinie. La grande illusion. - Le Rheu : LME, 2010. - (Connaissance de causes).
19. VIVIEN, Franck-Dominique
« Les indicateurs de développement durable », *Les séminaires de l'IDDRI*, n° 12, juillet 2004.
20. ZACCAÏ, Edwin
Le Développement soutenable. - Paris : La Découverte, 2006.
21. BOURG, Dominique et PAPAUX, Alain (sous la direction de)
25 ans de développement, et après ?. - Paris : PUF, 2011.
22. PUECH, Michel
Dictionnaire de la pensée écologique. - Paris : PUF, 2015. - (Quadrige).
23. PUECH, Michel
Développement durable : un avenir à faire. - Paris : Le Pommier, 2010. - (Météle).

● ● Les « communs », ● ● nouveau projet de société ?

par François OST,

juriste et philosophe, professeur à l'Université Saint-Louis-Bruxelles et à l'Université de Genève, directeur du CEDRE (Centre d'études du droit de l'environnement), fondateur et président de la Fondation pour les générations futures, auteur de *La Nature hors la loi* (éd. La Découverte, 1995)

Il y a vingt ans, en conclusion de mon ouvrage *La Nature hors la loi* (La Découverte, 1995), j'en appelais à une « nature-projet », par opposition à une « nature-objet », taillable et corvéable à merci, et une « nature-sujet » intouchable et mythique. Ce projet, en phase avec la complexité des rapports que l'homme entretient avec son milieu, génère d'importantes responsabilités à l'égard des générations à venir, et prend, notamment, la forme de la transmission des ressources naturelles envisagées comme « patrimoine commun ». Vingt ans plus tard, l'urgence de ce programme apparaît toujours plus nettement, dès lors que s'impose l'impératif d'un développement qui soit durable, voire même l'abandon du tabou de la croissance nécessaire. C'est dans ce contexte que le thème des « communs » s'invite dans le débat public¹, au prix d'un élargissement de leur objet aux ressources informationnelles et culturelles.

Les « communs » suscitent une abondante littérature scientifique (autour notamment de l'ouvrage d'Elinor Ostrom, prix Nobel d'économie, *Governing the Commons*²), génèrent de nouvelles formes de vie citoyenne, et déterminent parfois les agendas politiques. Sous les termes variés de biens communs, choses communes, patrimoines communs se manifeste un même souci : garantir un accès et un usage élargis des utilités de certaines ressources, naturelles et culturelles notamment. Cette « révolution » des communs, qui, sur le plan du droit, prend tantôt la forme d'une « appropriation », tantôt celle d'une « dépropriation » (point 3), suppose l'abandon du modèle propriétaire classique (point 1), et est appelé par de profondes transformations sociétales (point 2).

1. Le modèle propriétaire classique

Sans doute, à l'origine, les choses étaient données aux hommes en commun ; cet enseignement parcourt toute la tradition, du *Lévitique* à Locke. « Les terres ne se vendront pas à perpétuité, car le pays est à moi ; étrangers et locataires vous êtes chez moi », aurait dit Yahvé (*Lévitique*, 25-23). Une mauvaise conscience communautariste traverse la culture occidentale depuis les origines, qui fait l'objet de rappels réguliers, mais qui est aussi systématiquement refoulée dans les limbes d'un âge d'or révolu ou d'une utopie future très lointaine. Car l'article 544 du Code civil (datant de 1804) ne retient plus rien de la vénérable doctrine, extrapolant au contraire les prérogatives du propriétaire, gratifié du droit « d'user et de jouir des choses de la manière la plus absolue ». Deux traits, par leur radicalité et leur caractère potentiellement déplaisants, caractérisent ce modèle : le droit d'exclure les autres de toute forme d'accès à la ressource ou d'usage de celle-ci, et le droit de laisser dépérir ou même de détruire la chose. Ainsi profilé, le modèle de l'appropriation prend à la fois figure de « dogme », sur le plan idéologique, et de « paradigme », sur le plan de la connaissance : deux manières de fausser la représentation de la réalité au profit d'une image idéalisée.

Quels sont les traits structurants de ce modèle classique de la propriété ? L'exercice d'identification de ses caractères mérite d'être refait, avec, déjà à l'esprit, leur inflexion, et parfois leur inversion dans les modèles de transpropriation et de dépropriation qui caractérisent les biens communs.

¹ *Le retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*, sous la dir. de B. Coriat, Paris, Les liens qui libèrent, 2015.

² E. OSTROM, *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des biens communs*, trad. par L. Baechler, Louvain-la-neuve, Ed. De Boeck, 2014 (1990) ; P. DARDOT et Chr. LAVAL, *Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, Paris, La Découverte, 2014.



1.1. Le droit de propriété est conçu et configuré comme un rapport aux choses, et très peu, ou pas du tout, comme un rapport aux hommes, Ainsi, sans que cela apparaisse clairement, le despotisme du rapport aux choses se traduit également par un droit d'exclusion d'autrui radicalisé.

1.2. La vision anthropologique sous-jacente à ce modèle est celle de l'« individualisme possessif » décrit par C.B. Macpherson et dont le personnage culte de Robinson Crusoe représente le mythe littéraire dont se nourrit l'imaginaire occidental depuis 1719. Il est très significatif que ce soit une île précisément qui apparaisse comme le milieu nécessaire à la refondation du sujet moderne propriétaire, qui se pense comme auto-généré et seul au monde. Sujet isolé (du latin *isola*) campant sur sa propriété, dite « privée » – privée de l'altérité des autres, et donc préservée du risque de l'altération, comme s'en réjouit Robinson.

La vision de l'homme ici à l'œuvre est méfiante et pessimiste, comme cela apparaît très nettement chez Bentham qui montre combien l'« alarme » accompagne toujours l'appropriation, comme une sorte d'insécurité anxieuse, comme celle qui caractérise ces villes privées et clôturées, les « gated communities », ghettos dorés où s'enferment de riches retraités américains. L'autre apparaît toujours comme une menace, et la socialité est pensée à l'aune de la compétition plutôt que sous la forme de la collaboration. Cet individualisme de repli se double par ailleurs du peu de crédit accordé aux capacités humaines d'imaginer des rapports sociaux innovants et d'instituer des formes efficaces d'action collective. Ce pessimisme caractérise de façon très claire la fameuse fable de la « tragédie des communaux » de G. Hardin, fable censée condamner définitivement toute entreprise de mise en commun des ressources³. Hardin, on le sait, demande à ses lecteurs d'imaginer un pâturage en libre accès, ouvert à la communauté des éleveurs. Étant entendu que ces éleveurs retirent un bénéfice direct de l'exploitation de leurs animaux et ne supportent qu'un coût différé causé par la détérioration du sol en raison du surpâturage, chacun sera amené, explique-t-il, à faire paître toujours

plus d'animaux. « C'est là que réside la tragédie. Chaque homme est enfermé dans un système qui le contraint à augmenter les effectifs de manière illimitée ».

Mille fois invoquée, la fable a fait l'objet d'une formalisation mathématique sous la forme du célèbre « dilemme du prisonnier ». Cette fable est censée conduire toujours et nécessairement à des résultats tragiques. Il est très significatif que les communaux soient condamnés à partir d'une vision de l'homme « prisonnier », incapable donc de surmonter sa condition de repli calculeur : effectivement, dans ce modèle, « chaque homme est enfermé dans un système qui le contraint à augmenter sans cesse... », comme le notait Hardin, qui en tirera la conclusion, pas plus réjouissante, que seul un gouvernement de fer, une « coercition commune acceptée par tous », pourrait éviter la catastrophe, comme sous la houlette d'un Léviathan moderne.

1.3. Le paradoxe est que ce modèle de l'appropriation est néanmoins très explicitement fondé sur la liberté. En l'occurrence, la « liberté des modernes », synonyme à la fois d'autonomie et de repli. Être libre, en ce sens moderne, c'est être affranchi de tout lien de dépendance, être libéré de toute espèce de contrainte, naturelle et culturelle.

1.4. En dépit de ce caractère prétendument prépolitique, il n'échappe à personne que le rapport ainsi configuré est évidemment essentiellement politique : il détermine une forme bien déterminée de socialité, celle qui s'attache à la conception bourgeoise du monde qui triomphe en 1789 et dont l'hégémonie marquera tout le XIX^e siècle, en dépit des soubresauts constitutionnels.

1.5. L'objet sur lequel porte ce modèle de l'appropriation est constitué, pour l'essentiel, de choses matérielles, meubles et immeubles. Des ressources dont l'accaparement par l'un exclut, par épuisement, celui des autres et qui en deviennent donc « rivales ». Des îlots de propriété privée sont ainsi découpés et appropriés dans un monde dont on croit, ou feint de croire, les ressources illimitées.

³ G. HARDIN, « The Tragedy of the Commons », in *Science* 162, p. 1243-1248.

2. Trois évolutions majeures remettent ce modèle en question

À m'en tenir aux observations strictement nécessaires à mon propos, je relève trois transformations fondamentales, opérant, du reste, dans des directions parfaitement opposées : raréfaction d'un côté, illimitation de l'autre, générant une économie d'usage plus que d'appropriation, cet usage pouvant s'entendre lui-même aussi bien comme partage que comme usage.

D'une part, en ce qui concerne les choses matérielles, on constate une réelle raréfaction des ressources naturelles ainsi qu'une détérioration significative des milieux de vie. S'est opérée, au cours des cinq dernières décennies, une prise de conscience de la limitation du monde et de la finitude des ressources naturelles. Nos contemporains ont pris conscience des effets pervers générés par leurs modes de consommation et de production (énergies fossiles, pollutions chimiques, agriculture intensive), réalisant ainsi la finitude de notre monde et le caractère problématique de notre manière de l'habiter. Une conscience nouvelle de la vulnérabilité des générations à venir « auxquelles nous empruntons la terre » suscite la question de responsabilités inédites à leur égard, en même temps qu'un sentiment nouveau d'interdépendance, à rebours de l'idée traditionnelle de progrès.

D'autre part, en ce qui concerne les ressources informationnelles (communications, savoirs, œuvres de l'esprit, logiciels...), se crée, au contraire, un phénomène d'illimitation générateur d'une toute nouvelle abondance. Les technologies numériques permettent, en effet, comme chacun le sait, la communication universelle et instantanée des données de la connaissance, phénomène lui-même couplé avec la possibilité de reproductibilité de ces données, elle-même quasiment illimitée et sans frais. En est résultée une économie de la connaissance au sein de laquelle le réseau remplace le marché, et où les informations tiennent lieu de monnaie. Avec, notamment, cette conséquence de dématérialiser les œuvres d'art et d'en rendre la jouissance non rivale.

Cette évolution contrastée (nouvelle finitude d'un côté, illimitation de l'autre) sera directe-

ment à l'origine de deux statuts différenciés des biens communs, transpropriation et dépropriation, typiques des « communs ».

Par ailleurs, toujours au plan économique, se confirme la tendance lourde qui identifie la source réelle du profit moins dans la possession matérielle de la ressource que dans l'exploitation intensive des services qu'elle génère. Et, dès lors que c'est l'accès et l'usage de la ressource qui comptent, plus que son appropriation, on voit les pratiques économiques osciller entre une économie solidaire de partage (covoiturage, échange de services, potagers urbains, financement d'entreprises innovantes en crowdfunding...) et récupération capitaliste de ces nouvelles pratiques (en terme d'exploitation de réseaux sociaux ou de sociétés de taxis, notamment). Du côté de la solidarité, on note la montée en puissance de la génération « partage »⁴ qui semble plus attachée au « faire » et à l'« être » qu'à l'« avoir ». Par exemple, à la faveur d'un cyberspace conçu comme un champ d'inventivité et de libre franchise, se développe une « communalité » sans frontière et sans attaches qui entend réinventer le rapport aux biens, en marge tant des contraintes réglementaires publiques que des liens propriétaires.

Mais l'économie de « partage » est toujours menacée de se retourner en économie à « péage », comme dans le cas de la reprivatisation d'œuvres tombées dans le domaine public (on songe à la pratique de numérisation de livres par Google). Plus généralement, on assiste à une montée en puissance de la propriété intellectuelle, qui se marque non seulement par un prolongement dans le temps de leur protection (de 50 à 70 ans post mortem pour le droit d'auteur par exemple) mais aussi par une extension des types de ressources concernées (aujourd'hui les variétés végétales, les logiciels, les bases de données, les séquençages de gènes, etc.).

3. Biens communs, transpropriation et dépropriation

Ces évolutions génèrent aujourd'hui de nouveaux rapports sociaux et de nouveaux rap-

⁴ J. RIFKIN, *L'âge de l'accès. La nouvelle culture du capitalisme*, trad. par M. Saint-Upéry, Paris, La Découverte, 2005.



ports aux choses ; une « révolution des communs » s'amorce, qui prend tantôt la forme de la transpropriation (la propriété, privée ou publique, portant sur des ressources matérielles se raréfiant, est grevée de charges diverses, de sorte que la jouissance et l'usage en sont largement partagées), tantôt la forme d'une dépropriation (ici, s'agissant de ressources informationnelles virtuellement illimitées, c'est une logique d'inclusion qui s'impose, débouchant sur une création en commun).

En dépit des spécificités qui séparent ces deux modèles, il est possible de dégager à leur base un certain nombre de traits communs, qui, rassemblés, dessinent une figure nettement différenciée de celle qui était sous-jacente au type-idéal de l'appropriation.

3.1. Ici la qualification d' « intérêt protégé » l'emporte nettement sur celle de droit d'appropriation. Plutôt que renforcer sans cesse la puissance d'une appartenance-maîtrise exclusive, le droit s'attache à affecter la chose

à différents intérêts jugés légitimes, fussent-ils concurrents et exercés par des titulaires distincts. Le régime juridique qui s'y attache s'efforce de rendre ces usages compatibles et, en cas de litige, de balancer les utilités en jeu en proportion de leur importance respective.

3.2. Au plan anthropologique, l'individu robinsonien fait place à l'usager participatif et à l'internaute branché – le réseau s'est substitué à l'île, comme espace de réalisation fantasmatique du soi. La mise en œuvre de ces réseaux par le biais de pratiques communautaires (échanges d'expériences, partage de ressources, gestion en commun) génère de nouvelles formes d'identité personnelle, tout en s'avérant créatrice de nouvelles formes de communautés de partage, celle des « i-communers » par exemple.

3.3. Quant au fondement philosophique de ces « communs », il s'agit cette fois de le chercher du côté de la « liberté des anciens », qui, de-

puis Aristote jusqu'à Arendt, comprend cette liberté moins comme autonomie et repli que comme participation active aux affaires de la cité. On ne pense plus alors que la liberté « s'arrête » là où commence celle des autres, mais au contraire qu'elle grandit et se renforce à la mesure de celle d'autrui. La défiance fait place à la confiance, le repli à l'engagement, la compétition à la solidarité. Dans ce modèle, la prérogative socialisée et finalisée du propriétaire, voire le dépassement de la figure de la propriété dans le cas de la dépropriation, ne doivent plus s'interpréter comme une moindre liberté, mais plutôt comme l'exercice d'une liberté responsable.

3.4. La portée politique de ces modèles est toute aussi grande que celle de la propriété classique, à la différence que cette fois cette dimension n'est plus occultée, mais ouvertement thématisée. En effet, la littérature relative aux « communs », en écho aux pratiques dont elle rend compte, focalise l'essentiel de son intérêt sur la bonne gouvernance de ces ressources – tel est, du reste, le titre de l'ouvrage de référence d'E. Ostrom. Qu'il s'agisse de ressources foncières traditionnelles ou des nouvelles ressources informationnelles, leur caractéristique fondamentale réside dans le fait « qu'elles sont gouvernées collectivement », et cela selon des modèles qui ne relèvent « ni du marché, ni de la hiérarchie ». À l'encontre du déterminisme tragique qui enferme les bergers de la fable de Hardin dans leur fatal engrenage, appel est fait ici à l'« action en commun », solidaire et inventive, chère à Hannah Arendt.

3.5. L'objet des « communs » est appelé à évoluer, autant en fonction des évolutions factuelles que des affectations normatives. Aujourd'hui, il trouve une application privilégiée dans le cas des ressources matérielles les plus vitales et les plus menacées, objets de transpropriation ; et aussi dans le cas des ressources informationnelles dont la circulation est la plus universelle et la reproduction gratuite la plus aisée, objets de dépropriation.

3.6. Enfin, et par définition, le titulaire des biens communs déborde l'individu ou telle ou telle personne publique, sans que soient précisément définies les limites du cercle ainsi élargi. En réalité, dans le modèle des « com-

mons », la question de la titularité est à la fois moins importante que dans le cas des autres modèles, et surtout subséquente, dans le sens où elle ne dépendra plus d'une assignation de principe, comme dans le cas de l'appropriation, mais sera généralement fonction des décisions prises au terme des procédures de gouvernance mises en place.

3.A. Transpropriation

Le terme « transpropriation » vise une « concession d'usages multiples à une multiplicité de titulaires ». Il désigne les situations complexes où l'on assiste à la superposition, à propos d'une même ressource, ou d'une même portion de territoire, de plusieurs régimes juridiques distincts. Tantôt s'enchevêtrent propriété privée et patrimoine commun, tantôt les mêmes espaces sont placés sous souveraineté nationale, au titre du domaine public, et font simultanément l'objet de l'application du régime du patrimoine commun de l'humanité. Il en résulte qu'à l'égard de ces biens transpropriés, le propriétaire ou le souverain seront désormais tenus d'agir comme des dépositaires responsables, comptables de leur usage et leur gestion : les particuliers à l'égard de la collectivité, l'État à l'égard de la communauté internationale.

La loi relative aux immeubles classés monuments historiques fournit un des premiers exemples de « transpropriation ». Ici le propriétaire ne peut plus disposer du bien à son gré : les transformations sont soumises à autorisation, et des jours d'ouverture au public doivent être concédés. En contrepartie, le propriétaire pourra bénéficier de subventions et d'abattements fiscaux.

Un autre exemple est la redécouverte de la figure de la fiducie sur le modèle du « trust » anglo-saxon. La fiducie est une institution juridique dans laquelle le fiduciaire agit comme un « steward », gérant ou régent de la partie de son patrimoine affectée au fiduciaire. Ce dernier cas de figure trouve écho dans l'action des *Community Land Trust*, un instrument venu des États-Unis et transposé en Région bruxelloise.

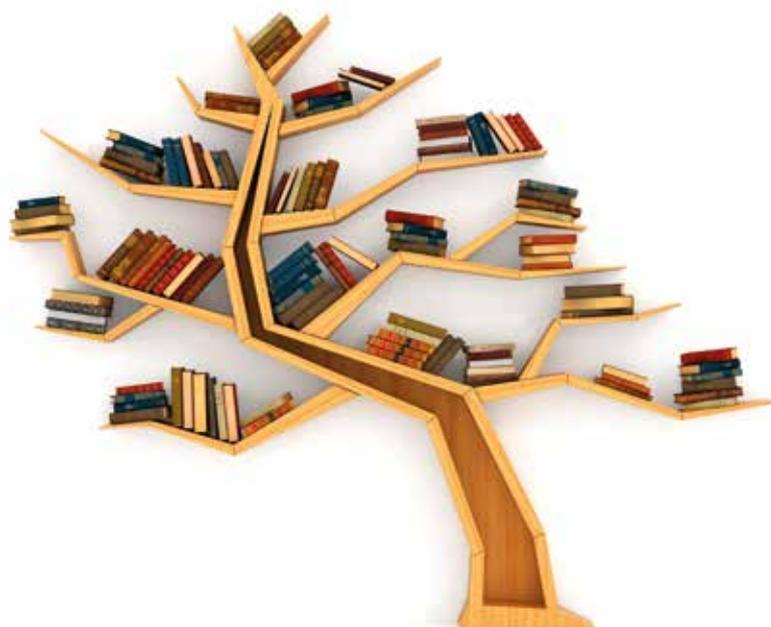
Outre ces applications en matière culturelle, historique et environnementale, la transpropriation peut également s'appliquer dans le

domaine de la santé, comme c'est le cas aujourd'hui à propos des « médicaments essentiels » dont les États sont autorisés, en cas de grave crise sanitaire, à importer des versions génériques en contournement des brevets dont ils font l'objet.

3.B. Dépropriation

Trois caractères se rattachent à cette nouvelle figure :

- Ces expériences portent généralement sur des ressources « non rivales » susceptibles de circulation immédiate et dont le coût de reproduction tend vers zéro, Ce n'est pas assez de dire cependant que ces ressources sont « non rivales », au sens où ce que l'un consomme n'est pas prélevé sur la part des autres ; en raison de la créativité collective qui s'y attache, il faut aller jusqu'à reconnaître que l'usage fait par l'un accroît la part de tous. Ici, l'usage enrichit la ressource, en application de l'intuition philosophique, déjà notée, selon laquelle la liberté s'accroît (et non s'arrête) en fonction de celle des autres. Plus nombreux sont les gens qui ont accès à la vie artistique et culturelle et aux échanges scientifiques, plus ces mondes s'étoffent et se renforcent.
- « Non rivales », ces ressources sont également instituées « non exclusives », au sens où elles sont mises à la disposition de tous. Prévaut ici une logique d'inclusion constitutive de « communautés négatives » illimitées. On en attend notamment, une pleine valorisation des ressources concernées, ce qui a permis à d'aucuns de dénoncer une « tragédie des anti-communs » chaque fois que la privatisation d'une information ou d'une connaissance conduisait au gel de cette ressource, comme c'est le cas notamment de brevets rachetés par de grandes compagnies pharmaceutiques et non exploités tant qu'un marché rentable ne se dessine pas.
- L'aspect le plus original du statut juridique de la dépropriation est l'importance de l'implication des membres des réseaux constitués autour de ces ressources – comme si l'abstention de l'« avoir » était compensée par la promotion du « faire ».-



Plusieurs mouvements s'inscrivent depuis quelques décennies dans ce modèle de dépropriation. Le plus ancien, celui du « free software », également appelé « open source », vise la libre distribution, l'accès au code source pour le grand public et la création collaborative entre programmeurs de travaux dérivés de logiciels. L'écriture en commun de l'encyclopédie en ligne Wikipedia, le séquençage du génome humain lancé comme projet ouvert et collectif, ou encore le programme collectif d'observation terrestre GEOS (*Global Earth Observing System*), sont, parmi bien d'autres, des exemples de ces créations collectives de ressources désappropriées. Ces divers mouvements poursuivent le but d'encourager le partage des ressources informationnelles afin d'accroître la créativité et l'innovation. La logique d'exclusion, chère aux droits de la propriété intellectuelle, fait place à une logique d'inclusion et d'interdépendance dont on peut espérer qu'elle annonce un nouveau paradigme mieux en phase avec les défis d'aujourd'hui.

Les bibliothèques publiques, dont la mission a toujours consisté à transmettre le savoir et à mettre les livres à la disposition du plus grand nombre, ne doivent certainement pas se défier de ces évolutions. S'il est certain qu'elles devront, une fois encore, repenser leur action dans ce contexte nouveau, entre propriété intellectuelle, service public et initiatives citoyennes, elles ne peuvent que sortir renforcées d'un contexte qui favorise la créativité et le partage. ●

● ● L'économie collaborative en Belgique

par **Matthieu LIÉTAERT**,
politologue, auteur de Homo cooperans 2.0 (éd. Couleur Livres, 2015)
et de Le Cohabitat (éd. Couleur Livres, 2012),
coréalisateur du film The Brussels Business (RTBF / Arte)

Il y a 5 à 10 ans, personne n'avait jamais entendu parler de ces quelques entreprises qui, aujourd'hui, dominent littéralement l'économie collaborative. Il ne se passe pas un seul jour sans entendre parler des (més)aventures de ces géants d'un nouveau genre, basés sur notre collaboration, le tout dans un contexte de *Far West* du XXI^e siècle, là où le politique semble ne rien y comprendre. Sommes-nous condamnés à vivre dans un monde dont les règles seraient dorénavant fixées par ces nouveaux géants ? L'économie collaborative est-elle en fait un problème plus qu'une solution ?

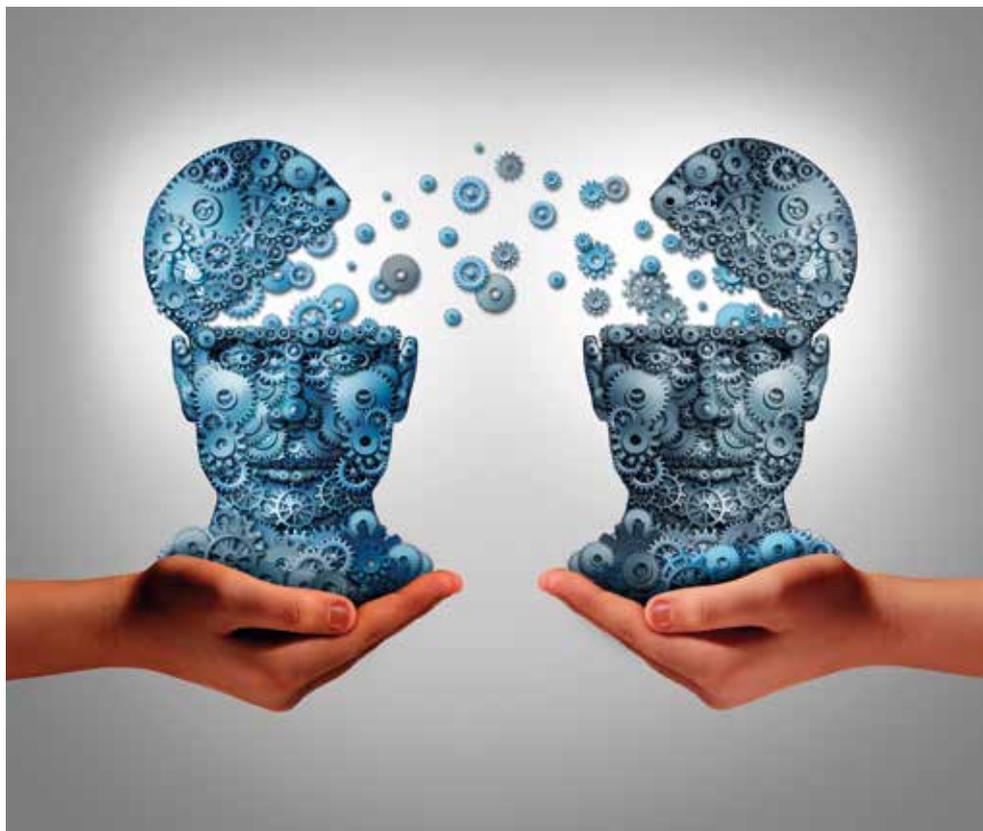
Alors qu'ils se forment des situations de quasi-monopole à une vitesse sans précédent - en huit ans, AirBnB a offert plus de chambres que le Hilton en 100 ans -, il est crucial de se rappeler que c'est la collaboration entre des millions de citoyens qui soutient leur envolée. Or, si nous voulons une société qui affronte réellement les crises face auxquelles elle est confrontée (climat, terrorisme, pauvreté, migration, etc.), il est fondamental que nous nous réappropriions cette économie collaborative, que nous donnions une autre finalité à notre collaboration dès aujourd'hui.

À la suite de ma thèse de doctorat sur l'histoire du lobbying auprès des institutions européennes et de notre film *The Brussels Business* (ARTE, RTBF), j'ai quitté les couloirs du pouvoir institutionnel pour regarder de plus près ce qu'il se passait dans nos quartiers, dans nos rues et là où la démocratie représentative n'avait encore aucun élu. Ou, plus précisément, là où chacun est son propre représentant. J'ai écrit *Homo Cooperans 2.0* pour expliquer le retour de la coopération après un demi-siècle d'hyperindividualisme.

L'apport des bibliothèques

Commençons par le commencement. Notre espèce a toujours dû coopérer depuis l'*homo habilis* il y a deux millions d'années. Les ethnologues soulignent que nous avons vécu - en moyenne - en groupe de 50 à 200 personnes et qu'il a fallu attendre le X^e siècle de notre ère pour voir arriver des bourgs de 1 000 personnes. Aujourd'hui en Europe, il y a 23 villes de plus de 1 million d'habitants, 700 de plus de 50 000 et, selon Eurostat, 35 % des adultes en contexte urbain vivent de manière isolée. Du jamais-vu dans l'histoire de l'humanité ! L'entraide, comme l'a montré au début du XX^e siècle le zoologue Kropotkine, féroce critique de Darwin, est la base de notre survie. C'est un leurre que de croire que nous pouvons aujourd'hui faire autrement et il n'y a, dès lors, aucun doute que nous sommes face à une incroyable opportunité pour changer de cap au travers de l'économie collaborative.

Le monde des bibliothèques n'est-il d'ailleurs pas un précurseur en la matière ? La réponse est bien entendu, et nous pouvons construire sur une telle expérience ! Combien de livres ne dorment-ils pas, oubliés sur une étagère à la maison ? Personnellement, comme chercheur et essayiste, je dois me rendre à l'évidence : 95 % de mes livres ont un rôle esthétique sur une étagère plus qu'autre chose... La bibliothèque publique est l'une des premières inventions démontrant la magie de l'économie collaborative. Ce n'est pas d'un livre dont nous avons besoin, c'est de l'histoire ou du savoir à l'intérieur. Voilà le message des bibliothèques ! La plus célèbre bibliothèque antique est sans doute celle d'Alexandrie, créée au III^e siècle avant notre ère. Si c'est à la Renaissance que les bibliothèques publiques reflorissent, il



faut toutefois attendre le XX^e siècle pour voir un réel développement de ces institutions publiques dans notre paysage. Aujourd'hui, ce sont des centaines de pages et de lettres qui nourrissent des générations entières. Les Belges Paul Otlet et Henri La Fontaine ont d'ailleurs joué un rôle clé en développant un système de classification des livres encore utilisé par le monde des bibliothèques aux quatre coins du monde.

Avant toute chose, de quoi parle-t-on avec l'économie collaborative ? Croyez-moi, c'est bien plus que UBER et AirBnB dont on nous bassine les oreilles depuis plusieurs mois. Grâce à Internet, et pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, des individus qui ne se connaissent pas peuvent se connecter entre eux, en temps réel, à distance ou pas, pour s'échanger des biens (nourriture, voitures, jouets, outils, vêtements, livres), du temps, de la connaissance et des services. La nouveauté ? Ils n'ont plus besoin d'intermédiaires. En moins de 10 ans, un réel « monde parallèle » a émergé pour offrir des solutions réalistes, réalisées et réalisables, et permettre d'allouer biens et services de manière beaucoup plus optimale et économique que le marché ou l'État. Du jamais-vu ! De ce côté-là, nous sommes face à une réelle révolution. Il sera, à mon avis, impossible d'aller à l'encontre d'un tel changement.

Le monde des bibliothèques doit, par exemple,

réfléchir dès aujourd'hui sur la manière dont son savoir comme institution peut utiliser cette nouvelle tendance pour travailler avec les citoyens. Imaginons, par exemple, que les bibliothèques publiques deviennent des lieux où des citoyens peuvent déposer des livres qu'un autre citoyen a choisis via Internet. Ce serait un nouveau rôle pour cette institution qui aurait un réel potentiel d'économie collaborative contemporaine, participative et digitale.

Un choix de société s'impose

L'économie collaborative actuelle - en tout cas de celle qui monopolise les médias - vient toutefois avec d'autres valeurs, avec d'autres objectifs. La grande question que nous devons poser est de savoir quel modèle d'économie collaborative nous voulons.

Il y a un autre modèle de l'économie collaborative. Celui d'AirBnB (tourisme), de BlaBlaCar (covoiturage), de Facebook (réseaux sociaux). Ces entreprises nous parlent d'un monde de Bisounours alors que nous voyons très bien la finalité des actionnaires de ces multinationales. Michel Bauwens, qui signe la préface du livre, a été l'un des premiers à souligner que ces entreprises ont compris comment générer d'immenses profits grâce à la collaboration *peer to peer*. C'est donc sur la base de nos échanges que des start-up inconnues au régi-



ment il y a à peine cinq ans sont aujourd'hui devenues des géants économiques qui opèrent au niveau transnational, soulèvent des centaines de millions d'euros d'investissement et visent à assurer un quasi-monopole dans leur secteur. Le tout au-dessus des lois lorsqu'il y a moyen. Qu'on se le dise, le modèle de ces gloutons de l'économie collaborative est loin d'être un monde de Bisounours.

Et pourtant, aussi paradoxal que ça en ait l'air, nous n'avons jamais été aussi proches de déterminer la solution : nous réappropriation l'économie collaborative. En effet, ces nouveaux géants ont plus besoin de notre collaboration que nous n'avons besoin de leurs services. Mais nous n'aurons rien sans rien, et nous devons

devenir proactifs pour donner d'autres valeurs et d'autres objectifs à ce phénomène d'UBERISATION - au sens large - de la société.

N'est-ce pas le rôle du politique de veiller au bien commun, me direz-vous ? Le phénomène a pris une telle ampleur, au niveau mondial et en si peu de temps, que nos représentants sont complètement dépassés par ces changements. Nous l'avons vu avec les taxis dans les rues de Paris, Rome, Berlin, Bruxelles et Londres, les politiciens agissent de manière réactive, et non pas de manière proactive. Or, pendant ce temps, ces géants sont en train de monopoliser le débat et, à coup de lobbying, de tirer le cadre législatif dans leur sens... Il y a, bien entendu, quelques initiatives politiques qu'on pourrait souligner, mais elles restent extrêmement limitées face à l'urgence de la situation. Avons-nous alors perdu tout espoir de changer le modèle de l'économie collaborative ? Pas du tout et c'est là où ça devient intéressant ! Puisque c'est notre collaboration qui sous-tend les profits de ces nouveaux géants/gloutons, pourquoi ne créons-nous pas nos propres plates-formes d'échanges sous forme de coopératives ? Pourquoi ne donnons-nous pas d'autres valeurs et objectifs à notre économie collaborative ? Et la bonne nouvelle est qu'un réel mouvement est en marche, et ce, même en Belgique.

Homo Cooperans 2.0, à la belge

La Belgique est un petit pays, mais un pays qui regorge de ressources nécessaires pour donner du sens à cette économie collaborative. Nous sommes connectés à Internet à plus de 80 %, nous avons énormément de biens et services à échanger, nous avons des infrastructures sociales qui sont implantées sur tout le territoire, et nous avons des piliers dans la société qui continuent de jouer des rôles fondamentaux. Ceci est notre terroir, et, malgré les querelles pour défendre les clochers respectifs, ce terroir est d'une richesse impressionnante.

Si nous voulons aller de l'avant et laisser un monde meilleur aux générations futures, il est primordial que nous donnions à l'économie collaborative un cadre de valeurs qui sont celles de l'économie collaborative sociale et solidaire. Pour le moment, le modèle dominant

est celui du marché, du profit à tout prix, et le rêve pour beaucoup est de créer une start-up qui deviendra multinationale grâce à la collaboration des autres. Ce n'est, bien entendu, pas de cela que nous avons besoin.

Pour cela, il faut passer du mode réactif au mode proactif. Nous devons créer nos propres plates-formes d'échange et de collaboration sans but lucratif, participative, sociale et écologique. Je pense ici à des coopératives qui appartiendraient à tous ceux qui les utilisent et non pas à quelques investisseurs de la Silicon Valley. Imaginons un monde de CoopBnB, de BlaBlaCoop, de CoopCoopBankBank, etc. À la fin de l'année, nous pourrions décider de ce que nous voulons faire avec les fruits de notre collaboration, nous pourrions investir dans des projets de société dans nos localités respectives. Voilà la base d'un système parallèle indépendant au niveau économique, capable de faire face au modèle actuel.

En une décennie, ce système parallèle s'est développé de manière très concrète à côté de l'apparition de ces géants (UBER, AirBnB, etc.). Dans le monde de la finance, alors que fondamentalement rien n'a changé au niveau politique depuis la crise de 2008 et que seules les banques ont changé de logo et de nom, nous pouvons aujourd'hui soutenir des banques coopératives comme le Crédal ou NewB en Belgique. Plus de 45 000 citoyens belges ont répondu à l'appel de cette dernière en 2014. Il y a aussi des supermarchés coopératifs comme la BEES coop à Bruxelles qui viennent compléter le riche tissu déjà existant des AMAPs et des GASAPs. Ce sont, toutefois, des supermarchés d'un nouveau type où la carte de membre ne suffit pas : il faut y travailler trois heures par mois. L'idée est d'offrir des biens et de la nourriture de bonne qualité à un prix abordable, tout en recréant du lien dans nos quartiers.

Dans le secteur de la mobilité, Taxistop et Cambio offrent des services sans but lucratif très performants depuis des décennies. Alors que, selon l'Association française des automobilistes, une voiture coûte en moyenne 6 000 euros par an – tout compris pour 10 000 kilomètres parcourus – et sachant que cette auto(im)mobile dormira plus ou moins 22 heures par jour sur un parking, les services de covoiturage permettent de se partager les

coûts, de désengorger les routes et de rencontrer des gens. CarPoolPlaza.be permet même le covoiturage pour aller sur nos lieux de travail, tous les matins.

Au niveau de l'habitation, l'arrivée des *Community Land Trusts* en Belgique offre un vent frais pour mettre un frein à la spéculation immobilière et permettre à des personnes ayant de petits revenus de devenir membres d'une sorte de coopérative et de louer-acheter leur appartement. Le modèle est tellement novateur qu'aussi bien la droite que la gauche trouvent l'idée très intéressante. Les habitants, eux, jouissent d'une habitation privée, mais ils apprennent à mieux connaître leurs voisins et à recréer du lien social dans leur quartier.

Un choix de société à faire dès aujourd'hui

Voilà seulement quelques bases solides parmi un vaste réseau que nous pouvons soutenir dès aujourd'hui afin de nous réapproprier cette économie collaborative. Il y a 15 ans, le slogan « Un autre monde est possible » a commencé à se répandre. Aujourd'hui, nous voyons véritablement l'émergence d'une série d'alternatives de plus en plus concrètes. Il ne tient qu'à nous de les soutenir, ou de voir, comme dans mon exemple des bibliothèques, comment des institutions existantes peuvent prendre des idées de ce mouvement pour se rapprocher de leurs utilisateurs.

Donner une finalité sociale et écologique à l'économie collaborative ne se fera pas de manière automatique. L'histoire nous a montré à plusieurs reprises que nous n'aurons que ce pour quoi nous travaillons. Aujourd'hui, les géants de l'économie collaborative gagnent du terrain, et si nous ne voulons pas finir dans un monde à la Facebook, AirBnB et UBER, il est fondamental que nous soutenions les initiatives locales telles que NewB, BEES coop, Cambio et d'autres.

C'est un choix de société. Nos enfants nous en remercieront. ●

● ● Infos :
● ● www.homo-cooperans.net

● ● Développement durable : ● ● une opportunité pour l'Europe

par Domenico ROSSETTI DI VALDALBERO,
administrateur principal, Direction générale Recherche & Innovation,
Commission européenne

Le fonctionnement de nos économies et de nos sociétés n'a jamais été aussi complexe. À côté du besoin de compétitivité internationale pour rester un acteur de premier plan sur la scène mondiale, l'Europe a aussi une volonté d'assurer le bien-être de ses citoyens, tout en voulant préserver un environnement de qualité.

À des initiatives tournées vers l'innovation et le progrès, l'Europe est aussi en première ligne sur les mesures de précaution et de préservation de la nature, deux grands objectifs qui peuvent sembler, à première vue, opposés.

Les défis de demain ont leurs racines dans le passé et trouvent leurs pousses dans le présent sous l'effet conjugué de forces démographique, socio-économique et environnementale. Ces forces relèvent du développement durable, dont l'objectif est d'assurer un équilibre délicat entre ces dimensions, tout en permettant à notre société et aux générations futures d'accéder de manière équitable aux ressources naturelles de notre planète.

S'il y a autant de visions du développement durable qu'il y a d'auteurs sur le sujet, j'estime que cinq points principaux doivent être relevés¹.

Dangers pour la planète et rétrécissement relatif de l'Europe

En 1960, la part d'énergie non renouvelable consommée dans le monde a dépassé celle de l'énergie renouvelable. En 2015, les combustibles fossiles (pétrole, gaz et charbon) et le nucléaire couvrent 80 % des besoins pour produire l'électricité ou pour répondre à la demande des secteurs résidentiel, des transports et de l'industrie. Depuis sept ans déjà,

le pourcentage de terriens vivant en zones urbaines a dépassé celui des ruraux. L'homme extrait, en 2015, près de 70 milliards de tonnes de ressources naturelles (minéraux, biomasse, métaux) des entrailles de la Terre contre 40 milliards en 1980. L'an dernier, 60 millions de personnes ont été obligées de quitter leur foyer pour fuir la barbarie et l'oppression. Beaucoup d'enfants, de femmes et d'hommes restent dans leur pays, mais certains quittent leur terre natale et se dirigent le plus souvent vers l'Europe².

Le poids relatif de l'Europe dans le monde qui se dessine s'amenuise : en 1950, l'Union européenne (28 États membres à ce jour) comptait 380 millions d'habitants, soit plus que l'Inde de l'époque (370 millions), six fois plus que le Brésil et plus du double des États-Unis. D'ici 2050, avec une prévision de 520 millions d'habitants, l'UE sera trois fois moins peuplée que l'Inde, juste le double du Brésil et à peine un quart plus peuplée que les États-Unis. Sur le plan de la richesse produite, si l'Union représentait 37 % du PIB mondial en 1970, elle ne comptera plus que pour 17 % en 2050. Les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) de l'UE s'élevaient à 14 % des émissions mondiales en 2000, mais elles ne devraient plus compter que pour 8 % en 2050. L'Europe est un continent vieillissant et sa jeunesse est en péril : 60 % des jeunes en Grèce et 50 % en Espagne et en Croatie sont au chômage. Parmi ceux-ci, 14 millions sont « NEETs » (*Not in Employment, Education or Training*), autrement dit dans un no man's land d'inaction, d'abandon et de désespoir³.

Ces tendances lourdes démontrent des changements structurels de l'humanité plus profonds au cours du siècle dernier qu'au cours des 2 000 ans passés. Une pression particulière

¹ Cet article reprend plusieurs cours-conférences donnés par l'auteur à l'Académie royale des sciences de Belgique dont les présentations exhaustives sont disponibles sur : www.academieroyale.be/. Voir en particulier : D. Rossetti di Valdalbero, *Quelle Europe en 2050* (2012), *Europe : vers une transition socio-écologique* (2013) et *L'enchevêtrement entre l'homme et la technologie* (2014).

² Agence internationale de l'énergie, *Key World Energy Statistics*, 2015, et Ellen Mac Arthur Foundation, *Circular Economy Team*, 2015 ; UNHCR, *Global Trends*, 2015.

³ Commission européenne, *Global Europe 2050*, Luxembourg, 2013, et Eurostat, 2015.

pèse sur les épaules de l'Europe qui, de centre du monde, risque de devenir un simple « appendice de l'Asie ».

L'Union européenne, chef de file mondial du développement durable

Un sursaut de l'Europe est possible, un changement de paradigme faisable. Celui-ci passe avant tout par une stratégie de compétitivité vers le haut. Plutôt que réduire les salaires et baisser les taxes, la nouvelle dynamique européenne doit provenir de la hausse de la productivité, dont les maîtres mots sont éducation, innovation, inclusion sociale et énergie propre. L'Europe peut devenir le porte-drapeau du *Beyond GDP*. Non pas qu'elle doive concurrencer le Bhoutan et son index de bonheur national brut, mais qu'elle soit la chef de file dans les indicateurs d'une vie meilleure⁴. Un système sanitaire performant, une alimentation saine, des transports publics efficaces, des écoles gratuites, un environnement urbain sûr et agréable sont des éléments de fierté de l'Europe, à rappeler et à renforcer.

L'Union dispose de tous les atouts pour faire éclore un écosystème innovant : un capital humain important, des universités de grande qualité, des secteurs techno-économiques à l'avant-garde (aéronautique, spatial, chimie, automobile, etc.), sans parler d'une forte propension à l'innovation sociale (cf. tissu associatif dense, entrepreneurs sociaux en augmentation, fonds éthiques nombreux, *Corporate Social Responsibility* solide, *crowdsourcing* et *crowdfunding* en fort développement).

L'Europe peut faire fructifier ses efforts ambitieux de réduction de gaz à effet de serre, d'amélioration de l'efficacité énergétique et de promotion d'énergie renouvelable. Un win-win-win économique, social et environnemental est souhaitable. Peu d'autres parties du monde peuvent s'enorgueillir de tels objectifs à long terme vers une transition durable (40 % de réduction de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990, 27 % d'amélioration de l'efficacité énergétique par rapport au cas de référence, 27 % d'énergies renouvelables)⁵.

L'Europe doit aussi être à la hauteur de sa mémoire et de sa civilisation dans l'accueil, la formation et l'intégration de ces enfants,

femmes et hommes qui fuient l'horreur et croient en l'Europe, terre de paix, de liberté, de fraternité et de prospérité. Le président de la Commission, Jean-Claude Juncker, en appelle à l'honnêteté, à l'unité et à la solidarité. Son message de fond est très clair : « Il n'y a pas assez d'Europe dans cette Union et il n'y a pas assez d'union dans cette Union »⁶.

Substrat scientifique, conscience populaire et ouverture sur le transcendant

Les constats scientifiques sur les dangers de notre système (fondé sur le paradigme « produit, consomme et jette »), tant pour la santé de l'homme que la planète, ont été établis par de nombreux scientifiques, économistes, sociologues et philosophes depuis des dizaines d'années, de Dennis Meadows à Jean-Pascal van Ypersele, en passant par Nicholas Stern, Tim Jackson ou Edgard Morin, qui ont filtré toutes les sphères de la société.

La fibre écologique populaire a été éveillée et stimulée par des émissions, films ou livres à succès dont *Ushuaia* de Nicolas Hulot, *An Inconvenient Truth* d'Al Gore, « La Terre vue du ciel » de Yann Arthus-Bertrand ou *Avatar* de James Cameron, pour n'en citer que quelques-uns.

Holistique et ouverte sur la transcendance, l'encyclique du pape François « Loué sois-tu » (*Laudato si'*) appelle tous les hommes de bonne volonté à une écologie intégrale qui renouvelle et rafraîchit la notion de développement durable. Elle intègre tant l'aspect environnemental - le respect de la création, de la terre, notre « maison commune » - qu'économique et social, dont la modération de la consommation, la réduction des inégalités, les changements des styles de vie et la crise de l'anthropocentrisme⁷.

Aujourd'hui, les hommes politiques de tous bords, les chefs d'entreprise de tous les secteurs et les organisations de la société civile se préoccupent de l'environnement. Cette prise de conscience collective pourrait déboucher sur des résultats concrets, en particulier pour limiter l'augmentation de la température à moins de 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle, lors de la Conférence des parties des

⁴ Commission européenne, *Welfare, Wealth and Work for Europe (WWWforEurope)*, Policy brief, août 2015, et OECD, *Better Life Indicators*, 2015.

⁵ Conseil européen, *Paquet énergie-climat 2030*, 23 et 24 octobre 2014.

⁶ J.-Cl. Juncker, *L'état de l'Union en 2015 : le moment de l'honnêteté, de l'unité et de la solidarité*, Strasbourg, 9 septembre 2015.

⁷ Pape François, *Laudato si'*, Lettre encyclique, Rome, 18 juin 2015.



Nations unies sur le changement climatique qui se tiendra à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015.

Pistes concrètes de développement durable au quotidien

Sans parler de la Chine qui est le plus grand émetteur mondial de gaz à effet de serre ou des États-Unis qui sont les plus grands consommateurs d'énergie par tête d'habitant, focalisons notre attention sur l'Europe et sur ce qui est faisable par tout un chacun pour un développement plus durable⁸.

Première piste : l'aménagement du territoire. L'économiste Yves Crozet utilise l'expression « déménagement du territoire » pour souligner que les usines, les bureaux et les personnes n'arrêtent pas de bouger. Dans de nombreuses grandes villes, un habitant fait plus de 30 kilomètres par jour en Europe (et plus de 60 km aux États-Unis). Le temps consacré au transport dépasse en moyenne 90 minutes par jour⁹. Un enjeu primordial pour un usage plus rationnel de l'énergie et une vie plus écologique consiste donc à (retourner) vivre en ville plutôt que dans les « banlieues vertes ». L'éloge de la densité doit ainsi être au cœur de l'écologie nouvelle. Les transports publics, le vélo et la marche à pied ont tout leur sens lorsque les distances travail-école-domicile-commerce se réduisent. Les espaces publics sont « amortis » par leur usage plus intense. La piazza de la ville - souvent inexistante dans les banlieues - retrouve son rôle de lieu privilégié de rencontre et d'échange, d'économicité et de sociabilité.

Deuxième action possible : là où une épargne existe en Europe, il faut l'exploiter de façon durable. Un rapport de l'Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie relève que, pour les électroménagers comme les réfrigérateurs, les lave-linge ou les lave-vaisselle, 80 % de l'impact environnemental proviennent de l'usage, de la consommation d'énergie et d'eau. Vu les progrès technologiques récents en économie d'énergie et d'eau, il convient de renouveler les équipements de la cuisine et de la salle de bains s'ils ont plus de dix ans. Il est plus intéressant tant du point de

vue économique que du point de vue environnemental de dépenser plus au départ pour un modèle plus performant énergétiquement¹⁰. Troisième piste : travailler sur les nouvelles fonctionnalités qui permettent de passer du paradigme de la « propriété » à « l'usage », de la consommation individuelle à celui de la durabilité et du partage. Quand on sait qu'une voiture est à l'arrêt plus de 90 % de son temps de vie, il faut imaginer de nouvelles formes d'usage qui améliorent l'efficacité économique et réduisent l'impact environnemental : de la *Smart car sharing*, à Hambourg, à Villo ou *Zen electric car*, à Bruxelles, l'essentiel n'est plus l'objet en lui-même, mais le service disponible. Avec Internet, la téléphonie mobile et l'innovation sociale, des dizaines de fonctionnalités naîtront d'autant plus que l'espace par habitant sera réduit. Demain, une salle de sport dans une école, un manège dans un parc ou, pourquoi pas, des bureaux devenant résidentiels en soirée feront partie de l'imaginable et du développement durable.

La fusion fructueuse entre la capacitation individuelle et l'économie partagée

Rarement dans l'histoire, l'individu européen n'a été aussi maître de son destin qu'aujourd'hui. La notion de capacitation individuelle, « l'individual empowerment », traduit parfaitement cette tendance lourde, et le selfie en est la preuve au quotidien. L'Européen peut vivre, circuler et travailler dans toute l'Union. Il peut, à partir de son ordinateur personnel (PC), tablette ou téléphone intelligent, contacter le monde entier. Avec une imprimante 3D, il peut fabriquer pratiquement tout. Les législations sur l'euthanasie et l'avortement font passer l'individu au-dessus de toute norme supérieure. Bref, nous sommes à l'ère de « l'égolâtrie » la plus extrême¹¹.

De l'autre côté, l'économie collaborative n'a jamais été aussi en vogue. Poussée par la croissance démographique (de 2,5 milliards de personnes en 1950 à 9 milliards en 2050), la concentration urbaine (de deux mégacités en 1950 à une trentaine en 2050), la société de la connaissance (cf. valorisation boursière des géants informatiques californiens) et la vie en réseaux sociaux et virtuels, cette économie partagée semble prendre son envol dans des

⁸ D. Rossetti di Valdalbero, « Environnement : entre ciel et terre », *La Libre Belgique*, 24 juillet 2015.

⁹ B. Château et D. Rossetti di Valdalbero, *World and European Energy and Environment Transition Outlook*, Commission européenne, Luxembourg, 2011.

¹⁰ E. Vidalenc et L. Meunier, « Obsolescence des produits : l'impact écologique », *Futuribles*, Paris, septembre-octobre 2014.

¹¹ D. Rossetti di Valdalbero, « L'Europe dans la nouvelle économie », *La Libre Belgique*, 20 avril 2015.



secteurs comme le tourisme, les transports ou l'agriculture urbaine.

Les Européens ne doivent pas succomber aux sirènes de l'individualisme forcené et garder à l'esprit des pères fondateurs : une solidarité de fait (Déclaration Schuman de 1951), une cohésion économique et sociale (pendant du marché intérieur) chère à Jacques Delors et une croissance qui soit intelligente, inclusive et durable. Les mots confiance, fairness et résilience sociétale européenne devraient prendre le pas sur les égoïsmes nationaux¹².

Il faut ensuite que les Européens tirent profit de « l'individual empowerment » et de l'économie partagée, sans laisser les seuls Américains aux commandes. Si les géants des technologies de l'information et de la communication d'outre-Atlantique dominent le marché mondial avec les Coréens, Chinois et Japonais en deuxième ligne, les Européens ont d'énormes capacités d'innovations technologiques, mais aussi et surtout organisationnelles, de marketing et sociales à exploiter¹³.

L'économie des services peut être repensée à la lumière de « l'individual empowerment » et de l'économie partagée. Beaucoup de « business models » de sociétés européennes de services sont ancrés dans le XX^e siècle. Bruxelles, Amsterdam, Copenhague, Munich, Vienne, Barcelone ou Milan disposent d'autant d'atouts (éducation, savoir-faire, créativité) que Seattle, Cupertino, Séoul ou Shanghai. De plus, leur patrimoine culturel et leurs forces vives du secteur tiers comme les associations ou les fondations sont largement sous-exploités. Des

synergies entre individualisme et économie collaborative peuvent stimuler l'action d'entrepreneurs sociaux et durables qui se préoccupent de la viabilité économique, de la finalité sociale et du respect environnemental de leur entreprise.

Conclusions

L'Union - plus sans doute que les États-Unis ou l'Asie - a développé au cours des siècles une relation particulière à la nature où l'homme façonne la terre, l'utilise, mais la respecte et en prend soin¹⁴. Le souci écologique au XXI^e siècle imprègne tous les pans de la société européenne. Les réglementations européennes environnementales, agricoles et sanitaires, de protection des animaux et de la biodiversité, de lutte contre le changement climatique ou de promotion de la recherche, de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelable en sont la preuve. Lorsque l'Europe se présente comme pionnière de l'économie circulaire, elle a en tête aussi bien l'intérêt de l'individu que de la collectivité et de l'environnement, du progrès technologique et de la préservation des ressources naturelles. Si l'Europe, fière de ses racines et de ses valeurs communes, réussit à mettre en œuvre un rapport équilibré entre l'homme et la nature, entre les paroles et les actes, entre « l'individual empowerment » et l'économie partagée, elle deviendra à nouveau le moteur ardent du monde de demain qui aura pour finalité un développement harmonieux et durable. ●

¹² Voir la Conférence *Trust: European Research co-creating Resilient Societies*, <http://www.trust-conference.eu/>

¹³ D. Rossetti di Valdalbero, « Europe in the new economy », *Crowd Sourcing Week*, Brussels, 20 octobre 2015.

¹⁴ M. Serres, *Le contrat naturel*, Paris, Flammarion, 1992.

● ● L'impact écologique majeur des technologies de l'information

par Fabrice FLIPO¹,

philosophe, professeur en développement durable
à Telecom & Management (Paris),

auteur de *La Face cachée du Numérique* :

l'impact environnemental des nouvelles technologies
(éd. L'Échappée, 2013), *Pour une philosophie politique écologiste*
(éd. Textuel, 2014) et *Nature et Politique* (éd. Amsterdam, 2014)

En 1990, le téléphone fixe à touches faisait son apparition. En 1993 sort Netscape Navigator, qui ouvre les portes d'un monde « virtuel », qui ne compte encore que 130 sites « Web ». On compte aujourd'hui quatre millions de requêtes Google par minute, et 350 000 photos sont échangées sur WhatsApp. L'impact écologique est majeur.

Un déferlement technologique

Rien ne peut être discuté en matière de TIC (Technologies de l'information et de la communication) avant d'avoir pris conscience du véritable raz de marée en la matière. Chacun peut s'en apercevoir : 82 % de la population française possèdent au moins un micro-ordinateur, et on trouve huit écrans en moyenne dans chaque foyer. Le taux d'équipement en *Smartphones* tourne autour de 50 %, et plus d'un quart des ménages possède une tablette (+132 % en un an)².

Pour résumer : il n'y a plus de « fracture numérique », du moins en termes d'équipement. L'évolution a été foudroyante et la crise l'a à peine affectée. Rappelons que, sept ans en arrière, la moitié des Français n'avaient pas de micro-ordinateur et le Smartphone n'existait pas. Et tout indique que le déferlement va continuer : 2G, 3G, 4G, haut débit, ultra-haut débit, investissements dantesques dans des « fermes de serveurs » (un centre de données de 800 000 ordinateurs est en construction à Gravelines, Nord), la demande semble sans fin. IBM a investi à lui seul 1,2 milliard dans

15 nouveaux centres de données en 2014, dans un secteur qui a connu en 2013 une croissance de 21 %.

Partout, la numérisation est en cours : dans les bibliothèques (numérisation de tout ce qui est papier), les écoles (tablettes, tableaux « intelligents »), les entreprises (gestion, communication, etc.), la communication (énorme « marché » des données personnelles, etc.) et même les services de l'État, qui s'empressent autant que possible de « dématérialiser », mettant même parfois en avant le gain pour la planète.

Un impact matériel gigantesque et croissant

Ces usages ont une « face cachée », invisible pour l'utilisateur : le déploiement d'infrastructures, stations de base (téléphonie), réseaux et centres de données (data centers) et, plus en amont encore, fabrication des produits, extraction de matières premières.

Donnons quelques chiffres. Les TIC, à l'échelle mondiale, c'est autant de gaz à effet de serre que l'aviation, et avec le même rythme de forte croissance : 2,5 %, voire 3 %, des émissions planétaires. Certaines études estiment même que les TIC ont largement dépassé l'avion³. En France, en 2008, on était déjà à environ 14 % de la consommation électrique nationale, soit près de sept centrales nucléaires⁴. À ceci s'ajoutent les observations en dynamique. L'arrivée des TIC dans la vie quotidienne a provoqué une augmentation de 20 % de consom-

¹ Admin. : Institut Mines-Télécom/TEM (9, rue Charles-Fourier – 11011 Évry).

Labo. : Laboratoire de Changement social et politique (EA7335 – Paris 7 Diderot).

² Rapport du Credoc, 2014.

³ M. P. Mills, *The Cloud Begins with Coal*, 2013.

⁴ H. Breuil et al., *Rapport TIC et développement durable*, CGEDD (Conseil général de l'Environnement et du Développement durable) et CGTI (Conseil général des Technologies de l'Information), 2008. Disponible sur www.telecom.gouv.fr.



mation totale des ménages en 2008⁵, réduisant à néant les gains énergétiques obtenus sur tous les autres équipements domestiques depuis 15 ans (réfrigérateurs, etc.) ! C'est d'ailleurs pour cette raison que nous n'avons pas vu cette consommation arriver. Le fait marquant est que, malgré le passage aux réfrigérateurs A+, la consommation n'a pas baissé. Les TIC en sont la cause.

Les TIC, c'est aussi de la matière : 21 millions de Smartphones ont été vendus en 2014, en France, et 2,4 millions de PC. La production globale de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) est estimée aujourd'hui à environ 40 millions de tonnes par an⁶. Chargés sur des camions de 40 tonnes et de 20 mètres de long, cela représente une file de 20 000 kilomètres ou deux camions par minute 24 heures sur 24⁷ ! En France, cela représente 8 kilos par personne⁸. Et encore, le produit final ne représente-t-il que 2 % de la masse totale des déchets générés tout au long du cycle de vie⁹. La quantité augmente de 3 à 5 % par an. Un gros quart des déchets européens se volatilise, traversant les frontières comme matériel de seconde main, pour finir en Inde ou en Afrique.

À l'échelle mondiale, moins d'un déchet sur six est recyclé.

Malgré la réglementation qui les a limitées, les TIC contiennent toujours des substances toxiques : mercure, plomb, cadmium, chrome, PBB (diphényles polybromés) et PBDE (éthers diphényles polybromés), PVC (dont la combustion peut former des dioxines), baryum (utilisé dans les écrans cathodiques pour protéger l'utilisateur des radiations), béryllium, phosphore et additifs pour la luminescence des écrans. La fabrication des TIC n'est pas très propre non plus : elle utilise solvants, acides, métaux lourds et composés organiques volatils. La demande en matière est gargantuesque. Les TIC, enfin, c'est 10 % de la demande mondiale d'or, 20 % d'argent, 13 % de palladium, 35 % d'étain, 20 % du lithium et 35 % du cobalt (batteries)¹⁰. Certaines filières, comme le coltan (cobalt), ont été pointées du doigt comme alimentant les guerres en Afrique (République démocratique du Congo). D'autres, comme les « terres rares », exigent de retourner des quantités extraordinaires de terre pour être extraites¹¹. Et la demande double tous les sept ans¹².

⁵ Enertech, *Mesure de la consommation des usages domestiques de l'audiovisuel et de l'informatique* – Rapport du projet Remodece, Ademe – Union européenne – EDF, 2008.

⁶ PNUE / STEP, *From E-waste to resources*, 2009, p. 1.

⁷ www.ecoinfo.cnrs.fr.

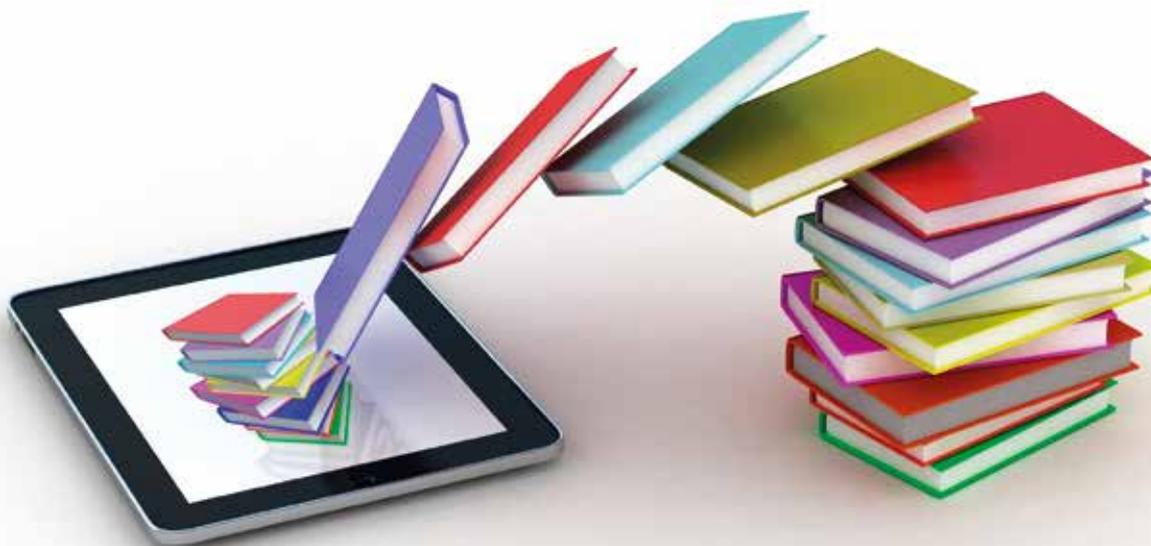
⁸ Ademe, *Synthèse équipements électriques et électroniques* – données 2009.

⁹ L. Hilty et Th. Ruddy, « Towards a sustainable information society », *Informatik*, n° 4, August 2000 ; R. Kuehr et E. Williams (éd.), *Computers and the Environment : Understanding and Managing their Impacts*, Kluwer Academic Publishers and United Nations University, 2003.

¹⁰ www.preciousmetals.umicore.com ; C. Hocquart, « Les enjeux des nouveaux matériaux métalliques », *Géosciences*, n° 1, janvier 2005.

¹¹ Source USGS, communication de Philippe Bihouix.

¹² Ph. Bihouix et B. de Guillebon, *Quel futur pour les métaux ? Raréfaction des métaux : un nouveau défi pour la société*, EDP Sciences, 2010.



Les TIC favorisent-elles des modes de vie plus écologiques ?

Les TIC consomment certes, mais aident-elles à réduire notre empreinte écologique ? C'est ce que voudraient laisser penser les fabricants et les autorités publiques¹³. D'où deux pistes : les progrès « naturels » du secteur sur sa propre empreinte et le potentiel des TIC pour les autres secteurs. Pourtant, s'il est exact que l'efficacité énergétique a connu d'énormes avancées, la plupart des grandes pistes avancées par les industriels n'ont guère eu le retentissement annoncé, soit qu'elles n'ont pas été mises en œuvre, soit qu'elles ne présentaient de toute manière aucune garantie sérieuse dans l'atteinte des résultats, notamment du fait de « l'effet rebond ».

Qu'est-ce que « l'effet rebond » ? C'est le fait que les économies réalisées sur un usage ou un produit soient plus que compensées par d'autres effets. Par exemple, la réduction de la consommation des écrans via l'adoption du LCD, puis des LED, a-t-elle été plus que compensée par un agrandissement et une multiplication des appareils. L'écran plat, autorisant de plus grandes surfaces et un moindre encombrement, a proliféré dans notre environnement – gares, métro, etc. D'où les chiffres, qui

sont sans appel : la consommation du poste « vidéo » a considérablement progressé, dans le budget énergétique des ménages¹⁴. Le trafic ne cesse d'augmenter. Le trafic mondial a atteint 29 zettaoctets en 2014, + 10 %¹⁵. Cela représente le transfert de 29 milliards de disques durs de grande capacité (1 téraoctet). Facebook occasionne 5 % du total à lui seul.

On ne peut pas nier les énormes progrès accomplis, en termes d'efficacité énergétique, sur les appareils pris un à un. Mais une telle présentation fait abstraction de la dynamique exponentielle de production de données, multiplication des écrans, etc. De 10 ans en 1960, la durée de vie d'un ordinateur n'est plus aujourd'hui que de deux à quatre ans, et de 18 mois pour un téléphone. L'obsolescence est massive. Le téléphone est quasiment devenu un objet de mode. Mêmes observations dans le champ de la programmation : la concurrence pousse à programmer « vite et mal » (quick and dirty). Windows 7 et Office 2010 occupent environ 15 fois plus de puissance processeur, 70 fois plus de mémoire vive et 47 fois plus d'espace disque que leurs versions en vente en 1997. Le concours Université du système d'information 2010 a montré qu'une optimisation pouvait générer une économie de 600 % sur le poste client et 20 % sur le serveur¹⁶...

¹³ Exemple : le rapport Smart 2020.

¹⁴ Voir étude Enertech, 2008.

¹⁵ www.cisco.com.

¹⁶ Groupe EcolInfo, *Impacts écologiques des TIC*, EDP Sciences, 2012, p. 191.

Le numérique permet-il de réduire ou de limiter le transport, par exemple par la visioconférence ? Le papier, avec l'e-book ? Les comparaisons peuvent le laisser penser, prises de manière statique et décontextualisée. Mais les études sur le transport montrent que communication et transport sont étroitement corrélés depuis le télégraphe. À chaque fois qu'un moyen de communication émerge, il s'accompagne de transport, et réciproquement. Le numérique est un facteur majeur de délocalisation et d'intermédiation. On achète un livre en Australie aussi facilement qu'à la librairie du coin. Les e-books ont l'inconvénient d'être faits de ressources épuisables. Le numérique est le seul secteur où l'on se réjouit de passer du renouvelable (le papier) à l'épuisable. Les études montrent, en outre, qu'en termes énergétiques, la meilleure option reste le livre de bibliothèque.

Les industries laissent penser que les TIC pourraient dématérialiser la croissance. Le rapport Smart 2020 évoque ainsi un potentiel de réduction de 20 à 30 %, à l'échelle mondiale. Cette perspective est largement reprise par les autorités publiques, sans beaucoup de discussion. Pourtant, les bases empiriques sont faibles. Elles se contentent le plus souvent de supposer que des fonctions « matérielles » pourront être remplacées par d'autres, « immatérielles », sans prendre de recul ni chercher à vérifier, comme si le numérique était la première technologie de l'information de l'histoire et que la radio, la télévision ou même le télégraphe n'avaient pas eu d'effets observables. Ces études d'ingénieur laissent largement de côté la dynamique réelle des usages. Elles font comme s'il était négligeable que les entreprises et les pouvoirs publics encouragent la numérisation du monde. Le rapport BIO IS (2008) est le seul à chercher à contrôler ces biais, en utilisant des données socio-économiques. D'où des conclusions beaucoup plus mesurées, qui montrent que les seuls effets certains, en matière de réduction, sont dans des dispositifs tels que le pilotage du chauffage et de la climatisation. Un ouvrage de synthèse récent constate que le champ des rapports entre TIC et développement durable n'est qu'émergent (Hilty et Aebischer, 2015). Il serait plus correct de dire que rien n'est fait pour qu'il émerge...

L'absence de débat public

Pourquoi cette question ne soulève-t-elle pas plus de débat ? L'intérêt des vendeurs est évident : tout ce qui peut inquiéter le consommateur est à écarter. Les autorités publiques emboîtent le pas : « Si la forte consommation énergétique des TIC a pu rester discrète pendant les années récentes, son importance commence à être identifiée. En effet, la disparité des contraintes appliquées aux produits blancs et aux produits bruns et, corrélativement, la forte consommation actuelle de ceux-ci, commencent à être perçu[e]s du public. Il est ainsi à craindre qu'une réaction des consommateurs n'atteigne l'ensemble du secteur des TIC. Des mesures ciblées, visant à rassurer le consommateur, sont en conséquence de l'intérêt objectif de la profession »¹⁷. Rien de surprenant, par conséquent, à ce que cette question reste très largement absente de l'espace public et qu'elle ne soit pas devenue un problème public. La foi dans les TIC s'étend jusqu'aux écologistes, ainsi certains rapports du WWF.

La réglementation comprend trois grandes mesures, qui ne changent pas les données du problème. Une directive européenne (dite « DEEE », déchets d'équipements électriques et électroniques) prévoit la récupération et le traitement des déchets, sous la responsabilité des « metteurs sur le marché », ce qui ne les incite pas à produire moins ni mieux. Elle cherche aussi à interdire les exportations vers les pays à faible réglementation environnementale, avec un succès limité. Une autre directive (dite « EUP », Energy-Using Products) veut standardiser les « meilleures pratiques » pour optimiser l'efficacité énergétique, ce qui est sans conséquence sur « l'effet rebond ». Une troisième (dite « ROHS », Restriction of Hazardous Substances) vise à réduire ou éliminer les produits toxiques. Elle se tient dans des limites qui ne portent pas atteinte aux fonctionnalités. À côté de ces trois-là, d'autres directives cherchent à assurer des débouchés aux TIC et à favoriser leur implantation dans toutes les activités économiques, administratives et quotidiennes, en éliminant les alternatives. Les conséquences sont prévisibles. Le consommateur est destinataire d'injonctions paradoxales. Les constructeurs et les pouvoirs publics lui suggèrent que les ingénieurs vont inventer des solutions. ●

¹⁷ Rapport Breuil et al., *TIC et développement durable*, CGTI, 2008, p. 69.

● ● Les animaux face au développement durable

par **Georges CHAPOUTHIER**,
neuro-biologiste et philosophe,
directeur de recherche honoraire au CNRS,
auteur de *Kant et le chimpanzé* :
essai sur l'être humain, la morale et l'art (éd. Belin, 2009)

L'être humain, prince de la planète

La pensée occidentale moderne a fait de l'homme le maître absolu de la Terre et notamment des animaux qui la peuplent. Pour des raisons de commodité, on appellera en général ici « animaux », les animaux autres que l'homme, mais cela n'exclut nullement le fait que l'homme soit aussi un animal, proche parent des chimpanzés et des bonobos.

Maître de la Terre, l'être humain l'était déjà largement auparavant dans les religions monothéistes. Il y était, en effet, la créature privilégiée de Dieu, maître de la nature et des animaux. La démonstration en est frappante avec l'un des événements fondateurs des trois religions monothéistes : le sacrifice d'Abraham. L'ange apparut à Abraham, qui voulait lui sacrifier son fils, et arrêta ce meurtre d'un être humain : « Non, dit, en substance, l'ange à Abraham, ce massacre d'un être humain ne plaît pas à Dieu. En revanche, égorger une brebis, ça, c'est parfait ! » Malgré ce fort symbole légitimant la violence sur l'animal et, plus généralement, sur la nature, l'homme restait malgré tout, selon les religions monothéistes, un simple usufruitier d'une nature dont il ne devait pas abuser. Il était donc, par Dieu, doté d'une certaine responsabilité vis-à-vis de la création qui lui était confiée.

La pensée occidentale post-cartésienne a balayé ces réserves. L'homme est devenu le prince absolu de la planète sans aucune restriction. Et ceci vaut particulièrement pour les animaux, assimilés par la pensée post-cartésienne à des machines, et, par suite, ne disposant d'aucun droit, d'aucun privilège face à la

volonté absolue de l'être humain. La laïcisation de la pensée occidentale n'a pas amélioré les choses, bien au contraire : la dernière réserve qui aurait pu être trouvée dans la nécessité de ne pas maltraiter la création divine, le dernier garde-fou avait disparu. L'homme avait dès lors, sur la nature et sur les animaux, latitude à exercer tous ses caprices.

L'apothéose de cette pensée fut la civilisation occidentale des derniers siècles. L'homme, mais il s'agissait surtout ici de l'homme mâle occidental, était le petit prince, l'enfant gâté de la planète. Il pouvait allègrement développer sa logique industrielle comme sa logique conquérante sur des peuples coloniaux, perçus comme largement « animalisés ». Les anthropologues de l'époque n'hésitaient d'ailleurs pas à « démontrer » l'animalité des peuples exotiques, justifiant par là leur statut occasionnel d'« esclaves », voire à les montrer, à côté d'« autres animaux », dans les premiers « jardins zoologiques ». Quant à la femme occidentale, cantonnée dans sa fonction reproductrice (perçue comme animale ?), elle n'était pas jugée capable d'exercer des droits comme celui de voter. En France, « pays des droits de l'homme », cette incapacité dura jusqu'en ... 1945 !

Le prince maladroit

Hélas, le prince absolu, l'enfant gâté, s'avéra très maladroit. Par ses excès industriels, il détruisit une large part de la planète. Il décida d'utiliser ses belles rivières comme évacuations des produits toxiques de ses industries. Il décida de polluer les airs par le développe-



ment incontrôlé de ses moyens de transports mécanisés. Il brûla sans vergogne des sources d'énergie qui avaient mis des millions d'années à se former. L'accès aux mécanismes intimes de la matière, l'énergie nucléaire, lui permis de faire exploser des bombes et des centrales. Il détruisit ou raréfia des espèces animales pour consommer leur chair ou pour le simple plaisir de tuer. L'exemple du dodo de l'Ile Maurice en est emblématique, mais d'innombrables espèces animales tombèrent sous les coups du bipède chasseur. L'homme sacrifia les éléphants pour le plaisir de sculpter leurs dents. Il massacra ses cousins gorilles pour vendre leurs mains comme cendriers et ses cousins chimpanzés pour se délecter du fumet de leur viande. Fin gastronome, il élimina aussi la plupart des requins pour concocter une soupe de leurs nageoires : on découpait les nageoires sur l'animal vivant et on le laissait agoniser à petit feu, dans l'océan, une quinzaine de jours. De la même manière le massacre des baleines conduisit à leur presque extinction. Pour ses besoins de plus en plus grands en chair animale, l'homme inventa de gigantesques éle-

vages et abattages industriels où les animaux furent transformés en objets, des poussins jetés vivants dans des broyeurs, des animaux parfois égorgés, voire dépecés en pleine conscience, dans de tristes copies du sacrifice d'Abraham. L'être humain se forgea d'obscures convictions et, croyant (à tort) la corne de rhinocéros apte à améliorer son érection fragile, il massacra les rhinocéros, en découpant, bien entendu, la corne sur l'animal vivant pour le laisser agoniser ensuite. On pourrait multiplier les exemples qui sont innombrables.

Certes la nature est vaste et quelques-unes de ces erreurs ou de ces atrocités ne l'auraient sans doute pas grandement perturbée. Mais leur exercice systématique, par une population humaine en constante croissance numérique, fut désastreux : l'eau des rivières et l'air des continents devinrent pollués au point de menacer la santé humaine. Des continents de déchets plastiques envahirent les océans. Des moteurs jetés dans l'espace se transformèrent en un essaim de satellites radioactifs tournant autour du globe. Les glaciers se mirent

à fondre. Les climats changèrent. Des régions radioactives devinrent inhabitables. Par la chasse, les animaux sauvages se rarifièrent au point que, dans nombre de pays, il fallut, pour satisfaire chez les chasseurs le plaisir de tuer, effectuer des lâchers d'animaux apprivoisés. Les élevages et les abattages industriels conduisirent à de viandes parfois polluées d'antibiotiques ou de prions, qui les rendirent impropres à la consommation. Les bactéries résistantes aux antibiotiques proliférèrent. Les excès de consommation carnée accrurent les risques cardio-vasculaires ou certains cancers comme celui de colon... Le mode de vie du petit prince, sa santé, ses plaisirs, se trouvèrent dangereusement menacés. Et même la bonne opinion que l'être humain aimait entretenir de lui-même se trouva diminuée par les dégâts et les atrocités qu'il s'avérait capable de faire.

On peut se demander pourquoi ce singe intelligent, l'être humain, doté d'un cerveau très performant et capable de merveilles intellectuelles, a pu aboutir à un tel désastre planétaire. La raison en est sans doute le caractère juvénile de son cerveau, on dit, en science, le caractère « néoténique »¹. Certes, sur le plan physique, l'être humain, avec sa grosse tête, ses grands yeux et sa pilosité réduite, ressemble à un gros fœtus de singe². Mais son cerveau lui-même conserve aussi une adaptabilité juvénile, voire immature. L'homme reste, jusqu'à la fin de sa vie, un être enfantin, qui préfère généralement les jeux de toutes sortes aux questions sérieuses et qui, en dépit de ses aptitudes intellectuelles considérables, ne fait pas toujours bon usage de sa raison³.

Du fait de la maladresse infantile du prince, la planète semblait donc plonger petit à petit dans un marasme, qui menait à une dégradation de l'environnement en général et de ses composantes animales en particulier. Un marasme qui, de surcroît, présentait de plus en plus de risques et d'inconvénients pour le prince lui-même.

Le développement durable et la place de l'animal

La réaction ne se fit pas attendre. Elle s'appelle le développement durable. Mobilisant alors ses

puissantes ressources intellectuelles, l'homme jugea qu'au développement économique et industriel anarchique, il fallait, pour retrouver une vie en harmonie avec un environnement aux ressources limitées, adjoindre des pré-occupations environnementales et sociales, qui permettraient notamment à l'homme de ménager son environnement, en le conservant en bon état à long terme afin d'en faire durablement profiter sa descendance. Formulée à l'origine par des écologistes politiques convaincus, cette nécessité fut ensuite habilement récupérée par tous les partis politiques, de droite comme de gauche. Mais, dans tous les cas, ce développement durable souhaité ne concernait que l'intérêt de l'être humain lui-même. Il était, comme le développement purement industriel des siècles passés, strictement « anthropocentré ».

Face à cette attitude anthropocentrée du développement durable, indépendamment de questions essentielles purement écologiques d'« intérêt de la biosphère », qui ne seront pas débattues ici, l'intérêt de l'animalité n'intervenait marginalement que comme la part nécessaire d'une biodiversité à protéger dans l'intérêt unique – scientifique, médical, culturel, esthétique... – de l'être humain. L'intérêt de l'animal pour lui-même était le grand absent, et c'est pour lui que le présent article voudrait plaider.

Introduire le respect de l'animal dans le développement durable

On a évoqué plus haut « la bonne opinion que l'être humain aimait entretenir de lui-même ». Ce point est un point clé en ce qui concerne le respect des animaux. L'être humain se veut capable de concevoir une morale. Certes il existe des (proto)morales empiriques chez d'autres animaux : toute société animale, voire toute famille, qui est un microsociété, suppose que ses membres ne puissent pas faire entre eux n'importe quoi. Il s'ensuit des règles, de contraintes sociales qui, à beaucoup d'égards, rejoignent de morales empiriques. Ainsi les chimpanzés qui protègent leurs petits, qui se soucient des handicapés, qui « pardonnent » en se réconciliant ou qui punissent les comportements non conformes au bon fonction-

¹ Bolk L., *La genèse de l'homme*. Vol. 18. Arguments, Paris, 1960.

² Chapouthier G., Policar A., « La néoténie humaine, une idée à relancer », *Pour la Science* 2015; 452:14 -15.

³ Chapouthier G., Tristani-Potteaux F., *Le chercheur et la souris*. CNRS éditions, Paris, 2013.



nement du groupe, suivent des règles morales empiriques⁴.

Mais seul l'homme prétend intégrer ces règles en système. S'il veut être un animal moral, il se doit alors d'agir moralement, non seulement à l'égard de ses semblables humains en éliminant les guerres, tortures et autres atrocités, dont il s'est souvent rendu coupable, mais aussi à l'égard de ses cousins animaux, particulièrement la majorité d'entre eux, qui possèdent des aptitudes de douleur et de souffrance⁵. Il faut certes rappeler ici que le règne animal est très varié et comprend des animaux dont certains, comme les éponges, ne possèdent pas d'aptitude à la douleur. On sait aussi que la conscience de la douleur n'est pas la même entre une huître et un chimpanzé. De telles différences, étayées par les résultats de l'éthologie moderne, qui démontrent l'intelligence considérable et les importantes aptitudes de conscience des vertébrés et des mollusques céphalopodes comme les pieuvres, doivent évidemment être prises en compte par les moralistes et les juristes dans la définition des contraintes morales que l'homme se donne vis-à-vis des (autres) animaux. Des contraintes qui peuvent se résumer dans la formulation de « droits de l'animal » adaptés aux aptitudes des différentes espèces⁶.

Cette requête pressante d'une prise en considération morale de l'animalité pour elle-même, et particulièrement dans son vécu douloureux⁷, aboutit fondamentalement au souhait d'introduction de préoccupations morales spécifiques à l'égard des animaux dans le développement durable⁸. Et le développement durable tradi-

tionnel anthropocentré n'en serait pas pour autant diminué, bien au contraire : une amélioration de la morale humaine à l'égard des (autres) animaux irait sans doute de pair avec une amélioration de la morale de l'homme à l'égard de ses semblables, qui, au cours de l'histoire, n'a guère été brillante⁹.

Des scénarios catastrophes

Enfin il faut ajouter que le développement durable évoqué dans cet article ne vaut que pour une évolution relativement lente des facteurs écologiques et climatiques. Des scénarios catastrophes beaucoup plus rapides ne peuvent être exclus, même s'il est difficile pour le moment de les prévoir avec certitude ou d'en estimer les conséquences précises. Ainsi, par exemple, la libération de méthane par la fonte des calottes glaciaires a été évoquée par les scientifiques. Elle pourrait causer, à moyen terme, un désastre écologique considérable, voire une extinction de nombreuses espèces vivantes, comme ce qui s'est produit lors de la disparition des dinosaures. Dans ce cas dramatique, ou dans tout autre scénario catastrophe, la plupart des « gros » animaux subiraient les mêmes risques de destruction que l'espèce humaine.

On le voit : pour le meilleur comme pour le pire, l'espèce humaine est très liée à ses cousins animaux. Ce qui souligne, encore une fois, la nécessité morale d'inclure les animaux dans une formulation élargie du développement durable. ●

⁴ Chapouthier G., *Kant et le chimpanzé - Essai sur l'être humain, la morale et l'art*, Belin, Paris, 2009.

⁵ Chapouthier G., « La douleur : des animaux à l'homme », *Homme et animal: de la douleur à la cruauté*, Auffret Van der Kemp T, Nouët JC, (editors), Paris, L'Harmattan, 2008. pp. 25-38.

⁶ Chapouthier G, Nouët JC., *The universal declaration of animal rights, comments and intentions*, Ligue Française des droits de l'animal, Paris, 1998.

⁷ Burgat F., *Liberté et inquiétude de la vie animale*, Kimé, Paris, 2006.

⁸ Pelluchon. C., *Éléments pour une éthique de la vulnérabilité - Les hommes, les animaux, la Nature*, Cerf, Paris, 2011.

⁹ Richter F., *La déesse et le pingouin*, Avant-Propos, Bruxelles, 2014.

B) EN BIBLIOTHÈQUE : DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE

● ● Performance écologique des bibliothèques

par Joachim SCHÖPFEL

psychologue, maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'Université de Lille 3, co-directeur de Vers la bibliothèque globale : l'Agenda 21 dans les bibliothèques (éd. Cercle de la librairie, 2014)

L'affaire de tous

COP21, la 21^e Conférence des Nations unies sur les changements climatiques que la France a accueillie du 30 novembre au 11 décembre 2015¹, l'aura confirmé : oui, le développement durable est l'affaire de tous. Pas seulement des gouvernements, pas seulement des entreprises, ni non plus des associations ou ONG. Non, le développement durable engage tout le monde, en tant que citoyen, en tant que membre d'une collectivité ou tout simplement en tant qu'être humain.

« Répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins »². Nous commençons à mieux appréhender les enjeux et changements à venir, souvent sans réellement comprendre ce que cela veut dire pour nous, pour nos enfants et les générations à venir. Nous savons que chaque citoyen de l'Union européenne émet en moyenne l'équivalent de 7,3 tonnes de CO₂ par an³, nous sommes plus ou moins sensibilisés dans notre vie quotidienne aux bons gestes à adopter, et nous savons, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, qu'il ne faut pas gaspiller l'eau, qu'il faut éteindre la lumière en quittant une pièce, modifier nos habitudes alimentaires, opter pour des équipements économes en énergie, favoriser les transports en public et le vélo, etc.

Y compris les bibliothèques

Oui, mais les bibliothèques ? Pourquoi les bibliothèques ? N'ont-elles pas d'abord une

mission culturelle et sociale, la lecture pour tous, l'accès au savoir, l'insertion sociale ? Alors pourquoi ramener le thème de l'environnement et du climat ? Et puis, comparée au secteur industriel ou aux transports, l'empreinte carbone des bibliothèques paraît quand même limitée, sinon carrément négligeable. Une bibliothèque ne pollue pas, ou peu. Et pourtant.

Et pourtant, du point de vue écologique, les bibliothèques sont des services comme tous les autres. Qu'elles le veuillent ou non, les bibliothèques ont une responsabilité sociale, et leur performance écologique se mesure en émission de CO₂ ou en surface productive nécessaire pour répondre à la consommation de ressources et aux besoins d'absorption de déchets. D'ailleurs, un nombre croissant de bibliothèques prend conscience de cette responsabilité et se lance dans la démarche d'une bibliothèque verte. D'autres y sont obligées, puisque leur tutelle - municipalité, département, ministère, université... - mène une politique en faveur du développement durable et met tous les services à contribution pour la réussite de son plan d'action locale « Agenda 21 »⁴.

Le premier pas est le plus difficile

Par où commencer ? La première chose à faire est de sensibiliser et d'alerter les collègues, responsables et utilisateurs sur les questions liées à l'écologie et à l'environnement. Si la tutelle a déjà adopté une politique en faveur du développement durable, il s'agit avant tout

¹ <http://www.cop21.gouv.fr/>

² United Nations (1987). *Report of the World Commission on Environment and Development*. General Assembly Resolution 42/187, 11 December 1987. New York. <http://www.un.org/documents/ga/res/42/ares42-187.htm>

³ <http://www.planetoscope.com/co2/261-emissions-mondiales-de-co2-dans-l-atmosphere.html>

⁴ Agenda 21 : programme d'actions en faveur du développement durable ratifié par plus de 170 pays au Sommet de la Terre de Rio en 1992, à réaliser, notamment, par les autorités locales.

de s'insérer dans ce dispositif, d'y trouver sa place, d'être propositionnel et de contribuer à la réussite de ce plan d'action.



Figure 1 – Quatre contributions d'une bibliothèque

La seconde étape consiste à mesurer l'empreinte carbone et l'impact écologique. L'évaluation de la performance écologique peut se faire à partir d'un nombre croissant de check-lists, normes, référentiels ou recommandations. Il s'agit de fournir un profil écologique assez détaillé et fiable pour identifier les points sensibles et problèmes prioritaires, profil qui servira également de référence pour mesurer les futurs progrès.

Action : l'imagination n'a pas de limites pour ce qui est de la réduction des déchets, du recyclage, des économies d'énergie et ainsi de suite. Certaines actions seront difficiles à mettre en place, d'autres non, et l'impact écologique sera différent. D'ailleurs, une démarche écologique peut avoir un intérêt pratique, c'est-à-dire des économies à faire en limitant la consommation d'énergie, mais aussi la création d'une image positive au sein de sa communauté et le renforcement de la cohésion au sein du service, au travers d'un projet structurant.

L'éducation, l'information et la communication en matière de culture écologique, cela représente une quatrième option, peut-être plus en lien avec les fonctions et missions traditionnelles des bibliothèques : réorienter la politique d'acquisition, revoir si besoin l'indexation et la classification, créer un site Web dédié au développement durable, organiser des événements, expositions ou ateliers...

Comment mettre tout cela en œuvre ? L'adhésion et l'engagement de la ou des personnes responsables de la bibliothèque sont d'une importance primordiale, surtout au moment du lancement d'une telle démarche, même si, pour la suite, la coordination des actions peut être confiée à une tierce personne, un(e) chargé(e) de projet ou de mission, même externe à la bibliothèque. Et n'oublions pas le soutien des lecteurs, du campus, de la communauté locale et virtuelle (les amis sur Facebook...), de la presse et des médias – cela se construit dans la durée et demande de la conviction, de la communication, de la patience. Mais un(e) bibliothécaire n'est jamais seul(e), et l'échange, la discussion, le soutien mutuel, le réseau sont importants⁵.

Domaines d'action

Nous l'avons déjà évoqué plus haut, l'imagination n'a pas de limites en ce qui concerne les petits gestes en faveur de l'environnement. « Ce qui est en jeu, c'est un changement de manière de travailler, consistant à intégrer dans les missions et modes de travail une logique différente »⁶.



Figure 2 – Domaines d'action

Depuis 2006, les acheteurs publics doivent tenir compte des impératifs du développement durable. Acheter au meilleur rapport qualité-prix ne suffit plus, il faut aussi faire attention aux écolabels, au recyclage futur et à la pro-

⁵ Cf., par exemple, la liste de discussion ENSULIB de l'IFLA, <http://www.ifla.org/environmental-sustainability-and-libraries/ mailing-list>.

⁶ N. Drogat-Landré, « Bibliothèques et développement durable », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 54 (4), 2009, p. 96-97, <http://bbf.enssib.fr/ consulter/bbf-2009-04-0096-003>.



duction de déchets qui, pour une bonne partie, ne sont que le résultat des achats, en fin de cycle de vie.

La stratégie de la gestion des déchets est connue sous le nom des « trois R » : réduire la quantité des produits qui arrivent en fin de vie, réutiliser des produits (au moins partiellement) qui deviendraient autrement des déchets, et recycler les matières premières. Réduire peut signifier ne pas acheter...

Zéro papier – la dématérialisation, l'abandon du papier au profit du numérique – est une action emblématique d'une politique écologique dans beaucoup de services. Cependant, ce n'est pas un but en soi⁷, notamment au sein d'une bibliothèque. Mais réduire le nombre d'imprimés, favoriser la communication virtuelle, limiter les photocopies, cela peut déjà être utile.

Une bibliothèque génère les déplacements de son personnel et public. Comment limiter l'impact sur l'environnement ? Travail à domicile ? Usage à distance ? Réduction du parc automobile ? Subvention des abonnements aux transports publics ? Des parcs à vélos ?

Côté médiation, pensons d'abord à la politique documentaire – y a-t-il une collection sur le développement durable ? Comment est-elle mise en valeur ? Y a-t-il un dispositif de veille dans ce domaine ? Comment la bibliothèque informe-t-elle ses lecteurs (mais aussi sa tutelle et son propre personnel) de cette thématique ? D'autres vecteurs de médiation, à réaliser aussi avec d'autres services et acteurs, sont des formations, expositions, conférences, etc.

L'éco-construction

Et puis, il y a les bâtiments. L'immobilier représenté, à lui seul, 45 % de la consommation globale d'énergie, et la conception des bâtiments détermine largement la performance énergétique future de l'équipement. On peut mieux isoler un bâtiment pour limiter la perte thermique, on peut installer un éclairage économe en énergie, on peut équiper les sanitaires pour réduire la consommation d'eau, etc.⁸. On peut

rénover (« recycler ») d'anciens bâtiments de bibliothèques pour les rendre plus performants du point de vue écologique⁹.

Souvent, par contre, les bibliothèques vertes « modèles » sont de nouveaux bâtiments selon les principes de l'éco-construction. Chaque pays a ses propres normes, réglementations et labels industriels. En France, on connaît la démarche HQE (Haute qualité environnementale) appliquée pour toute nouvelle construction publique, avec 14 objectifs cibles parmi lesquels le chantier à faible nuisance, la gestion d'énergie, d'eau, de déchets d'activités, de l'entretien et de la maintenance, le confort acoustique et visuel, ainsi que la qualité sanitaire des espaces, de l'air et de l'eau. L'application du label HQE dans le domaine des bibliothèques a été analysée par une étude de l'ENSSIB¹⁰. En Wallonie, on trouvera d'autres informations sur le site du cluster Éco-construction¹¹.

Indicateurs de performance

Chaque bibliothèque a son empreinte carbone. Elle consomme de l'énergie, elle produit des déchets. Elle a un bilan calorifique. Sous l'aspect écologique, certaines bibliothèques sont plus performantes que d'autres. Les bibliothèques ont l'habitude de produire des données quantitatives et qualitatives relatives à leurs services, leur utilisation et leurs usagers ; aujourd'hui, il faut ajouter d'autres statistiques et indicateurs relatifs à leur performance écologique. Pour citer quelques exemples :

- consommation d'eau en m³ ;
- consommation d'énergie de chauffage en kWh/m² ;
- consommation d'électricité en kWh ;
- confort acoustique bruits permanents en dB ;
- autonomie d'éclairage naturel en % de la luminosité en lux ;
- émission CO₂ (chauffage) en kg ;
- empreinte écologique (activités, transports, émissions...) en m².

À cette liste, on pourrait ajouter d'autres indicateurs, parfois plus spécifiques, qui permettraient, à terme, d'évaluer l'amélioration de la

⁷ Le numérique a son propre « coût écologique », cf. <http://ecoinfo.cnrs.fr/>

⁸ N. Drogat-Landré, *op. cit.*

⁹ P. Hauke et K. U. Werner (2012), « The second hand library building: Sustainable thinking through recycling old buildings into new libraries », *IFLA Journal*, 38 (1), 60-67.

URL http://www.ifla.org/files/assets/hq/publications/ifla-journal/ifla-journal-38-1_2012.pdf/#page=60

¹⁰ F. Clain, *Constructions HQE : un nouveau modèle architectural pour les bibliothèques ?*, mémoire, Villeurbanne, ENSSIB, 2010, <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notice-48290>.

¹¹ <http://clusters.wallonie.be/ecoconstruction-fr/>

performance écologique de la bibliothèque et sa contribution au développement durable¹² : volume annuel de déchets produits par la bibliothèque, baisse des coûts grâce à la réduction de la consommation d'énergie, taux de papier et équipement recyclé, consommation d'énergie par personnels et usagers, etc. Mettre en place une telle démarche ne se fera pas du jour au lendemain, et les bibliothèques devront faire appel à d'autres services pour obtenir certaines informations. Par ailleurs, ce qui manque à ce jour, c'est un référentiel avec des valeurs moyennes, le profil écologique type d'une bibliothèque municipale ou universitaire par exemple.

Ouverture sur le monde

La conférence 2014 de l'IFLA à Lyon avait (re) positionné les bibliothèques au cœur de la société¹³. L'action locale en faveur de l'environnement est une manière d'affirmer la vocation globale d'une bibliothèque responsable et citoyenne. Selon les mots du sociologue Claude Poissenot : « [L'Agenda 21] est un moyen pour [...] placer les bibliothèques en position de conserver un lien avec les populations qui les entourent. La métaphore environnementale ouvre la voie à une conception de la bibliothèque comme organisme vivant, condition de sa pérennité »¹⁴.

Un nombre croissant d'initiatives et de modèles montre que le développement durable et la responsabilité sociale peuvent devenir le cadre conceptuel pour l'avenir des bibliothèques, pour repenser l'ensemble de leur fonctionnement, du marketing et management jusqu'aux relations avec les lecteurs et fournisseurs et la gestion comptable.

La performance écologique fait partie de cette nouvelle manière de penser la bibliothèque. C'est une façon de confirmer la possibilité d'une bibliothéconomie responsable, engagée, politique et soucieuse de l'environnement. C'est aussi une façon de porter nos débats sur la médiation, les biens communs et le numérique au cœur même de la société, et d'ouvrir la bibliothèque aux préoccupations majeures de notre temps, sur le monde. ●

● ● Bibliographie

- CARACO, A., « Les bibliothèques à l'heure du développement durable », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 53 (3), 2008, p. 75-83, <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-03-0075-010>
- HAUKE, P., LATIMER, K. et WERNER, K. U. (coord.) (2013). *The green library: the challenge of environment sustainability*. IFLA Publications, 161, München: De Gruyter.
- HAUKE, P. (2015). « How to become/how to identify a green library? Standards for certification. » In: *Session 95 Environmental Sustainability and Libraries SIG with New Professionals SIG, IFLA WLIC 2015*, Cape Town, South Africa, <http://library.ifla.org/1237>
- IFLA (2014). « Green libraries promoting sustainable development. » In: *Session 152 Environmental Sustainability and Libraries SIG, IFLA WLIC 2014*, Lyon, France, <http://conference.ifla.org/past-wlic/2014/ifla80/node/368.html>
- McBANE MULFORD, S. et HIMMEL, N. A. (2010). *How green is my library?* Libraries Unlimited, Santa Barbara, Calif.
- SCHÖPFEL, J. et BOUKACEM-ZEGHMOURI, C. (coord.), *Vers la bibliothèque globale. L'Agenda 21 dans les bibliothèques*. Paris : Électre-Éditions du Cercle de la Librairie, 2014.
- SCHÖPFEL, J. (coord.), dossier Développement durable, *I2D Information, données et documents*, n° 53 (1), à paraître.

¹² M. A. Jankowska et J. W. Marcum (2010), « Sustainability challenge for academic libraries: Planning for the future », *College & Research Libraries*, 71 (2), 160-170, <http://crl.acrl.org/content/71/2/160.full.pdf>.

¹³ <http://www.lyondeclaration.org/>

¹⁴ C. Poissenot, « Un nouveau cadre d'action pour les bibliothèques », in J. Schöpfel et C. Boukacem-Zeghmouri (sous la direction de), *Vers la bibliothèque globale. L'Agenda 21 dans les bibliothèques*, Paris, Électre-Éditions du Cercle de la Librairie, 2014, p. 113-122 (p. 122).

● ● Les missions sociétales des bibliothèques : des dimensions du développement durable de l'Agenda 21 trop souvent oubliées

par Jean-Pierre VOSGIN,

sociologue, maître de conférences et directeur des formations
aux métiers du livre à l'Université Bordeaux Montaigne

Introduction

En 2009-2010, juste après la parution de l'ouvrage *Les Pratiques culturelles des Français à l'ère numérique* mettant, entre autres, en exergue la stagnation, voire le recul, des inscrits et des usagers en bibliothèque, nous avons été choqué par ces constatations, et, pour trouver des remèdes à cet état de fait, nous nous sommes alors lancé chaque année, avec nos étudiants de l'Université Bordeaux Montaigne, dans des travaux universitaires de recherche-action en sociologie sur certaines missions des bibliothèques : sur ce que nous avons appelé, à l'époque, « les missions sociales » (voir notre long article dans l'ouvrage *Le Rôle social des bibliothèques dans la ville*, 2011). De 2012 à 2014, nous avons continué dans le droit fil de nos recherches à travailler sur les missions sociales des bibliothèques, mais dans la problématique du développement durable. Tout en étudiant par enquêtes auprès des professionnels les missions écologiques des bibliothèques, puis en revenant à la définition du développement durable et à l'un de ses trois « piliers », le moins connu : le pilier social, nous avons choisi de travailler sur les missions sociétales des bibliothèques (voir notre article dans l'ouvrage collectif *Vers la bibliothèque globale : l'Agenda 21 dans les bibliothèques*, 2014). Par ce concept de missions sociétales, nous entendons la contribution de la bibliothèque à son environnement et sa place dans la société et, par là, l'ensemble de ses rapports avec la société civile. Les missions sociétales de la bibliothèque renvoient à ses interactions et relations avec la société, c'est-à-dire avec tous les milieux de son territoire : élus, administrations, collectivités

territoriales, écoles, institutions culturelles, entreprises, associations, communautés locales bref, tous les partenaires, sans oublier toutes les catégories de citoyens de la société civile, ni les organisations citoyennes de cet environnement.

Aujourd'hui, en 2015, la société française est plongée dans un contexte de crise : une crise financière qui affecte les moyens des collectivités publiques, mais aussi des populations. Dans un contexte d'accroissement des inégalités, d'inquiétudes, de besoin de sécurité, d'évolution des comportements, la question du « vivre ensemble » est posée. Cette crise est en même temps politique, sociale, culturelle et morale, et cela d'autant plus qu'un événement a bouleversé le pays (y compris la communauté des bibliothécaires) : l'attentat à *Charlie Hebdo*. Cette atteinte à la liberté d'expression a entraîné les professionnels des bibliothèques à s'interroger davantage encore (avec le temps fort du congrès annuel de l'ABF de juin dernier sur la thématique : « Inventer pour surmonter ; les bibliothèques en tensions ») sur l'éducation des citoyens, sur les actions avec un maximum de partenaires, sur le travail d'accueil, et bien sûr le « vivre ensemble », tout comme la construction et la réparation du lien social, bref, tout ce qui concerne « faire société ». Ainsi, en mettant l'accent sur les missions sociétales que nous avons rencontrées (même si, quelquefois, les professionnels font, comme M. Jourdain pour la prose, des missions sociétales sans le savoir) dans nos recherches de terrain auprès des professionnels de ces cinq dernières années, nous avons travaillé sur le fameux pilier social du développement durable appliqué aux bibliothèques. Ce qui nous amène aujourd'hui, dans cet article,

à faire des propositions de missions sociétales (fidèle en cela aux sociologues E. Durkheim et P. Bourdieu). Comme nous l'avons fait succinctement plus haut pour les missions sociétales, nous donnons d'entrée quelques rapides définitions des termes « développement durable et Agenda 21 », et « bibliothèques ».

Développement durable et Agenda 21 ?

Nous ne ferons qu'un rappel (laissant, sur ce sujet, le lecteur consulter le livre collectif : *Vers la bibliothèque globale*, déjà cité) sur le chapitre « Développement durable ». Cet Agenda 21 comprend 40 chapitres où le développement durable doit s'appliquer (dans les piliers économique, social et écologique). Parmi ces 40 chapitres, nous avons choisi de privilégier un peu plus certains chapitres, qui, selon notre point de vue, quoique fondamentaux, sont trop souvent oubliés, lorsque l'on traite du développement durable. Ces chapitres, osons le dire, concernent l'équité sociale et la justice sociale. Ainsi, derrière nos propositions, nous voulons nous appuyer davantage sur : le chapitre 3 relatif à la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales (dont les inégalités de genre et de milieux sociaux) pour permettre aux pauvres d'avoir des moyens d'existence durables ; le chapitre 24 sur la participation-inclusion sociale des femmes au développement durable et équitable (voir plus haut) ; le chapitre 27 sur le renforcement du rôle des associations (non gouvernementales) et donc les actions de partenariat avec elles ; le chapitre 28 sur les initiatives des collectivités territoriales à l'appui de l'Agenda 21 (ici, au niveau local : actions des bibliothèques liées aux collectivités territoriales dans leurs missions culturelles et, surtout, sociales-sociétales pour le développement durable) ; le chapitre 29 insistant sur le renforcement du rôle de toutes les catégories de citoyens ; le chapitre 36 soulignant la promotion de l'éducation et de la formation (dans une perspective, ici, de sensibilisation des publics, mais aussi des professionnels des bibliothèques à tous les aspects du développement durable, dont les missions sociétales) ; le chapitre 40 sur l'importance de l'information pour la prise de décision dans la société.

Bibliothèques ?

Pour définir les bibliothèques, il n'y a pas besoin d'écrire de nouveaux textes, nous avons en France de grands textes fondateurs : la Charte des bibliothèques du Conseil supérieur des bibliothèques de 1991 ; le Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique rédigé avec l'IFLA en 1994 ; le Manifeste IFLA pour Internet de 2002 ; la Déclaration de Glasgow de l'IFLA de 2002 ; le Code de déontologie du bibliothécaire adopté par l'ABF en 2003, le Manifeste du 2 mars 2012 : *La bibliothèque est une affaire publique* (ABF, 2012), la Charte sur le droit fondamental des citoyens à accéder à l'information et aux savoirs par les bibliothèques (ABF, juin 2015). Par là, en utilisant le terme « bibliothèque » nous faisons référence à « un centre d'information local, où l'utilisateur-citoyen peut trouver facilement toutes sortes de connaissances, de services et d'informations » (Manifeste Unesco) où « le [la] bibliothécaire est chargé[e] par sa collectivité publique ou privée de répondre aux besoins de la communauté en matière de culture, d'information, de formation et de loisirs » (cf. Code de déontologie de l'ABF).

Avant de détailler nos propositions découlant du contenu de nos entretiens (y compris de ceux de 2015 sur le thème : « À quoi servent vraiment les bibliothèques aujourd'hui ? ») réalisés entre 2010 et 2015, nous devons de signaler que la notion d'Agenda 21 est peu connue dans le monde des professionnels des bibliothèques et des services d'information. Inutile de préciser que le pilier social de l'Agenda est encore moins connu et que la notion de mission sociétale est quasiment inconnue. Et, pourtant, nous sommes convaincu qu'aujourd'hui, dans un monde en crise, les bibliothèques doivent s'investir, du national au local, dans ces propositions, selon la célèbre formule « penser global, agir local » qui résume l'esprit du développement durable.

1^{re} proposition sociétale des bibliothèques – Les relations de la bibliothèque avec l'État (ministères) et ses services déconcentrés

Une grande partie des bibliothèques a des relations avec l'État qui impulse des actions et devrait penser à associer davantage les bibliothèques, même s'il tente de le faire en

France avec « la Semaine du développement durable ». Il nous semble important que les bibliothèques soient, elles aussi, à l'initiative d'actions et d'animations, en insistant sur les missions sociétales. À titre d'exemple, je prendrais, au-delà de l'écologie, la thématique du jardinage (échange de graines) ou des jardins familiaux, qui peut avoir aussi pour fonction d'aider les familles pour cultiver... le lien social. Ces initiatives d'action peuvent permettre d'obtenir des labels de reconnaissance sociétale comme Bib'Lib avec ses ateliers participatifs et d'échanges de savoirs et de savoir-faire. En cela, les bibliothèques sont des acteurs de la société, « font société » par la mise en œuvre de fonctions sociétales. Bien sûr, la reconnaissance et le soutien par l'État de toutes les missions des bibliothèques, dont celles à vocation sociétale, sont indispensables.

2^e proposition sociétale pour les bibliothèques – Les relations de la bibliothèque avec sa commune et les services de la commune

Compte tenu de 16 000 bibliothèques dont plus de 4 500 BM (Bibliothèques municipales) en France, pour traiter des missions sociétales des bibliothèques, c'est-à-dire, rappelons-le, des relations entre la bibliothèque et la société, nous partons du cas le plus classique des bibliothèques publiques : une bibliothèque de collectivité territoriale. Ainsi, pour ce qui nous concerne, une bibliothèque a, en premier lieu, des rapports avec sa tutelle locale (la commune) qui doit elle-même agir pour l'Agenda 21 et le développement durable. Pour le cas le plus courant en France, on peut facilement imaginer que la bibliothèque a nécessairement des rapports avec les différents services de la commune : service culturel, service des écoles maternelles et primaires, service de la petite enfance et tous les autres services de la ville (aide sociale dont CCAS, crèches municipales, services éducatifs, culturels, mais rarement sportifs), dont certains peuvent même s'inscrire dans la problématique Agenda 21. Pour les plus petites bibliothèques (relais-points lecture), des actions sont quelquefois réalisées avec le département et sa BDP (Bibliothèque départementale de prêt) comme en Gironde, permettant à ce département d'obtenir un « Ruban » du développement durable décerné par le Sénat.

3^e proposition sociétale pour les bibliothèques – Les relations de la bibliothèque avec la société économique et commerciale

Dans les relations avec la société, les bibliothèques peuvent être considérées comme des acteurs économiques, car, pour fonctionner, elles ont des relations avec les entreprises. Mais la bibliothèque n'est pas un service marchand et n'a pas vocation à faire du chiffre d'affaires ni à générer des bénéfices. Toutefois, elle tire sa légitimité de sa fréquentation, car sa raison d'être est la médiation entre la richesse de ses collections et la fréquentation publique, puisqu'elle est d'abord un service public (voir le Manifeste de l'ABF). Le comportement et la satisfaction des usagers, mais aussi des non-usagers, sont liés à la qualité des services offerts. On voit donc que l'utilisateur est désormais au centre des services, comme le client dans le classique service commercial. Il est clair encore que la bibliothèque ne vit pas isolément, car elle fait des achats et entre ainsi en relation (par l'intermédiaire de sa tutelle) avec les entreprises industrielles et commerciales de son territoire. Par cela, elle peut se faire aussi connaître (et reconnaître) pour ses missions sociétales et, ainsi avoir une approche éthique de l'économie empruntée au concept de responsabilité sociale. Ainsi, la bibliothèque peut avoir davantage de relations avec celles des entreprises qui ont fait le choix du développement durable. On voit ainsi que la valeur économique et commerciale d'une bibliothèque peut augmenter sa valeur sociétale par des relations financières en lien avec la responsabilité sociale et la protection de l'environnement, c'est-à-dire le développement durable.

4^e proposition sociétale pour les bibliothèques – Les relations de la bibliothèque avec la société civile : les partenariats avec les associations

Quand on pense « relations des bibliothèques », c'est aux actions de partenariat avec les associations auxquelles on songe le plus souvent d'après nos entretiens d'enquêtes avec les professionnels des bibliothèques. Dans son chapitre 27, l'Agenda 21 insiste sur ces relations avec des partenaires. Cela concourt à reconnaître et à renforcer le rôle indispensable, dans toute démocratie, des

associations et, en particulier, des associations indépendantes que nous pouvons qualifier d'organisations citoyennes de la société civile. On retrouve ici l'idée que la bibliothèque doit s'inscrire dans le tissu social et urbain du quartier, du village, de la ville ou d'un groupement de communes et, donc, qu'elle peut agir par rapport aux besoins de tous les citoyens. Pour l'Agenda 21, et, ici, pour le pilier sociétal, on aura tendance à mettre en exergue les associations et organisations non gouvernementales de solidarité qui luttent contre la pauvreté et pour l'équité sociale (cf. chap. 3 de l'Agenda 21).

Suivant les lieux et le quartier d'implantation de la bibliothèque, il peut y avoir des partenariats avec des associations de défense de l'environnement : les maisons vertes, les associations de jardins familiaux, les maisons de la nature, les associations de défense des consommateurs (CSF, UFC...), sans oublier les associations de la consommation alternative (consommer mieux en consommant utile, sans risque pour sa santé et en recherchant un sens écologique et social) qui ont, par exemple, lancé les AMAP – Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne – afin de supprimer les intermédiaires entre paysans et consommateurs, tout comme les associations de jardiniers « solidaires ».

Il est clair que de tels partenariats permettent de montrer, aux citoyens ordinaires, un autre visage de la bibliothèque, en mettant en exergue l'aspect sociétal de la vie de la bibliothèque.

5^e proposition de mission sociétale pour les bibliothèques : Les relations de la bibliothèque avec la politique de la ville

Comme nous l'avons vu nous-même lors du colloque sur le rôle social des bibliothèques dans la ville en avril 2010 dans un quartier en rénovation à Floirac (Gironde), la bibliothèque se doit de créer de nouvelles solidarités urbaines pour lutter contre la paupérisation et l'exclusion des populations fragilisées cantonnées dans des bâtiments dégradés du centre-ville ou les ensembles collectifs. Ainsi, elle doit s'inscrire dans un certain maintien de la vitalité des quartiers qui est mis en place dans la majorité des politiques de rénovation urbaine des villes, et, par là, elle intégrera la diversité

des réalités sociales, ce qui lui permettra de tisser des liens sociaux entre les différentes parties du territoire (ici, les quartiers). Cette mission sociétale permet le rayonnement de la bibliothèque dans la ville, et tout cela préserve la vie sociale, culturelle et l'identité du quartier. Bien sûr, cela induit la nécessaire connaissance des populations du ou des quartiers environnants et de la composition socio-économique de la ville.

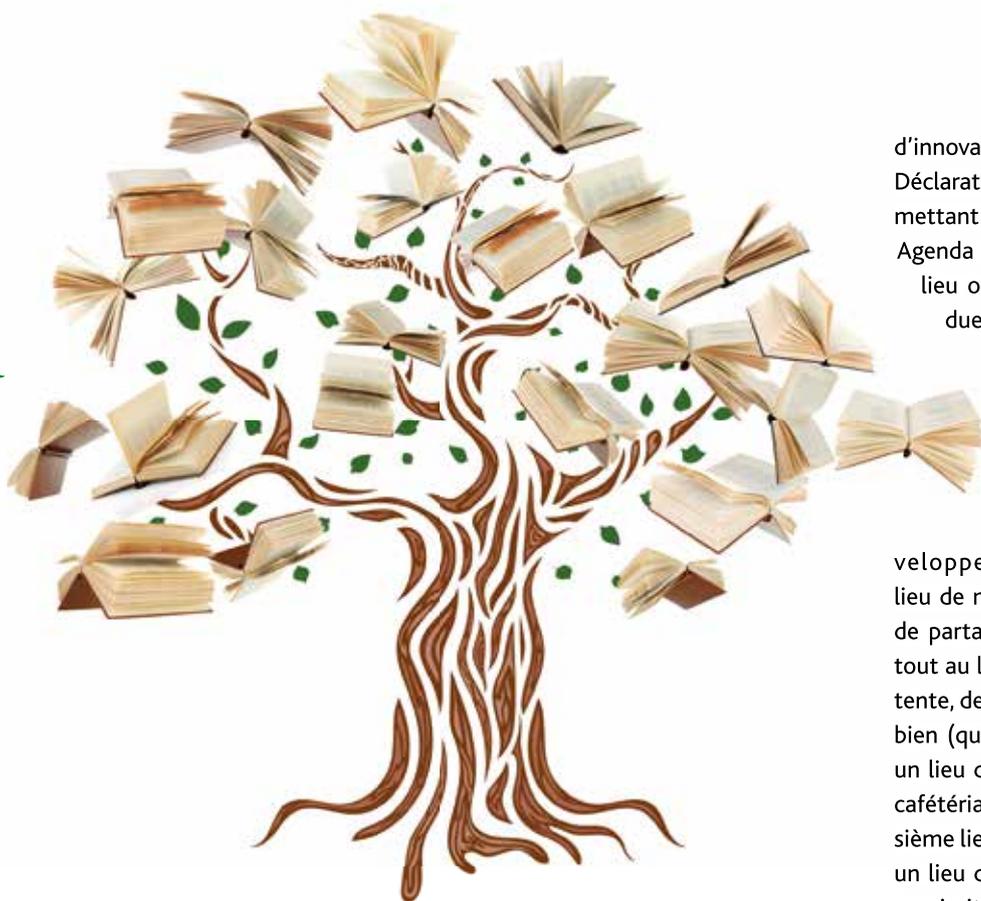
On peut même aller jusqu'à voir dans l'intégration des bibliothèques publiques dans la politique de la ville un choix sociétal « en faveur d'une politique de développement durable ».

6^e proposition de mission sociétale pour les bibliothèques – Les relations de la bibliothèque avec la société civile : la recherche permanente de la participation active de tous les citoyens

Les relations avec la société, pour nous, sociologue politique, ce sont surtout les relations de la bibliothèque avec tous les citoyens (qui sont tous des usagers en puissance). Tout naturellement, l'accès gratuit à la bibliothèque et la gratuité de l'accès à tous les services doivent toujours être recherchés. Il s'agit donc d'abord des relations avec tous les citoyens du territoire où est implantée la bibliothèque : les inscrits, les fréquentants de la bibliothèque, les habitants non usagers de la bibliothèque résidant soit dans la commune, soit aux alentours. Il convient d'amener le maximum de personnes, quels que soient les générations, l'origine géographique, les milieux sociaux... dans les bibliothèques. Tout cela doit se faire dans une perspective d'élargissement des publics et, bien sûr, en répondant aux besoins actuels des citoyens et à l'évolution de leurs usages.

Ainsi, comme nous l'avons écrit dans notre proposition n° 1, les bibliothèques doivent d'abord être des lieux d'accueil, où les gens doivent se sentir à l'aise « comme à la maison », donc, des lieux de rencontres ouverts à tous. En améliorant les pratiques d'accueil pour toutes les catégories de publics, nous pensons, dans la problématique de l'Agenda 21 d'une lutte contre la pauvreté, aux publics en difficulté, aux personnes vulnérables.

Si l'on résume quelques-unes des réponses recueillies, sur ce thème de la participation des citoyens, des travailleurs dans cette



perspective (cf. chapitre 29) et, donc, de développement durable du pilier sociétal, nous retrouvons bon nombre de missions sociales mises à jour dans nos recherches précédentes. D'abord, pour favoriser le rôle des citoyens, les bibliothèques se doivent de faire des efforts, comme dit plus haut, pour une large participation (et la participation, cela se recherche). Nous retrouvons notre première proposition (cf. nos travaux sur *Le Rôle social des bibliothèques dans la ville*) en matière de missions sociales des bibliothèques, reposant sur une qualité fondamentale que doit posséder tout professionnel des bibliothèques d'aujourd'hui : d'abord « aimer les gens et les comprendre », « savoir accueillir », faire preuve d'empathie, « que la bibliothèque soit reconnaissable pour l'échange, le dialogue » ; que le professionnel soit un spécialiste créateur de lien social dans sa bibliothèque et que tout conduise à la convivialité.

Ainsi nous mettons en exergue la qualité des pratiques d'accueil (qui doivent être particulièrement soignées) ; mais encore que le professionnel fasse en sorte que la bibliothèque ait une image d'un lieu ouvert à tous, un lieu ouvert sur le quartier, la ville, le département, la région, la France, le monde et, donc, un lieu de diversité culturelle, source d'échanges,

d'innovation et de créativité (cf. art. 3 de la Déclaration universelle de l'Unesco), permettant la solidarité, l'inclusion sociale (cf. Agenda 21 de la culture). C'est-à-dire un lieu où l'on va lutter contre les exclusions dues, par exemple, à l'âge, à la pauvreté, à l'insuffisance d'éducation et de formation, sans oublier les personnes en situation de handicap ; donc, un lieu offrant l'accès au savoir et à la culture, mais aussi un lieu où l'on va développer l'information (voir plus loin), un lieu de mémoire (aspect patrimonial), un lieu de partage, de formation et d'autoformation tout au long de la vie, un lieu de loisirs, de détente, de découverte, un lieu vivant où l'on est bien (qui peut être aussi un lieu de repos ou un lieu de rencontres, quelquefois doté d'une cafétéria pouvant faire référence au « troisième lieu » du sociologue R. Oldenburg) : bref, un lieu de vie, tout en étant un lieu social de proximité.

Pour ce faire, tous les professionnels doivent aller chercher, aller à la rencontre (cf. la « bibliothèque hors les murs ») des « publics », des citoyens : cela veut dire aussi que les professionnels doivent « vivre avec leur temps » et, donc, utiliser toutes les technologies et produire eux-mêmes des contenus sur l'aspect sociétal du développement durable.

7^e proposition de mission sociétale pour les bibliothèques – Les relations de la bibliothèque par les milieux de l'information et de la communication

Dans les missions sociétales des bibliothèques, il y a à fournir le maximum d'informations comme dans les bibliothèques anglo-saxonnes avec l'indispensable site de la bibliothèque, sur lequel, en bonne place, figure un recensement d'un maximum de sites traitant du développement durable dans toutes ses dimensions, y compris sociétales, et pas seulement économiques et écologiques. Ce site doit être complété par l'utilisation des réseaux sociaux comme Facebook et Twitter pour informer les citoyens, en particulier avec des lieux de renseignements sur tout ce qui touche la vie quotidienne (transports, santé... et développement durable). Il convient donc que la bibliothèque et ses missions, donc toutes ses activités, soient

connues par les citoyens « à l'heure où le modèle traditionnel de la bibliothèque vacille » et où, selon notre hypothèse, « leur fréquentation s'érode » (cf. notre ouvrage déjà cité). En conséquence, on voit l'importance, comme l'a montré le congrès de l'ABF de juin 2011, de « communiquer, de s'ouvrir vers l'extérieur », de trouver de nouveaux publics en ces temps de crise et, surtout, bien sûr, de rentrer en contact avec les non-usagers des bibliothèques.

Mais c'est aussi l'occasion de travailler à « casser l'image traditionnelle » de la bibliothèque par des campagnes d'information-communication en s'appuyant sur les valeurs (et nous privilégierons, bien sûr, les valeurs « sociétales » de l'Agenda 21) qu'une bibliothèque doit transmettre : lieu de citoyenneté, lieu qui joue un rôle pour l'insertion et l'inclusion sociale, un lieu « de liberté, de gratuité, de fraternité ».

8^e proposition de mission sociétale pour les bibliothèques – Les relations de la bibliothèque avec les élus, les décideurs et autres autorités

Comme nous l'avons écrit dans notre article sur le rôle social des bibliothèques dans la ville (p. 111), les professionnels des bibliothèques doivent faire tout « un travail d'information et de communication en direction des élus des collectivités territoriales et autres décideurs pour faire connaître et reconnaître ces nouvelles missions sociales et sociétales des bibliothèques comme prioritaires » ; « plus que jamais rendre des comptes certes sur les inscrits, les fréquentants, les emprunteurs, les documents imprimés... mais aussi sur tous les services, toutes les missions remplies... ».

9^e proposition de mission sociétale pour les bibliothèques : La formation à l'Agenda 21 des professionnels des bibliothèques

Pour faire reconnaître l'importance de l'Agenda 21 dans le métier et, donc, les missions sociétales des bibliothèques, me direz-vous, faut-il que les professionnels, eux-mêmes, soient convaincus de ces nouvelles missions, car nous nous devons de signaler que nous avons trouvé une très grande majorité de professionnels interrogés qui ne savaient rien ou presque rien sur l'Agenda 21, et encore moins sur cet aspect sociétal de l'Agenda 21,

et encore, encore moins sur l'Agenda 21 de la culture. Cependant, ce qui est très important à noter, c'est que les professionnels, dans nos entretiens, se sont montrés très favorables à la mise en place, avec des partenaires, de nombreuses actions pour la performance sociétale de l'Agenda 21, et cela, au-delà de la performance écologique.

10^e proposition de mission sociétale pour les bibliothèques – Une mission sociétale prioritaire avec la crise : amélioration des relations d'accueil avec tous les publics, en particulier publics « fragilisés » : handicapés psychiques et sociaux, personnes à la recherche d'emploi

« Faire société » aujourd'hui, c'est, pour la bibliothèque, avoir des relations privilégiées avec les « accidentés de la vie ». L'accessibilité à tous contribue à lutter contre les exclusions, et, en premier, car, en bibliothèque, l'accueil des publics handicapés demeure trop souvent secondaire, accueillir des personnes handicapées, et cela d'autant plus lorsqu'il s'agit du handicap mental et secondaire (malgré la loi du 11 février 2005). Comme l'écrivait Cl. Bonello en 2009 dans son article du *BBF*, « Accessibilité et handicap en bibliothèque » : « Il incombe aux bibliothèques, de s'ériger en archétypes de l'action en direction des handicapés. » Certaines bibliothèques sont d'ailleurs exemplaires comme la BM de Bordeaux avec son espace Diderot, la médiathèque Autrement de Poitiers ou la bibliothèque de Périgueux (Dordogne). Cette année, l'une de nos étudiantes de licence professionnelle bibliothécaire, dans son mémoire de fin d'études sur la prise en compte des handicaps à la MB de Libourne, écrit qu'« il [n']est nullement besoin de rappeler que la bibliothèque est un lieu public où tout citoyen doit pouvoir s'épanouir, avoir accès à la culture, à l'information, mais aussi aux loisirs » (J. Charenton-Masset, Bordeaux, C.F.A. Michel de Montaigne). Bien souvent, j'ai dit à mes étudiants que, dans les métiers des bibliothèques, il était nécessaire d'avoir des capacités d'empathie, c'est-à-dire « d'aimer les gens » et, donc, de savoir les accueillir, quels qu'ils soient. Cela va sans dire que des relations de partenariat doivent être nouées avec les institutions et associations de professionnels ou de parents, comme



l'APAJ, l'UNAPEI, l'APEH, les IME, l'association Passerelle à Libourne.

Aujourd'hui, la France a 3 571 600 demandeurs d'emploi. Comme nous l'avons déjà écrit en 2010, les bibliothèques, selon nous, doivent rentrer en relation avec eux. Aussi, des espaces d'accompagnement pour l'emploi et l'insertion sociale et professionnelle doivent y être mis en place. Ainsi, nous proposons le développement de toutes les formes d'aide aux chercheurs d'emploi ou aux créateurs de petites entreprises avec une très solide offre documentaire (avec matériels informatiques). Bien entendu, ces espaces doivent être mis en place en liaison avec des partenaires spécifiques liés aux structures du monde du travail et de la mission locale du pôle emploi (et non pour se substituer à eux). Là aussi, des partenariats doivent exister, comme à la bibliothèque Mériadeck de Bordeaux où un partenariat existe entre la Maison de l'emploi et le service « actualité et autoformation de la BM (voir revue *Bibliothèque(s)*, n° 79, juin 2015, p. 59, article : « Les bibliothèques : faire société »). Nous avons là une action forte de mission sociale des bibliothèques d'aujourd'hui, offrant des points de renseignements (ici, « Recherche d'emploi ? Partage des savoirs, autoformation et vivre ensemble » (cf. label « Agir pour le vivre ensemble ») correspondant aux besoins de la vie quotidienne des citoyens dans un monde en mutation et en crise.

11^e proposition de mission sociétale pour les bibliothèques - Actions des bibliothèques pour l'égalité femmes-hommes en donnant de la visibilité aux actions relatives aux « genres » et à la lutte contre les stéréotypes traditionnels

D'abord, nous nous devons d'avoir en mémoire les textes fondamentaux français et européens sur la mise en place, partout, de l'égalité femmes-hommes, en donnant de la visibilité aux actions relatives aux « genres » et à la lutte contre les stéréotypes traditionnels. En bibliothèque, ce sont là des missions sociétales fondamentales. La bibliothèque, service public, lieu de médiation par excellence, doit pouvoir donner de l'information primaire objective sur ce sujet riche et complexe. Il est important d'agir pour l'égalité femmes-hommes et, donc, lutter contre la perpétua-

tion des stéréotypes en matière de genre afin d'avoir une fonction d'inclusion sociale égalitaire. Nos recherches nous ont appris que certaines bibliothèques publiques françaises agissent déjà sur ce thème : comme la médiathèque Olympe de Gouges de Strasbourg qui, agissant en liaison avec la Commission à l'égalité femmes-hommes de la ville par son Espace Égalité de genre, a fait de l'égalité de genre une priorité d'action et a formalisé, comme la ville, cet engagement par la signature, en 2010, de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. La volonté de rendre plus accessible la documentation sur l'égalité des genres peut aussi se trouver par les ressources numériques. Ainsi, on peut aussi noter à la bibliothèque municipale de Lyon le centre de ressources sur le genre : le Point G, mais encore à la bibliothèque numérique de l'ENSSIB, où l'on peut se procurer le mémoire de fin d'études de conservateur de Renan Benyamina (2013), intitulé *Du placard aux rayons : visibilité des questions de genre dans les bibliothèques publiques*. Pour nous, les bibliothèques, tant au niveau interne (rapports avec les usagères/usagers, entre personnels, entre personnels et usagers) qu'au niveau externe (en particulier avec l'image que les bibliothèques donnent à voir), se doivent d'être exemplaires pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie citoyenne d'aujourd'hui. Comme on s'en doute, c'est encore par des relations de partenariat avec des associations partenaires comme « Ni putes, ni soumises », « Les chiennes de garde », « Osez le féminisme », la Maison des femmes de Bordeaux... qu'avancera cette importante mission sociétale.

12^e proposition de mission sociétale pour les bibliothèques – Être dans les actions pour l'écologie

« Faire société », c'est tisser des relations avec les groupes humains qui existent dans et autour de la bibliothèque. Donc, la bibliothèque ne peut pas rester en dehors de la question environnementale. Cela vaut depuis quelques années, mais aussi en 2015 qui verra, en décembre, la Conférence dite COP 21 des Nations unies sur les changements climatiques à Paris. S'intéresser à la protection de l'environnement et à la démarche écologique et, par là, au développement durable, et à

l'Agenda 21 dans ses chapitres sur la protection de l'atmosphère (chap. 9), la protection des ressources en eau douce et de leur qualité (chap. 18), la gestion écologiquement rationnelle des déchets (chap. 21), la construction de « green libraries » avec des bâtiments HQE pour les bibliothèques, mais, encore, en étant attentif au volet écologique des achats de la bibliothèque... Là encore, les bibliothèques se doivent d'agir en partenariat avec les associations du territoire sur lequel elles rayonnent. De plus, comment la bibliothèque pourrait-elle ne pas faire connaître et appliquer la Charte de l'environnement élaborée en 2004 et « adossée », le 1^{er} mars 2005, au Préambule de la Constitution de la V^e République ?

Bien sûr comme nous l'avons déjà écrit, l'existence, dans la bibliothèque, d'un fonds centre de ressources documentaires sur l'Agenda 21 avec, obligatoirement, un volet sur l'écologie, mais aussi sur le sociétal, est indispensable.

Sur ce sujet de l'écologie et des bibliothèques, nous renvoyons le lecteur à l'article de Joachim Schöpfel sur « La performance écologique des bibliothèques » dans ce numéro de *Lectures*.

13^e proposition de mission sociétale pour les bibliothèques – Le développement de la « dimension sociale » d'une bibliothèque élément exemplaire d'une bibliothèque et de son « pilier social » pour le développement durable

Par analogie avec le monde de l'entreprise, nous utiliserons, comme l'a écrit J. Roche dans l'article sur « La performance sociale des bibliothèques » dans notre ouvrage collectif (cf. *Vers la bibliothèque globale, op. cit.*), la formule de « responsabilité sociétale » ou de « performance sociale » appliquée à la bibliothèque pour le développement durable découlant de la problématique « responsabilité sociale des entreprises » (RSE). Par performance sociale, c'est de « la responsabilité d'une entreprise, ici une bibliothèque, et des effets qu'elle exerce sur la société dont il est question ». Pour assumer cette responsabilité, il faut respecter législation et conventions collectives, mais, pour s'en acquitter pleinement, il faut avoir engagé une collaboration étroite avec les parties prenantes, un processus destiné à intégrer les préoccupations en matières sociale, environnementale, éthique, de droits

de l'homme et des consommateurs dans les activités commerciales. Cette responsabilité sociétale des organisations renvoie à la norme ISO 26000 (2010) qui précise que la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement se traduit par un comportement transparent et éthique qui contribue au développement durable. D'ailleurs, nous pouvons prendre l'exemple de la BNF qui applique le développement durable à sa politique de ressources humaines en entretenant un dialogue social de qualité. Il s'agit « de renforcer la performance sociale » grâce à l'élaboration d'indicateurs relatifs aux conditions d'emploi : effectifs, démographie, temps de travail, durée du travail, rémunérations, congés, comptes épargne-temps... sécurité, qualité de vie au travail, et... existence de syndicats (cf. chap. 29 sur le renforcement du rôle des travailleurs et de leurs syndicats dans l'Agenda 21). Il va de soi que tous ces indicateurs nous parlent de l'ambiance générale de la bibliothèque et de ses personnels. Comment les personnels des bibliothèques pourraient-ils porter une attention particulière aux attentes des usagers et remplir pleinement leurs missions et, donc, avoir une attitude permanente de participation active (culture participative) ou d'amélioration de l'accueil et de la communication avec les usagers, si la performance sociale de la bibliothèque, les concernant, n'est pas positive ?

Conclusion

Selon nous, si un tel choix de ces missions était appliqué en liaison avec l'Agenda 21, les bibliothèques attireraient sûrement davantage de citoyens. En développant ces missions sociétales, elles pourraient non seulement avoir davantage d'usagers et, par là, réduire les écarts en matière d'accès à la lecture et à la maîtrise de l'écrit, mais aussi participer au renouveau de la vie associative, de la vie démocratique, de l'éducation populaire française, mais, encore, de participer à sauver la planète alors que « l'humanité se trouve plus que jamais à un moment crucial de son histoire » (citation extraite du début de l'Agenda 21 adopté en 1992). ●

● ● Du bon usage des cinq sens en bibliothèque : luxe et paradoxes

par Marielle de MIRIBEL, ●

conservatrice en chef de bibliothèque, chargée de mission qualité
au bureau des bibliothèques de la Ville de Paris,
spécialiste du management en bibliothèque, directrice de Veiller
au confort des lecteurs (éd. Cercle de la Librairie, 2014)

Dans un environnement en mutations importantes et rapides, les bibliothèques doivent s'adapter aux nouvelles conditions pour survivre. Perdurer. En effet, l'information sur Internet via les Smartphones, l'explosion du multimédia, du streaming et des bibliothèques numériques, les nouveaux usages de la lecture sur tablette et les commandes d'ouvrages d'occasion en ligne ancrent la tendance à l'information et à la culture nomades, au gré des déplacements, sans compter la livraison à domicile. On se demande bien pourquoi s'obliger encore à aller en bibliothèque...

La bibliothèque ? Un lieu qui, malgré les médiathèques rutilantes et la réalité des chocs de cultures, véhicule encore dans l'inconscient collectif une image de lieu protégé, calme, tranquille... et ennuyeux. Or il est essentiel que ces bibliothèques soient fréquentées et que leur succès soit plébiscité, pour justifier le bien-fondé de leur existence aux yeux des gestionnaires et financiers qui règnent sur les institutions et les collectivités territoriales.

Faire venir donc les gens dans les bibliothèques, c'est une nécessité. Mais pour y faire quoi ? Dans quel but ? Pour y répondre à quel besoin ? Il ne suffit plus de chercher à les attirer par les collections et services proposés, car ils ont déjà tout ce qu'ils désirent chez eux, et gratuitement ou à moindre coût ; et de toute façon, ils n'ont plus le temps de lire...

Il faut donc, pour les faire venir en bibliothèque, les attirer (« like ») en proposant une réponse ou des réponses à des besoins essentiels.

Pour y parvenir, un détour du côté des boutiques à succès est source d'enseignement : Nature & Découvertes, par exemple, vend des objets dont on a, réellement, peu d'usage. Mais cette enseigne répond à des besoins

essentiels et sous-jacents de ressourcement, car ce sont des boutiques paisibles, belles, où l'on va se promener, juste en passant, et où on achète quelque chose pour ancrer un souvenir d'un moment agréable, comme on le fait quand on achète un catalogue ou des cartes postales après une exposition qu'on a aimée. Cette chaîne a choisi de s'implanter dans des environnements peu humains, ou minéraux, comme La Défense ou le Centre commercial Italie à Paris.

Quel est le quotidien des citadins de grande ville ? Simplement marcher sur un trottoir, en pleine ville, devient un exercice de style. Il faut, simultanément, contourner les crottes de chien et les poubelles, dépasser le groupe de flâneurs qui déambule lentement sur toute la largeur du trottoir et s'arrête tout à coup sans préavis, fuir la fumée, l'odeur et les particules de cendre dans les yeux du fumeur qui marche devant vous, éviter le quidam qui fonce droit sur vous, le nez sur son Smartphone, et s'écarter du chemin des coureurs, des trottinettes et des rollers... sans parler du vacarme des motos, du stress contagieux des automobilistes et des nuisances provoquées par la poussière et la pollution. Les transports en commun sont l'occasion de sentir les odeurs variées des humains collés dans votre dos. Chez soi, il faut s'accommoder des voisins et des bruits divers qu'ils émettent. Au travail, il faut jongler avec les impératifs de toute sorte, dans un contexte instable et anxiogène.

Les citadins sont sous stress.

Alors, à quoi servent les bibliothèques ? Elles peuvent, à juste titre, être un lieu de ressourcement, grâce aux multiples avantages dont elles disposent. Elles peuvent, grâce à leurs ressources, combler les aspirations profondes des habitants. Comment leur donner envie ?

En veillant à en faire un lieu agréable, lié aux plaisirs de la vie, c'est-à-dire en travaillant au niveau des perceptions : voir, entendre, sentir, goûter, toucher, circuler. La bibliothèque peut être perçue comme un espace de luxe, une chance auxquels aspirent bon nombre de citadins.

Le luxe de l'espace

Compte tenu du prix du mètre carré en ville, les appartements sont exigus, et de nombreuses personnes, à commencer par les étudiants et les lycéens, viennent travailler en bibliothèque, car elles y trouvent un endroit où simplement poser leurs affaires, sans les tentations du frigo ou de la télé, ni les nuisances de la famille. Elles ont la paix.

Les bibliothèques sont des espaces bien plus grands, de toute façon, que les appartements en ville. Le regard peut se perdre au loin, sur les étagères bien rangées, les passants, les toits de la ville, les nuages, la cathédrale, les trains qui passent, le jardin... La bibliothèque est l'endroit idéal pour rêver, se concentrer, reposer ses yeux et son esprit. D'où l'importance des choix architecturaux, qui filtrent ou laissent passer la lumière, et du jeu des formes et des couleurs jouant sur l'harmonie ou le contraste. La bibliothèque est un entre-deux entre le dedans et le dehors.

Un des luxes proposés par les bibliothèques est de pouvoir circuler librement, d'avoir de l'espace autour de soi. C'est le lieu du vide, que chacun peut remplir à son gré.

Le paradoxe des collections

Ce lieu du vide habité est souvent encombré par des collections, en rangs serrés, dont bien peu rejoignent leur public. Combien d'ouvrages et d'auteurs, inestimables certainement, n'ont pas été empruntés ou consultés depuis plus de 10 ou 20 ans ? Ces murs tapissés de livres donnent à l'espace un aspect sécurisant et harmonieux, comme dans de belles bibliothèques patrimoniales. Le problème se pose quand les livres ou les documents quittent les murs pour envahir les espaces intérieurs de la bibliothèque, au détriment des espaces de

circulation et de consultation. Point trop n'en faut, pour garder cette sensation d'espace et de liberté.

Le luxe du silence

En dépit de toutes les preuves fournies par la réalité, la bibliothèque est encore et toujours perçue dans l'inconscient collectif comme un espace silencieux. La raison en est sans doute que le silence correspond à un besoin, dans la ville où le silence n'existe plus. Car le silence est associé à la paix. Les médiathèques actuelles s'attachent donc à maîtriser les sons émis par les objets et les gens, en cherchant à les atténuer par l'émission d'ondes inverses, et la pose de pièges à sons. L'idée est de permettre aux usagers de se comporter « normalement », de bouger, de parler, sans pour autant gêner les autres.

Le paradoxe de l'affluence

Quand on interroge les lecteurs inscrits dans les bibliothèques publiques, ils plébiscitent un espace largement ouvert, en termes d'horaires, mais se plaignent des nuisances générées par les autres : les enfants qui crient, les nounous qui s'installent, les ados qui parlent trop fort... En fait, certains voudraient une bibliothèque largement ouverte, mais uniquement pour eux, quand ils en ont besoin. Ils réclament le silence pour les autres, comme dans une bibliothèque traditionnelle, désertée, dont ils seraient les seuls à profiter.

Une bibliothèque qui a du succès accueille les gens les plus divers, et la perception des niveaux sonores est, là aussi, une question subjective. Un enfant en bas âge, emprisonné dans sa poussette, peut pousser des hurlements à se boucher les oreilles, dans l'indifférence de ses parents occupés à discuter.

Le luxe de la rencontre

Traditionnellement, la bibliothèque – et, surtout, la bibliothèque universitaire – est un lieu de rendez-vous. Les copains aiment à s'y retrouver, surtout en hiver, car c'est un endroit chaud

et sécurisé. On peut y faire des rencontres et draguer, au fil des jours où l'on ancre des habitudes. Les lecteurs et usagers aiment à y séjourner si la bibliothèque offre des services variés et adaptés aux besoins selon les moments : des cafétérias, comme dans les bibliothèques hollandaises, des espaces pour pouvoir téléphoner tranquillement, des petits coins tranquilles, des niches pour voir sans être vu...

Les ateliers, les espaces d'animation et de formation, les cercles de lecture, les espaces 3C sont autant d'occasions de rencontrer les autres et de partager des passions ou des coups de cœur.

Le paradoxe de l'espace privé dans un lieu public

Un des paradoxes que doit gérer la bibliothèque est la confrontation parfois hostile entre espace public et espace privé. Chacun adore se sentir privilégié et profiter des avantages que les autres n'ont pas. C'est un des paradoxes des Français, assoiffés de privilèges, dans un pays à la culture attachée à l'égalité pour tous. On voit donc, en bibliothèque spécialisée particulièrement, les usagers tracer leur espace personnel à l'aide d'accessoires comme les dictionnaires,

un classeur, des stylos, l'inévitable Smartphone, un manteau et des écharpes. En bibliothèque publique, on peut observer les lecteurs de journaux courir dès l'ouverture pour en rafler plusieurs et être les premiers à les déplier. En section jeunesse, les petits dressent des murs avec des coussins pour s'enfermer dans un lieu clos, chez soi. Le besoin de se sentir seul, tranquille, mais avec d'autres humains alentour, qui vaquent à leurs propres affaires.

Le luxe de la découverte

La bibliothèque est reconnue comme un espace de découverte : celle de nouveaux auteurs, de nouveaux genres, de nouveaux sujets, un lieu où « l'achat d'impulsion » est favorisé par les tables de nouveauté, les coups de cœur des bibliothécaires, les ouvrages en facing, la musique de fond, les films demandés par d'autres lecteurs, les programmes proposés. « La caverne d'Ali Baba vous est offerte. » C'est aussi le lieu de découvrir d'autres manières de lire, de chercher, de regarder, de consulter, de prendre du plaisir... Comment font les autres ? Chacun peut se regarder et s'observer, et apprendre en live à s'adapter à d'autres modes d'usage de notre société.



Le manoir féérique d'Alban Guillemois à la Médiathèque de Drancy-Le Bourget, photo Marielle de Miribel

Le paradoxe de la confrontation

La bibliothèque est aussi, surtout en centre-ville, le lieu de croisement de besoins contraires et hétérogènes. Comment les définir et les prévoir ? C'est une difficulté, car les usages ne peuvent plus se définir en fonction des catégories socio-culturelles, mais en fonction des besoins du moment, suscités par les exigences de l'environnement de chaque lecteur-usager. Par ailleurs, les bibliothécaires et les lecteurs doivent gérer l'arrivée en bibliothèque, grâce au multimédia, de populations étrangères et migrantes, attirées par les besoins essentiels de recharger leur mobile et de communiquer avec leur famille restée au pays. Leur besoin est tel que la pression pour obtenir satisfaction peut générer des conflits culturels et relationnels importants : ils sont issus de cultures où la distance respectueuse entre personnes est différente de la norme sociale en usage et où le statut des femmes est différent, ce qui peut générer de l'incompréhension, des confrontations et des conflits.

Le luxe de la culture

Les bibliothèques, traditionnellement, là encore, font partie du service culturel. C'est un lieu désigné comme culturel, même si ses activités débordent largement de ce cadre. Temple de la

culture, certes, où l'on peut apprendre les codes culturels d'un pays, ce qui fait sa fierté, son patrimoine, ses valeurs. Dans une bibliothèque, on va trouver sur les rayonnages le reflet contemporain d'une conception consensuelle de la culture, selon un code préétabli et une classification préexistante : les classiques, les dictionnaires, la philosophie, les religions, les sciences sociales, l'art et les loisirs... C'est le lieu privilégié pour apprendre à se fondre dans un nouveau pays, pour en connaître les beautés et les humeurs. La bibliothèque est en miniature le reflet de la culture de son pays. Elle est une vitrine qui se veut belle, lumineuse et accueillante.

Le paradoxe des anciens contre les modernes

Qu'est-ce que la culture ? Vaste sujet largement débattu dans les amphithéâtres de Mai 68. Dans une bibliothèque peuvent s'affronter des courants contraires : la culture, la contre-culture, la culture des rues et celles des tags. Et, parfois, le style de culture affiché dans la bibliothèque est en contradiction sévère avec certains de ses usagers potentiels, ce qui peut mener à des affrontements parfois violents. Comment reconnaître et respecter les codes culturels de tranches de population qui se côtoient sans se comprendre, sans se rencontrer ?



Le luxe de la création

Les bibliothèques peuvent être des laboratoires d'idées et de créativité. En fonction des partenariats menés avec leur environnement, elles sont un espace d'expression pour les artistes, musiciens, plasticiens, danseurs, auteurs, acteurs, créateurs...

Elles sont aussi l'occasion de tester des matériaux et des formes nouvelles en matière de design, de mobilier, de chauffeuses, de comptoir, de cuisine... Comment s'asseoir ? Comment écouter ? Comment lire confortablement allongé ? Comment discuter à demi assis, à demi debout ? Depuis déjà 30 ans, les bibliothèques scandinaves sont des précurseurs en la matière.

Le paradoxe du cadre de référence routinier

Comment faire accepter des lignes, des couleurs, des modes d'appropriation révolutionnaires, aux publics, d'une part, et aux bibliothécaires, d'autre part ? Tout créateur réel est en avance sur son temps, et, de ce fait, il faut un esprit particulièrement ouvert pour ne pas mépriser ou rejeter, parfois avec violence, des réalisations choquantes par leur nouveauté, et

par le fait qu'on ne peut les comparer à rien d'autre. L'innovation dérange, car elle est non sécurisée et trace les limites de tolérance des uns et des autres.

La bibliothèque peut être un espace de luxe. Le luxe de l'espace, celui de la gratuité, du libre arbitre ambulateur, de la culture à portée de main ou de regard. Le luxe de se sentir en sécurité dans un espace géré par des professionnels, disponibles et accueillants, quel que soit la demande ou le besoin. Le luxe de pouvoir y occuper son temps selon son bon plaisir, à flâner ou à travailler, à observer les autres ou à se concentrer sur son travail, à discuter ou à rire. Le luxe de se sentir libre d'agir à sa guise, de s'occuper ou de ne rien faire. Le luxe d'être au milieu d'autres humains, semblables ou différents, dans la paix. Le luxe de pouvoir s'isoler ou de partager. Le luxe de s'y installer comme on en a envie, caché, couché, perché. Le luxe d'apprendre ou de regarder, d'écouter, simplement. Le luxe de rêver, de s'extraire de son environnement ou d'y contribuer.

« La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres »... Pour offrir de tels services, la bibliothèque et les bibliothécaires doivent être capables de constamment s'adapter, et le bon usage des cinq sens est un possible chemin d'accès. ●



Espace des adolescents, Kulturhuset à Stockholm (Suède), photo Laurence Tertian

● ● Le vocabulaire ● ● du corps à la bibliothèque

par Céline LECLAIRE,

agrégée de Lettres classiques et conservatrice de bibliothèque, BNF

« Le cuistre comprit alors, comme le bibliothécaire, que nous sommes tous des illettrés, nous qui ne savons lire que les quelques lettres d'un alphabet au milieu de tout ce qui s'entend, se renifle, se goûte, se touche et se voit ou simplement de tout ce qui se lit sans alphabet : l'algèbre, les signatures, les images, les visages, l'avenir et le ciel étoilé. »

Michel Melot,

La Sagesse du bibliothécaire, Paris, L'Œil neuf, 2004, p. 9

La réflexion sur le corps, bien qu'elle malmenne le bibliothécaire en le retranchant dans ses limites, apparaît comme la clé ultime d'un humanisme pour la bibliothèque en quête de sens. Et si tout n'était, finalement, qu'une question de langage ?

Pourquoi aller (encore) dans les bibliothèques ? Telle était la question posée par l'ADBGV¹ le 25 mars 2014 lors de sa journée de printemps. L'auditoire n'obtint guère de réponse, mais un détour par ce que signifie une présence humaine, l'engagement qu'elle suppose, les risques aussi, la puissance d'agir qui la fonde, et, enfin, le sens qu'elle donne à l'écoute et à l'attention, puisque celui qui est présent est assuré que quelqu'un ne va pas parler pour ne rien dire, comme l'explique le philosophe Charles Lenay. L'accès importerait moins que l'appropriation.

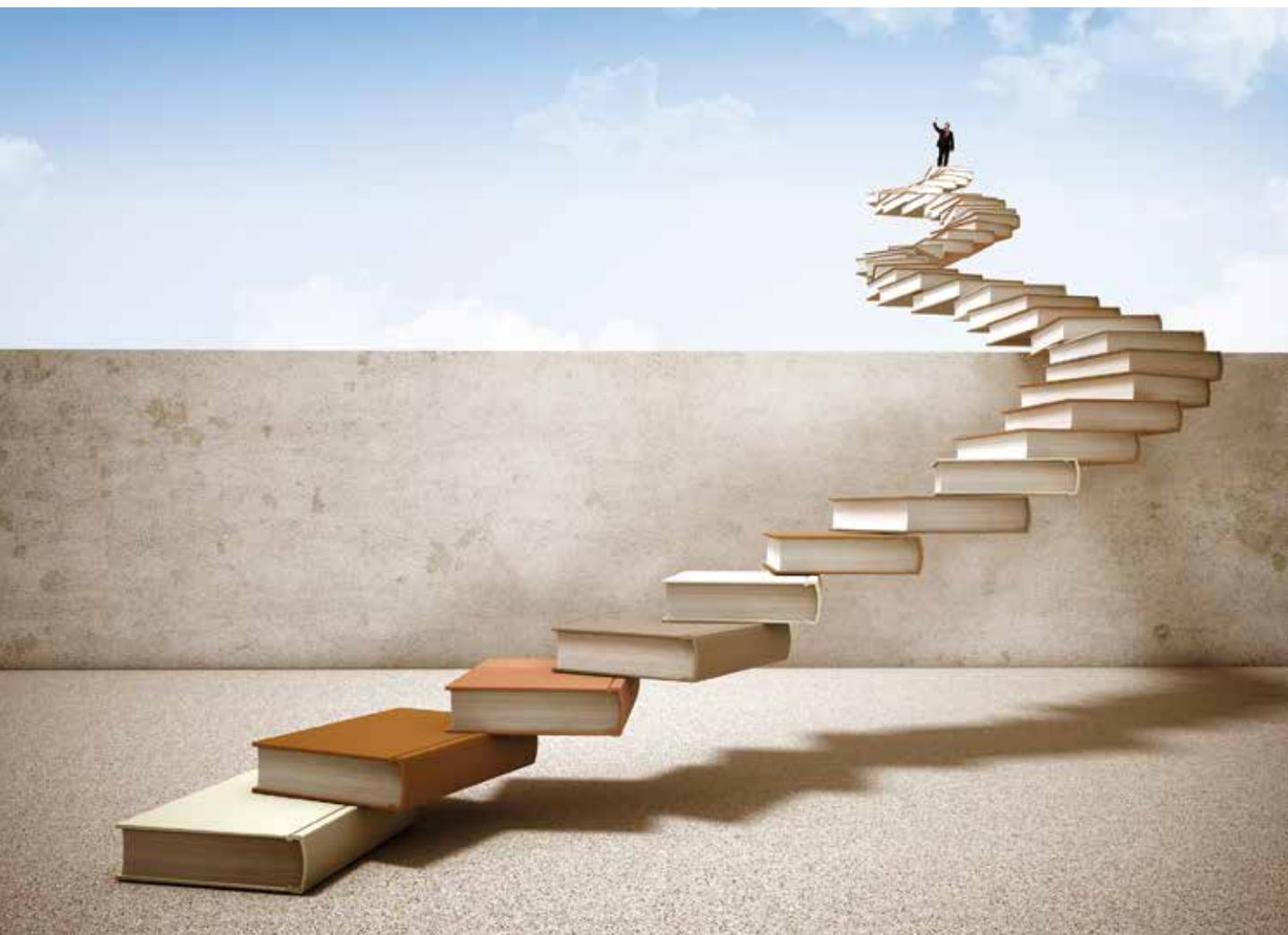
Un tel propos, une telle interrogation entrent en résonance avec les bouleversements opérés par les technologies numériques qui, selon l'analyse de l'historien et philosophe Milad Doueïhi², ont généré une véritable culture, car leurs implications concernent une grande partie des activités humaines. C'est ainsi que nous sommes en train de passer d'une culture assise, « du bureau et de la chaise », à une « culture mobile ». Cela a un impact sur les pratiques culturelles et amène à repenser l'espace habité.

Mais la question posée souligne combien

cette nouvelle quête de sens peut acheminer : de même qu'il peine à saisir le fuyant, à conserver les gestes et les sensations dans ses collections et – peut-être pour s'en consoler – nourrit la réflexion contemporaine autour de la belle idée de trace qui est, elle aussi, réactivée grâce au numérique, de même le bibliothécaire ne peut élucider, dans l'absolu, les raisons pour lesquelles quelqu'un vient à la bibliothèque. Il n'a que la possibilité de créer du désir, tout bibliothécaire qu'il est, c'est-à-dire en raisonnant comme un bibliothécaire. Paradoxalement, le corps relève aussi de l'immatériel, de l'inconnaissable et renvoie la bibliothèque à sa périphérie, à ce qui lui échappe. L'action du bibliothécaire est d'autant plus délicate qu'elle doit conjuguer deux contradictions : la première est que la question du corps l'oblige à entrer dans le cœur d'un sujet, lui qui préfère passer par de la médiation. Le corps correspond en quelque sorte au degré zéro. Il n'accompagne pas, n'enrobe pas, ne peut être catalogué, il est. La seconde contradiction apparaît lorsque nous considérons que la bibliothèque est le dernier lieu libre et gratuit dans l'espace public, c'est-à-dire éclairé, chauffé, avec des toilettes : aborder la bibliothèque selon un prisme corporel contribue à estomper la frontière entre espace privé et espace public, à osciller entre « publicisation de l'espace privé et privatisation de l'espace public » pour reprendre un titre de Michela Marzano.

¹ Association des directeurs des bibliothèques municipales et intercommunales des Grandes Villes de France.

² Les titres cités sont mentionnés dans la bibliographie en fin d'article.



Un moyen pour appréhender le corps en bibliothèque serait d'en prendre en compte les dimensions physiques directement apparentes et perceptibles. Cela explique l'attention portée aux cinq sens. Le corps est réduit à ce qu'il perçoit et ce qui en est perçu, le morcellement permet de mieux le cerner. Actuellement, la Bibliothèque nationale de France réfléchit, quant à elle, à l'expérience de l'utilisateur et à ses émotions, notamment dans l'intention de renouveler la définition même de la bibliothèque.

L'angle d'approche original suggéré pour le présent article – le vocabulaire du corps en bibliothèque – mérite d'être écouté dans son sens littéral : la problématique de la possibilité d'une expérience corporelle de la bibliothèque est effectivement étroitement liée à la question du langage, de sa place et de ses formes dans la bibliothèque. En cela, elle ne peut se réduire à une question qui concernerait aussi

les musées, par exemple. Avant d'être le lieu des livres, la bibliothèque est sans doute le lieu des mots, a fortiori en cette ère numérique. Lorsque nous disons « langage », nous pensons à des écrits, à des paroles, aux langues étrangères, voire à la langue des signes, voire aux images à lire. Derrière surgit souvent le présupposé d'une signification à chercher – le langage ne consistant qu'en un support pour cette signification – et que la bibliothèque entend transmettre et développer (en effet, à quoi, précisément, donnons-nous accès via la bibliothèque ?). Quelle est alors la place accordée au non-sens, en dehors de l'inégalable nonsense si prisé des Anglais ? Outre qu'il peut échapper aux mots (David Le Breton souligne la limite du langage dès lors qu'il s'agit de décrire un geste, de le noter), le corps explore aussi la frontière au-delà de laquelle nous sommes dans le non-sens, dans l'absence de signification, dans le plaisir pur.

À défaut de trouver LE sens, explorons donc les mots eux-mêmes.

Comme toujours, l'art sera un secours salutaire.

Des mots qui n'existent pas

Dans un passionnant article consacré aux bancs publics parisiens, l'ethnologue et sociologue Michèle Jolé s'interroge sur la façon qu'ont les citadins de s'approprier la ville et les pouvoirs publics de la penser dès lors qu'il s'agit de s'asseoir. Elle analyse ainsi la posture : « L'assis, du fait d'une présence prolongée dans un lieu et à la différence du marcheur qui traverse une succession de situations, a une conscience plus aiguë d'un territoire à soi à construire et à protéger. S'exposer dans l'espace public, c'est donner son corps à voir, à lire, dans son vêtement, dans ses mimiques, dans ses postures. Être assis dit plus que les autres comportements une certaine vacance, même si chacun tente de la dénier par des signes multiples. Chaque situation d'assise appelle une interprétation. » Si l'arsenal du chercheur comporte les notions de dispositif et de territoire, il s'expose à un manque au moment de trouver le mot juste. Michèle Jolé poursuit en effet : « À la différence de la marche, aucun substantif, reconnu par le sens commun ou la maison savante, n'existe pour désigner ce mouvement et cette position du corps ; l'usage que nous faisons du mot assise (désignant la position corporelle) n'est pas orthodoxe. L'assise, mot banal chez les techniciens, architectes, designers, ingénieurs, désigne le dispositif, l'objet qui recevra le corps, autrement dit, le siège. Par conséquent, l'assise, dans cette acception techniciste, contient une façon de s'asseoir et une histoire : celle dictée par l'apparition d'un objet intermédiaire, reconnu, entre l'espace et le corps : banc, banquette, chaise, fauteuil, divan... Cette définition minore indirectement les autres manières de s'asseoir et d'être assis, sur le sol, sur l'herbe ou sur d'autres supports improvisés. Mais elle dit aussi la spécialisation technique de l'attention que l'on porte aujourd'hui à l'accueil du corps assis, dans l'espace privé comme dans l'espace public. » Ce propos pourrait être étendu à la position couchée, à l'attitude du rêveur, à ce que recouvre réellement la « lec-

ture ». La voie à suivre, à défaut de mot précis, semble une forme de lucidité entre des termes qui hiérarchisent implicitement les postures, toujours inscrites dans une culture donnée, et le regard du technicien. De son côté, le philosophe Michel Guérin construit la réalité du « geste de penser » à partir de quatre gestes de base : faire, donner, écrire, danser. Il élabore ainsi une forme concrète permettant de figurer le lien que nous pressentons entre la pensée et son incarnation. Cette polysémie de la figure donne lieu à un texte riche.

Mais le silence du langage n'est pas toujours dû à des lacunes : lorsqu'elle parle de « sociabilités légitimes », Michèle Jolé offre un écho à ce que Roland Barthes qualifiait de « sans place ». S'intéressant à la fatigue, par exemple, l'écrivain souligne combien elle est « dépourvue du pouvoir social d'excuse » (elle est, en effet, très rapidement exclue de la liste par quiconque dresse une « table des excuses reçues (crédibles) »). Il en déduit qu'elle « fonctionne toujours dans le langage comme une simple métaphore, un signe sans référent qui relève du domaine de l'artiste (de l'intellectuel comme artiste) [...] inclassée, donc inclassable : sans lieu, sans place, intenable socialement ». La bibliothèque – notamment en s'ouvrant à l'art – saura-t-elle être cette région appelée par Maurice Blanchot (cité par Barthes) : « Je ne demande pas qu'on supprime la fatigue. Je demande à être reconduit dans une région où il soit possible d'être fatigué » ?

Des mots qui regardent ailleurs

En outre, il serait tentant d'affirmer que le vocabulaire de la bibliothéconomie dans lequel évoluent le plus souvent les bibliothécaires ne constitue pas un matériau idéal pour bâtir une approche corporelle de la bibliothèque. Une attention fine aux lexiques professionnels³ conduit à nuancer ce premier constat.

Nombreux sont les cas où un sens univoque l'emporte sur la polysémie en raison du contexte : appendice, bouton, couverture, dos, gras, impression, manuel, minuscule, virus, fantôme, volume... La notion de personne est presque plus utile pour le signalement des documents que pour l'accueil, à travers les notices d'autorités noms de personnes.

³ Cinq documents ont été étudiés :
- Bibliothèque publique d'information, *Accueil du public en langues étrangères. V.O - thèque phrases*. Traduit par Ana Cristina Carvalho de Sousa, Claire Partouche, Emma Poti Jove, Adam Zizien. Directrice éditoriale Cécile Denier. Paris, Bibliothèque publique d'information, 2011. En ligne : <http://editionsdelabibliotheque.bpi.fr/livre/?GCOI=84240100594340&fa=complements> [consulté le 14 octobre 2015] ;
- Bibliothèque publique d'information, *Lexique bibliothéconomique en langues étrangères. V.O - thèque mots*. Traduit par Claire Partouche, Emma Poti, Adam Zizien. Directrice éditoriale Cécile Denier. Paris, Bibliothèque publique d'information, 2011. En ligne : http://www.bibliotheque-rennesmetropole.fr/fileadmin/documents/bibliotheque/La_bibliotheque_et_son_reseau/Professionnels/VO-theque_mots.pdf [consulté le 14 octobre 2015] ;
- *Le dictionnaire de la BnF* (document interne) ;
- *Le jargon de la BnF* (document interne) ;
- la rubrique « bibliocédaire » du *Biblionaute*, publication de la médiathèque de Roubaix (2004-2014).



De plus, ce vocabulaire courant induit une approche réglementaire, voire sécuritaire du lieu, et il a une utilité pratique : il aide notamment à s'orienter dans un bâtiment (surveillance, papiers d'identité, interdit, ascenseur, barrière de sécurité, circulation, escalier de secours, escalier mécanique, porte, poubelle, sortie, sortie de secours...). Dans ces lexiques figurent aussi les publics spécifiques auxquels la bibliothèque prête naturellement attention (enfant, jeunes, spectateurs, usagers, utilisateurs, usagers à distance ; champ lexical du handicap), des besoins élémentaires (boire, manger, fumer...) et les nuisances classiques (courant d'air, bruit, soleil qui éblouit, climatisation mal réglée, file d'attente...). Le mobilier présent est sommaire et assez indifférencié (fauteuil, place, siège). Il est complété par des installations liées aux services rendus (cabine, casque, prendre un dépliant). Le numérique colore l'ensemble : la bibliothèque parle de cybercafé, mais pas de café... Et le silence apparaît comme incontournable, en particulier à travers le rare insonore. Mais ce vocabulaire se place aussi sous le signe de l'interaction (appeler, audible, contact, dialogue, interactivité, partager, proximité, relations publiques, rencontre, réunion), et certains mots donnent prise à l'imaginaire : ailleurs (bien que ce terme, dans les lexiques, signifie plutôt une défaite pour le bibliothécaire qui ne peut répondre « ici »...), clair, dépasser, différent, talent, grave, identifier, inchangé, libre, ombre, passer, signe, vide, occupé, actif, revenir. Ces lexiques, finalement, sont vastes : comment les faisons-nous parler ? Ils sont nos partitions : comment en jouons-nous ?

Un vocabulaire à construire

Ce détour par le langage met en évidence les nombreux enjeux qui accompagnent une réflexion sur le corps en bibliothèque : la capacité du lieu à donner une place à l'authenticité, au vivant, à favoriser l'appropriation, le contact, l'augmentation, à interroger la standardisation, le couple intérieur-extérieur... Ce qui précède suggère trois angles originaux, pour déplacer un peu le regard et avancer dans cette réflexion.

- Identité

Le 28 juillet 2015, sur France Culture, Michel Onfray, en préambule à sa présentation des travaux de Michel Foucault, procède à la biographie de son corps. Cette démarche ne manque pas d'évoquer le récent succès du *Journal d'un corps* de Daniel Pennac, et n'est pas anodine quand il s'agit d'étudier ce grand penseur du corps et de ses formes de contrôle. S'agit-il d'un genre nouveau, d'une nouvelle façon d'écrire l'histoire, la littérature et la philosophie, d'une attention à la dimension physique du quotidien, dont la forme du journal choisie par Daniel Pennac est si représentative ? À l'heure où l'identité oscille entre formalités administratives et traces numériques émerge un corps qui, au-delà de la limite physique qu'il représente, a quelque chose à nous enseigner. Quel sera, dans ces circonstances, le « journal » de la bibliothèque ?

- Horizontalité

L'œuvre intitulée *2058 (Bibliography)* de Dominique Gonzalez-Foerster représente une bibliographie mise en espace : des piles de livres sont disposées, telle une muraille basse sur deux bords d'un tapis de lecture. L'artiste nous apprend à considérer le corps non pas comme le résidu qui subsiste une fois le savoir et l'imaginaire envolés, mais comme ce qui les suscite. Dans un entretien avec Armelle Pradalier, elle explique : « *Les Tapis de lecture* sont réalisés à partir de ma pratique de la lecture mais ce sont surtout des bibliographies exposées qui fonctionnent parfois avec le reste de l'exposition. L'horizontalité est une dimension passionnante pour l'œuvre d'art qui s'expose plutôt verticalement. » En plus de l'idée selon laquelle, comme l'artiste, le bibliothécaire pourrait mettre en scène ses bibliographies et avoir le souci de transmettre non seulement des contenus mis en perspective, mais également les postures physiques des personnes qui s'y intéressent, selon une esthétique de la trouvaille, la thématique de l'horizontalité apparaît comme féconde : l'appel du sol est à l'opposé de celui de la hauteur, de la grandeur, de l'excellence (ne parle-t-on pas de façon dépréciative du « nivellement par le bas » ?). Ce sol a quelque chose à nous dire, il est possible d'y lire des parcours, d'y voir du nouveau.

- Nulle part ailleurs

La ville de Charleville-Mézières a aménagé une « maison des Ailleurs » pour faire honneur à l'œuvre d'Arthur Rimbaud. Le lieu de la bibliothèque peut devenir autre si nous considérons à la fois combien chaque architecture est unique et combien le langage a cette faculté de transformer les lieux. L'expérience corporelle de la bibliothèque sera donc enrichie tantôt par l'exploitation de tel très long corridor, transformé le temps d'une animation en lieu de déambulation philosophique comme sous les antiques portiques, tantôt par un détournement du storytelling qui mêlerait les fonctions informatives et métaphoriques du langage, comme ce texte inscrit à l'entrée de la salle 4 de l'exposition « Sur la piste des grands singes »⁴ : « Vous voilà dans la forêt tropicale, tous vos sens sont en éveil. L'air est chaud et moite, pas un filet de vent ne passe entre les troncs des arbres. Le sous-bois est plongé dans la pénombre mais par endroits, la lumière perce à travers la canopée. L'odeur de l'humus, du gingembre ou du poivre sauvage titille les narines. Tendez l'oreille, vous entendrez peut-être le chant des oiseaux se mêler au bourdonnement des insectes et au bruit des gouttes d'eau qui tombent du sommet des arbres. » Le Muséum national d'histoire naturelle développe un discours directement rattaché à l'expérience que constitue la visite, il « surjoue » le corps en recourant aux mots.

Conclusion

Ces propos paraîtront peut-être relever d'une approche impressionniste d'un sujet fuyant : ils complètent des analyses menées ailleurs. En pensant à part la question du corps, il s'agit, en réalité, de mieux aboutir à une vision holiste de la bibliothèque : il ne faut pas croire, en ne considérant que le corps, et non pas l'usager de manière générale, qu'il est possible de travailler avec d'autres catégories de pensée que celles qui s'appliquent au tout. Ainsi, l'approche corporelle de la bibliothèque doit-elle conjuguer ce qui caractérise la pratique aujourd'hui : une exigence croissante de la part des publics, leur plus grande diversité, leur souhait contradictoire d'une personnalisation du service rendu, d'une autonomie et d'un accompagnement.

Cela dit, comme à la Bibliothèque nationale de France, la définition de la bibliothèque reste ouverte. Il est tentant de s'interroger pour finir sur sa capacité à offrir un espace flottant, sans place préétablie, comme le fait la littérature d'une certaine façon. Voici ce qu'écrit Roland Barthes dans la continuité de sa réflexion sur la fatigue : « Le monde actuel en est plein (interventions, manifestes, signatures, etc.), et c'est pour cela qu'il est si fatigant : difficulté à flotter, à changer de place. (Cependant, flotter, c'est-à-dire habiter un espace sans se fixer à une place = attitude du corps la plus reposante : bain, bateau.) » ●

⁴ Muséum national d'histoire naturelle, Paris, exposition du 11 février 2015 au 21 mars 2016.

• • Bibliographie

- BARTHES, Roland
Le neutre. Notes de cours au Collège de France, 1977-1978 / texte établi, annoté et présenté par Thomas Clerc. - Paris : Seuil/IMEC, 2002, en particulier p. 43-45. - (Traces écrites).
- DOUEIHI, Milad
Qu'est-ce que le numérique ?. - Paris : PUF, 2013, en particulier p. 33-35.
- GONZALEZ-FOERSTER, Dominique et PRADALIER, Armelle
Pliure, Épilogue (la bibliothèque, l'univers) [exposition, Paris, 10 avril-7 juin 2015, École des beaux-arts]. Paris : École nationale supérieure des beaux-arts/Ministère de la Culture et de la Communication, 2015.
- GUÉRIN, Michel
« Le geste de penser », *Appareil*, Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord, 2011, n° 8. En ligne : <https://appareil.revues.org/1338> [consulté le 14 octobre 2015].
- JOLÉ, Michèle
« Quand la ville invite à s'asseoir : le banc public parisien et la tentation de la dépose », *Annales de la recherche urbaine*, décembre 2003, n° 94 (p. 107-115, en particulier p. 108-109). En ligne : http://www.annalesdelarechercheurbaine.fr/IMG/pdf/Jole_ARU_94.pdf [consulté le 13 octobre 2015].
- LE BRETON, David
« Techniques du corps » dans MARZANO, Michela (sous la direction de), *Dictionnaire du corps*. - Paris : PUF, 2007, p. 914-917.
- MARZANO, Michela
« Publicisation de l'espace privé et privatisation de l'espace public », *Raison publique* [site Internet], samedi 26 octobre 2013. En ligne : <http://www.raison-publique.fr/article644.html> [consulté le 14 octobre 2015].
- PENNAC, Daniel
Journal d'un corps. - Paris : Gallimard, 2012.

● ● Les « Bibliothèques vertes » en France et ailleurs

par **Véronique HEURTEMATTE**,
journaliste à Livres-Hebdo

La plupart des nouvelles grandes bibliothèques construites en France intègrent une démarche de Haute qualité environnementale (HQE). Mais les éléments d'évaluation des performances réelles de ces bâtiments font défaut.

En France, les premières bibliothèques construites selon une démarche HQE (voir encadré) font leur apparition au début des années 2000, le coup d'envoi étant donné avec la médiathèque de Mouans-Sartoux dans les Alpes-Maritimes, ouverte en 2001. Depuis, le nombre de bâtiments de bibliothèques écologiques, certifiés ou ayant suivi plusieurs des cibles définies dans la HQE sans aller jusqu'à la certification, progresse régulièrement, sans qu'il soit possible d'en dresser une cartographie, car aucun recensement précis n'existe à l'échelle nationale. Les constructions des bibliothèques publiques relèvent des collectivités territoriales. Le choix de s'engager dans une démarche écologique incombe donc entièrement à ces dernières. Le ministère de la Culture et de la Communication encourage cette décision en majorant le montant des subventions qu'il attribue à un projet quand celui-ci intègre des cibles de la Haute qualité environnementale.

Un certain nombre de freins existent. « Les collectivités locales, contrairement au secteur privé qui a vite compris la valorisation de leurs biens que cela représentait, se sont peu emparées des démarches environnementales, confirme Michel Le Sommer, créateur de l'agence en qualité environnementale Le Sommer Environnement, et pionnier de la démarche HQE en France. Elles les trouvent trop lourdes et trop complexes, cela rajoute des intervenants et entraîne généralement

un surcoût. » Le surcoût est estimé entre 5 et 10 % et, même s'il est généralement amorti en quelques années grâce aux économies réalisées sur les consommations énergétiques, de l'ordre de 30 à 50 % par rapport à une construction classique, cette perspective, surtout dans la période actuelle de forte contrainte budgétaire, peut se révéler dissuasive. Les exigences réglementaires, en particulier avec la réglementation thermique 2012, applicable à tous les bâtiments neufs depuis le 1^{er} janvier 2013, s'étant considérablement renforcées ces dernières années, certains élus estiment qu'il n'est pas utile d'aller au-delà. Un avis contre lequel Michel Le Sommer s'inscrit en faux : « Nous autres experts savons que ce n'est pas du tout suffisant. Pour atteindre l'objectif fixé par le gouvernement de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre de la France à l'horizon 2050, il faudrait aller plus loin que le cadre légal actuel et construire des bâtiments passifs. Les collectivités locales ont les moyens d'investir. C'est une question de priorité. »

Un choix avant tout politique

Opter pour un projet de construction écologique constitue donc avant tout pour les élus un choix politique, généralement dans le cadre d'une stratégie globale. À Toulouse, l'ouverture en mars 2012 de la médiathèque Grand M, un équipement HQE de 1 800 m², s'inscrit dans la politique en faveur du développement durable entamée par la ville en 2006. « Nous avons mis en place un Agenda 21, des actions pour diminuer les émissions de CO₂, pour améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments, en bref, pour construire propre et



Toulouse, médiathèque Grand M,
intérieur et extérieur
(© photo D. Cousy)

économiste, revendique Nicole Miquel-Belaud, conseillère déléguée à Promotion de Toulouse Économie sociale et solidaire, et à la lecture publique. Cette démarche était d'autant plus importante qu'elle constituait l'un des critères d'attribution des subventions Feder [Fonds européen de développement régional, N.D.L.R.] que nous avons sollicités pour ce projet. » Le bâtiment a suivi trois objectifs prioritaires : une intégration harmonieuse du bâtiment dans son environnement, une haute performance énergétique, la maîtrise de l'impact environnemental et du coût d'exploitation et de maintenance. La bibliothèque est dotée d'un toit végétalisé, d'un plancher chauffant rafraîchissant qui pompe dans la nappe phréatique, de 79 m² de panneaux solaires dont l'énergie est réinjectée dans le réseau EDF.

C'est aussi dans une démarche globale initiée à partir de 2005 que la ville de Saint-Malo a élaboré le pôle culturel la Grande Passerelle, ouvert en décembre 2014 et qui regroupe une médiathèque, un cinéma, un espace numérique et un lieu dédié aux animations et aux expositions. En 2008, la ville se dote d'un service « Développement durable et grands projets » et définit plusieurs priorités d'action telles que les déplacements, la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables, l'urbanisme durable, la qualité de l'eau et la protection du littoral, les achats responsables. Des objectifs déclinés dans le programme de la Grande Passerelle, dotée de larges baies vitrées qui captent la chaleur l'hiver et qui sont obturées l'été par des stores extérieurs,

d'un ruban métallique recouvert de panneaux photovoltaïques fournissant de l'électricité, un chauffage puisé dans le sous-sol grâce à 24 sondes géothermiques. Ces deux énergies renouvelables fonctionnent en synergie : les panneaux solaires produisent 75 % de l'énergie permettant d'actionner les pompes à chaleur, ces dernières fournissant l'air frais l'été et l'air chaud l'hiver.

Betton, une commune de 10 000 habitants proche de Rennes, en Bretagne, a opté pour un bâtiment de bibliothèque HQE, ouvert en 2008, par conviction, mais également dans l'objectif de trouver des solutions pour réduire ses coûts de fonctionnement. La réduction des besoins énergétiques du bâtiment est estimée lors de l'élaboration du programme à 30 %, la principale cible HQE retenue étant la performance concernant les consommations d'eau et d'électricité. Les matériaux sont choisis en fonction de ces objectifs avec beaucoup de bois, des bio-briques, des murs de terre en torchis qui emmagasinent la chaleur et la restituent. Implantée au bord d'un canal et entourée de végétation, la bibliothèque dispose d'une serre végétale sur sa partie sud qui aide à réguler la température, d'un système de chauffage et rafraîchissement par le sol, d'un toit végétal.

Le confort des usagers est un autre des grands objectifs poursuivis dans une démarche HQE, à côté du geste politique et de la recherche d'économie. Il se traduit principalement dans l'attention portée à la qualité de l'éclairage et des conditions thermiques et acoustiques,



*Bibliothèque de Betton,
extérieur et espace jeunesse
(© Ville de Betton)*

même s'il existe parfois une tension entre la recherche de confort et les exigences environnementales. « Les bibliothèques sont des espaces ouverts, avec des mezzanines, des circulations fluides entre les différentes sections. Cela peut entrer en contradiction avec les impératifs d'isolation phonique et thermique, explique l'architecte Pascale Guédot, qui a réalisé la médiathèque HQE François Villon à Bourg-la-Reine, en région parisienne, ouverte en février 2015. Si les règles sont trop strictes, notre créativité va s'épuiser. Il faut préserver une certaine souplesse d'adaptation. » Pour ce bel édifice de 1 780 m² sur trois niveaux, les cibles HQE retenues ont été une isolation thermique renforcée, la récupération des eaux de pluie permettant d'assurer 80 % des besoins en arrosage et nettoyage, un système de chauffage et de climatisation reposant sur une pompe à chaleur géothermique, un chantier propre et la préservation d'un noyer, qu'il a fallu protéger pendant les travaux et qui a, en partie, conditionné l'architecture du bâtiment. « Il a fallu l'intégrer au projet et trouver des formes qui s'articulent tout autour, ce n'était pas évident », se souvient en souriant Pascale Guédot.

Une technologie complexe

Un bâtiment HQE a généralement recours à des technologies sophistiquées parfois complexes à maîtriser au quotidien par des non-spécialistes. Gérer un bâtiment HQE demande

un niveau de compétence que les services techniques des municipalités ne possèdent généralement pas et qui est pourtant indispensable à acquérir pour optimiser la gestion et la maintenance, ainsi que les économies d'énergie. Sinon, les « bugs » sont inévitables. « L'éclairage est entièrement automatisé, témoigne Nathalie Le Poupon, directrice de la médiathèque de Saint-Malo. Au départ, alors que nous sommes fermés au public le jeudi, les locaux étaient éclairés comme pendant les autres jours. Nous avons ajusté. Il est possible de prendre la main sur le système, mais nous devons faire appel à nos services techniques. » À Betton, la directrice, Muriel Piffeteau, se souvient d'un été où il a fait jusqu'à 30° dans les locaux à cause d'une sonde extérieure endommagée qui empêchait la régulation de la température par le sol. « Le tableau de bord technique est très complexe, relève la directrice. Tout est géré par des outils électroniques. La mairie n'avait pas mesuré la montée en compétence que cela nécessite pour les équipes de techniciens. »

Une absence d'évaluation

L'absence d'évaluation des performances de ces bâtiments HQE est l'une des grandes faiblesses de cette démarche. Les bilans annuels, qui constituent une dépense supplémentaire pour les communes, n'ayant aucun caractère obligatoire, ne sont que rarement pratiqués. Avec, pour conséquence, qu'un bâtiment cer-



tifié HQE lors de sa livraison peut très bien ne plus l'être quelques années plus tard. Certaines municipalités ont pris l'engagement de faire des bilans d'exploitation réguliers. C'est le cas à Betton, où, chaque année, les consommations de fluides sont observées pendant plusieurs semaines dans tous les services municipaux qui sont classés en fonction de leurs performances. « C'est très utile, affirme Muriel Piffeteau. Cela permet de repérer des anomalies comme une fuite d'eau, par exemple. » La ville de Saint-Malo s'est engagée à mener un suivi régulier des consommations énergétiques du bâtiment, de même que la ville de Bourg-la-Reine.

Curieusement, vivre dans un bâtiment HQE ne conduit pas d'emblée les utilisateurs à adopter des pratiques écoresponsables. Le cas de la bibliothèque de Bourg-la-Reine, qui a mis en place un système de tri sélectif du papier, qui évite d'imprimer et favorise la dématérialisation, fait figure d'exception. Pourtant, note Michel Le Sommer, « les études montrent que, pour un même bâtiment, les consommations de ressources peuvent aller du simple au triple selon la gestion et le comportement des usagers, déplore-t-il. Il faudrait prévoir une formation pour les utilisateurs ». La communication auprès des utilisateurs et la sensibilisation aux gestes écologiques font partie du cahier des charges d'une certification HQE, mais ne sont généralement pratiquées que pendant la phase de construction au cours de laquelle des visites de chantiers sont organisées par le maître d'ouvrage.

- ● **La Haute qualité environnementale : une démarche globale**

Le concept de Haute qualité environnementale est né en France au début des années 1990. Il s'agit d'une démarche de qualité qui repose non sur des normes fixes, mais sur un ensemble d'objectifs, ou « cibles » à atteindre, défini au moment de la conception du projet. Quatorze cibles ont été définies, réparties en quatre grands domaines : l'écoconstruction (relations harmonieuses du bâtiment avec son environnement immédiat, choix des produits et procédés de construction, chantier à faible nuisance) ; l'écogestion (gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets d'activités, et de l'entretien et de la maintenance) ; le confort (hygrothermique, acoustique, visuel et olfactif) ; la santé (qualité sanitaire des espaces, de l'air et de l'eau). Ces cibles peuvent être suivies librement ou donner lieu à une certification. Pour respecter la « démarche HQE », le bâtiment doit atteindre au minimum sept cibles au niveau de base, quatre cibles au niveau performant et trois cibles au niveau très performant.

*Bourg-la-Reine,
médiathèque HQE François
Villon,
premier étage et terrasse
extérieure (photo ©
Pascale Guedot architecte)*



Paris, bibliothèque Václav Havel
(© Ville de Paris)

La HQE, vecteur de communication

Une fois le bâtiment en fonctionnement, c'est au maître d'œuvre et aux occupants des lieux de valoriser la dimension HQE de l'équipement. Un aspect exploité de manière plus ou moins poussée selon les cas. La bibliothèque Václav Havel à Paris, ouverte en 2013 dans une ancienne halle restaurée et certifiée HQE, exploite sa caractéristique « verte » : « Il y a une dimension symbolique, souligne son directeur, Alain Maenen. C'est un important vecteur de communication et d'animation. » Pour bonne preuve, c'est là qu'a été donné, le 26 septembre dernier, le coup d'envoi du vaste programme d'actions organisé par la capitale à l'occasion de la COP 21. Toute l'année, la bibliothèque organise des animations autour des questions environnementales pour les enfants et les adultes. « Faire ce type d'actions dans un bâtiment HQE renforce le message », poursuit Alain Maenen. La bibliothèque de Bourg-la-Reine, de son côté, participe chaque année à la semaine du développement en or-

ganisant des ateliers pour les enfants, des expositions. La ville de Saint-Malo a, quant à elle, beaucoup communiqué sur cette dimension dans son magazine municipal, via une vidéo sur son site Internet et dans tous les supports d'information concernant ce projet. « C'est un bâtiment coûteux et donc qui a été critiqué. Il était donc nécessaire d'expliquer cette démarche et de montrer que cela permettait de faire des économies », explique Nathalie Le Poupon. La médiathèque reçoit régulièrement des élèves d'IUT et de lycées techniques qui étudient les bâtiments écologiques, les visites se faisant toujours avec la présence des services techniques de la ville. Dans certains cas, les bibliothécaires manquent d'informations. « Je ne dispose pas de beaucoup d'informations sur les caractéristiques techniques du bâtiment, j'ai donc du mal à valoriser l'aspect HQE quand je fais visiter la bibliothèque, regrette Alain Maenen. Ce serait intéressant que des experts nous apportent à nous, bibliothécaires, ainsi qu'aux usagers, des éléments de compréhension un peu détaillés. » ●

● ● Bibliothèques vertes dans le monde : ● ● une prise de conscience inégale

par Véronique HEURTEMATTE ●

Une enquête internationale menée par l'IFLA en 2013 met en lumière un degré d'avancement très inégal dans le monde en matière de bibliothèques « vertes ».

En 2013, l'IFLA (International Federation of Library Associations) a publié les résultats d'une enquête¹ menée auprès des associations nationales de bibliothèques dans le monde pour connaître les initiatives qui existaient dans leur pays en matière de bibliothèques écologiques. Ce travail, basé sur les réponses en provenance de 39 pays et 5 continents, met en relief des situations très différentes selon les pays. Les pays anglo-saxons, et en premier lieu les États-Unis, font figure de pionniers. Les bibliothèques américaines se sont tournées dès le début des années 2000 vers la construction écologique. La certification « Leed » (Leadership in Energy & Environmental Design) est désormais très courante dans les projets actuels et l'on voit même apparaître maintenant des bâtiments de bibliothèques passifs. Parmi les plus emblématiques de ces « green libraries » figure la bibliothèque centrale de Seattle. Conçue par l'architecte Rem Koolhaas et ouverte en 2004, elle a eu recours à plusieurs techniques innovantes à l'époque, récupération des eaux de pluie, performances énergétiques, etc. Signe fort de la mobilisation des professionnels américains sur ce terrain, l'American Library Association (ALA) a voté, en juin dernier, sous l'impulsion de sa section dédiée au développement durable, appelée « Sustainability Round Table », une résolution dans laquelle elle s'engage solennellement à favoriser les initiatives et les bonnes pratiques écologiques, donnant des outils et un cadre national aux professionnels des bibliothèques. L'Australian Library and Information Association (ALIA) a initié, en 2010, une action semblable. Son groupe « Bibliothèques durables » s'est donné pour mission d'élaborer des outils pour sensibiliser et informer la communauté professionnelle aux enjeux éco-

logiques, relayer les bonnes pratiques, encourager les échanges, favoriser la création de collections dédiées au développement durable dans les bibliothèques. Le pays dispose de l'un des programmes les plus développés en faveur des bibliothèques écologiques, « Tomorrow's green library », guide pratique de la construction et de la gestion de bibliothèque durable. Plusieurs pays d'Europe du Nord sont également actifs. Au Danemark, une bibliothèque sur quatre a une politique en matière de développement durable.

Ce sujet n'est cependant pas l'apanage des riches pays occidentaux. À Singapour, « My Tree House Library » est la première bibliothèque verte pour enfants, à la fois par son bâtiment écologique et par ses collections, tandis que la Kasetsart University Eco-Library à Bangkok préfigure la prochaine génération de bibliothèques écologiques en Thaïlande avec son bâtiment construit à partir de matériaux recyclés et son mobilier composé d'objets mis au rebut. ●

¹ <http://edoc.hu-berlin.de/miscellanies/greenlibrary-42062/all/PDF/all.pdf>



- • L'IFLA (International Federation of Library Associations) s'est engagée depuis plusieurs années dans la promotion du développement durable en bibliothèque. La fédération a en particulier créé un groupe appelé Environmental Sustainability and Libraries Special Interest Group Scope (Ensilib), présenté lors du 75^e congrès de l'IFLA à Milan en 2009. Petra Hauke, conférencière à l'École des sciences des bibliothèques et de l'information de l'université Humboldt à Berlin, membre du groupe Développement durable et bibliothèques de l'IFLA, fait le point sur les actions de l'IFLA.

« Il nous faut apprendre à promouvoir nos bonnes pratiques en matière d'écologie »

Lectures : quelles sont les missions d'Ensilib, le groupe dédié au développement durable au sein de l'IFLA ?

Petra Hauke : les réflexions autour du rôle de l'humanité dans les changements climatiques et la notion de développement durable sont des préoccupations majeures de la société et, donc, des bibliothèques. Les objectifs d'Ensilib sont très divers. Nous étudions les effets du changement climatique sur les bibliothèques, par exemple, les modifications que cela entraîne dans les conditions de stockage et de conservation des documents, l'isolation des bâtiments, les impacts sur le budget et la gestion des bibliothèques. Nous essayons de promouvoir des pratiques écoresponsables qu'il est possible de mettre en œuvre en bibliothèque, telles que la récupération des eaux de pluie, le recours à des énergies renouvelables, le recyclage du papier, etc. Nous produisons des recommandations pour le recyclage des documents, l'utilisation de matériaux biodégradables. Nous œuvrons également au développement et à la valorisation de ressources et de services en bibliothèque autour des questions environnementales, et pour accroître la prise de conscience des bibliothécaires eux-mêmes concernant les préoccupations environnementales.

Par quelles actions concrètes cela se traduit-il ?

Actuellement, l'une de nos principales actions est le travail que nous menons pour élaborer un manuel, dont la parution est prévue pour l'été 2017, qui rassemblera les bonnes pratiques collectées partout dans le monde. Nous allons également annoncer le Best Green Poster Award, qui récompensera le meilleur exposé sur une bibliothèque durable parmi ceux présentés lors du prochain congrès de l'IFLA à Columbus aux États-Unis en août 2016. Le développement durable est un sujet transversal qui concerne d'autres groupes de l'IFLA que le nôtre, notamment les sections Bâtiments et équipements, ainsi que Management et marketing.

Quels sont les principaux enjeux autour du développement de bibliothèques écoresponsables ?

Ils sont multiples. Le premier est l'information des usagers. Les bibliothèques devraient prendre une part active dans la sensibilisation du public aux questions environnementales. Cela, pas uniquement en rassemblant des collections et des ressources sur la question, mais aussi en organisant des rencontres et manifestations, en intégrant des pratiques écologiques dans la vie quotidienne de la bibliothèque. Le développement durable constitue un excellent outil de communication et de marketing, qui a beaucoup d'impact sur les usagers et les financeurs.

Pensez-vous que les bibliothécaires soient suffisamment conscients de ces enjeux ?

Je pense que oui. Les bibliothécaires sont actifs et s'engagent de manière sincère sur ces questions. Mais ils sont parfois trop timides pour le revendiquer à haute voix. Nous devons apprendre à être bons pas seulement dans la mise en œuvre de bonnes pratiques, mais également dans la promotion de ces initiatives et des bibliothèques vertes.

C) EN FWB, RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET RÉGION WALLONNE

•• Quand la culture se met au vert : enquêtes en bibliothèques, centres culturels et PointCulture

par Hugues DORZÉE,
rédacteur en chef d'Imagine

Petit à petit, le développement durable trouve pleinement sa place dans les bibliothèques, dans les centres culturels et via PointCulture. Cela se traduit par des constructions et des rénovations de bâtiments réalisées de manière durable (efficacité énergétique, isolation, choix des matériaux...), mais aussi au travers d'une multitude d'initiatives très diverses qui touchent à l'homme et à la nature (animations, formations, activités de sensibilisation...). Il est ainsi question de consommation durable, de protection de l'environnement, de démocratie participative, d'économie du partage, de transition énergétique. Des projets à petite ou à grande échelle, soutenus par les communes et souvent menés en partenariat avec les milieux associatifs. Petit tour d'horizon de ces institutions qui ont décidé de se mettre au vert et de réfléchir aux générations futures.

La Bruyère : grainothèque et potagers collectifs

À La Bruyère (Namur), on a récemment lancé un projet qui se développe de plus en plus en bibliothèque : la création d'une grainothèque. « Nous avons commencé par créer un petit fonds documentaire consacré au jardinage, aux potagers et à la nature. Très vite, on a senti un intérêt certain pour ces sujets », explique la responsable, Élise Robert. Après quoi, la bibliothèque de La Bruyère s'est lancée dans le troc de graines avec le soutien de l'association Kokopelli¹ : les usagers viennent déposer leurs semences de fleurs, de plantes

ou de légumes, et ils repartent avec d'autres variétés. Un concept basé sur le partage et la gratuité s'inscrivant, par ailleurs, dans un projet plus large mené au sein de la commune : « Dans le cadre du plan de cohésion sociale, il y a l'idée d'implanter des potagers collectifs, poursuit Élise Robert. Avec plusieurs objectifs à la clé : recréer du lien entre les habitants, favoriser la culture locale et de saison et sensibiliser la population à la disparition de certaines variétés. » Le 22 novembre dernier, à l'occasion de la Journée de l'arbre, la bibliothèque a diffusé des ouvrages en lien avec la forêt. Et, tout au long de l'année, la ludothèque se met également au vert avec le prêt de jeux spécialisés : *Urbanistes en herbe* (consacré à l'aménagement du territoire et à la vie en ville), *Terrabilis* (qui traite du développement durable de façon ludique et pédagogique), *Alimentaire* (autour de l'alimentation équilibrée), etc.

« On avance pas à pas, avec des projets ciblés qui permettent de sensibiliser des publics différents et de plus en plus motivés par ces questions », conclut la bibliothécaire de La Bruyère.

Les Chiroux : l'avenir en « basse énergie »

À Liège, la bibliothèque provinciale des Chiroux va faire peau neuve. Si tout va bien, en 2020, elle devrait traverser la Meuse pour aller s'implanter sur l'ancien site de l'hôpital de Bavière, en Outremeuse. La Province a acquis un terrain de 5 000 m². Prix d'achat : 3,5 millions d'euros. Son projet final ? Créer un grand « pôle culturel et économique ».

¹ www.kokopelli-semences.be

Celui-ci hébergera la bibliothèque (rebaptisée « centre de ressources »), une maison de la création (destinée à accueillir des artistes et créateurs) et un incubateur d'entreprises. Coût total : entre 35 et 45 millions d'euros.

Ce projet prendra place sur un terrain actuellement en friche (10 700 m²), propriété de la société Bavière Développement, une foncière créée pour 30 % par Thomas & Piron Bâtiment, pour 30 % par Batipont (groupe CFE) et, pour le solde, par UrbaLiège, une société conjointement créée par le fonds de pension Ogéo et par le groupe Bam. L'idée est d'y construire, à terme, un ensemble de 500 logements, de commerces, bureaux et équipements collectifs. Mais rien n'est encore décidé à ce stade.

« Le projet de la future bibliothèque sera entièrement pensé en interne par les architectes des services provinciaux, explique Philippe Coenegrachts, directeur des Chiroux. Il s'inscrira à 100 % dans une perspective de développement durable. »

Ce bâtiment sera financé en grande partie par des fonds FEDER (Europe) et des subsides régionaux, « avec une partie sur fonds propres », ajoute le directeur.

Il ne s'agira pas d'un bâtiment passif, mais « basse énergie ». Isolation épaisse, chauffage et production d'eau chaude peu énergivores, système de ventilation : les Chiroux de demain veilleront, sur papier, à l'avenir de la planète. « On devra veiller à diminuer au maximum la consommation d'énergies primaires, exploiter les énergies renouvelables et veiller à limiter les émissions de nos gaz à effet de serre », ajoute Philippe Coenegrachts.

En pratique, la nouvelle bibliothèque sera construite à partir de matériaux « durables ». Elle sera équipée de panneaux photovoltaïques ainsi que d'un chauffage géothermique pour alimenter le système général d'eau chaude. Autant de réalisations qui devront s'inscrire dans un projet architectural d'envergure, mais toujours à l'étude.

Rebecq : **dans une chapelle du XVI^e siècle**

La bibliothèque communale de Rebecq est (très) à l'étroit. Installée sur la rive gauche de la rivière, dans la maison du meunier, elle

devrait prendre place, à terme, dans l'ancienne chapelle gothique (XVI^e siècle) qui se situe sur le site des anciens hospices, non loin de la nouvelle administration communale qui a été inaugurée en septembre 2013.

« La future bibliothèque disposera d'un espace plus grand pour le prêt, les animations et les ateliers, se réjouit sa responsable, Françoise Johnen. Nous pourrions y développer davantage de projets et accueillir un public plus large. »

Le réaménagement de cet ancien édifice religieux ne sera pas une mince affaire : « Le projet a été réfléchi en étroite collaboration avec les responsables de la bibliothèque, explique Tony Piron, du département "services techniques" à la commune de Rebecq. En vertu des nouvelles réglementations en matière de travaux publics, un jury a été désigné pour choisir un bureau d'étude. Le marché a été attribué. Il s'agit désormais de réaliser une étude sanitaire de l'immeuble afin d'évaluer les moyens nécessaires pour remettre le bâtiment dans un état sain, correct et stable. »

Il s'agira ensuite de rénover de fond en comble cette ancienne chapelle. « De rendre plus lisible l'ensemble du bâtiment », ajoute Françoise Johnen. Tout en veillant à conserver ce qui est possible en termes de patrimoine (vitraux, voûtes...) et en réalisant un projet à la fois contemporain et respectueux de l'environnement (énergie, isolation...).

Namur : **un projet « optimal et durable » pour la maison de la culture**

Inaugurée en 1964, la maison de la culture, œuvre de l'architecte Victor Bourgeois, tête de file du courant moderniste en Belgique, va subir un imposant « lifting ». Après 50 ans d'utilisation, le bâtiment va être rénové et agrandi. La Province de Namur souhaite, en effet, « répondre aux exigences techniques et environnementales actuelles et y assurer de nouveaux services ». La grande salle de spectacle sera rénovée (des sièges amovibles seront installés pour permettre l'organisation de concerts où les spectateurs seront debout).

Il est également prévu de créer deux salles de spectacle plus petites, des studios d'enre-

gistrement et un musée d'art moderne. Un projet qui, selon ses concepteurs, devrait être « optimal et durable ». Coût de la rénovation : 18,5 millions d'euros hors TVA.

Le 6 janvier dernier, un appel d'offres pour la conception et la réalisation a été lancé sur la base d'un cahier des charges précis (architecture, ingénierie, certification environnementale, coordination sécurité, scénographie...). « La question de la performance énergétique et du développement durable sera au cœur du projet », indique-t-on à la Province.

Les travaux devraient débuter durant l'été 2016. La fin de ceux-ci est annoncée pour l'été 2018 « pour permettre la reprise des activités culturelles en septembre 2018 », conclut-on à la Province de Namur.

Schaerbeek : l'alimentation à l'école

Sésame, ouvre-toi à... l'alimentation saine. À Schaerbeek, la bibliothèque communale s'est associée à l'association Food & Pleasure². Celle-ci propose des « ateliers gourmands » pour sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge à « une alimentation de qualité et au plaisir de manger des produits de saison ». « Plusieurs classes sont impliquées dans le projet. On travaille sur les fruits et légumes de saison, les variétés oubliées ou menacées, les habitudes alimentaires saines », explique-t-on à la bibliothèque.

Par ailleurs, la commune bruxelloise s'inscrit dans le plan d'action pour le XXI^e siècle Agenda 21, adopté par 192 chefs d'État lors du sommet de la Terre, à Rio de Janeiro, en 1992. Pour rappel, ce plan prévoit une série de mesures pour réaliser, à l'échelle locale, des politiques publiques en faveur du développement durable (pauvreté, santé, pollution, gestion des déchets, logement...).

« Un plan quinquennal de développement durable a été adopté, explique Stéphane Dessicy. Une cellule d'experts universitaires planche sur le suivi des différentes mesures. Un travail de terrain est mené au quotidien. Mais ça prend du temps. Pour développer de front une vision à la fois économique, sociale, environnementale et culturelle, il faut travailler sur les comportements individuels et collectifs. »

● ● PointCulture : ● ● éducation à l'environnement et à la nature

Depuis 1989, La Médiathèque/PointCulture travaille, elle aussi, sur les questions liées au développement durable. Premier axe : une sélection soignée de documentaires, d'enquêtes, d'émissions pédagogiques et de titres phares (DVD, CD...) « tous retenus pour leurs qualités formelles et pédagogiques », insiste-t-on chez PointCulture. Ces médias sont rassemblés au sein d'une collection spécialisée en éducation à la nature et à l'environnement. Ils sont accompagnés d'une fiche pédagogique comprenant un résumé, le découpage du film, des commentaires, etc. Pour réaliser ces outils, un comité scientifique a été mis sur pied. Il réunit des spécialistes issus du monde associatif (CRIE, réseau Idée, GoodPlanetAction, Natagora, Institut éco-conseil, Institut d'éco-pédagogie, Empreintes, Tournesol-Zonnebloem asbl...). Par ailleurs, PointCulture propose une série de publications, de fictions, de musiques autour d'un thème accompagné d'articles de réflexion et d'analyse.

Deuxième axe : les animations et les formations. « L'accès à la culture constitue un outil fondamental de construction du citoyen et un moteur de réflexion sur la société », rappelle-t-on chez PointCulture. L'objectif de ces animations vise à « susciter la curiosité des élèves vers d'autres musiques, genres cinématographiques ou autres expressions artistiques et une réflexion sur ce qu'ils écoutent et regardent, de leur proposer des cheminements à travers différents genres et formes d'expressions ». Ainsi, l'asbl propose aux enseignants du primaire une animation intitulée *Promenons-nous dans le bois* qui se présente sous la forme d'une immersion cinématographique « au cœur de la forêt rassurante ou terrifiante ».

Enfin, PointCulture assure également un travail d'éducation permanente au travers de deux blogs spécialisés (educationenvironnement.wordpress.com, lechemindesalouettes.wordpress.com) et de deux pages Facebook thématiques : l'une consacrée à l'alimentation et à l'agriculture (www.facebook.com/lezestequicompte) et l'autre au climat (www.facebook.com/leclimatsouslesprojecteurs).

Infos :

site <http://pointculture.be/service-educatif>
mél frederique.muller@pointculture.be
tél. 02 737 19 30

Tri sélectif des déchets, baisse de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics, réflexion autour de l'énergie et de l'aménagement des bâtiments... La bibliothèque, comme tous les autres services, est au cœur de cette réflexion « collective et transversale, ajoute Stéphane Dessicy. Avec un état d'esprit général à insuffler et une série d'enjeux essentiels à la clé. »

² www.foodandpleasure.be



Bibliothèque d'Ixelles

Ixelles : **ruches et plantes aromatiques**

En 2013, plus de 80 000 abeilles ont installé leurs quartiers sur le toit de la bibliothèque francophone, rue Mercelis, à Ixelles. À l'époque, le projet était porté par Apis Bruoc Sella³, une association bruxelloise d'éducation à l'environnement et de sensibilisation à la nature urbaine. « Avec ces ruches installées sur le toit, nous avons pu développer un programme d'animation spécifique autour des abeilles et de la biodiversité en ville », se félicite-t-on à la bibliothèque. Rencontre avec les apiculteurs, récolte de miel, sensibilisation dans les écoles, fabrication artisanale de choco et de miel, découverte de livres et de ressources documentaires sur les abeilles... « Pendant trois ans, nous avons été à la rencontre de nouveaux publics. C'était vraiment très riche », se félicite l'équipe. Trois ans de projet, une série d'outils à la fois ludiques et concrets (une ruchette vitrée, une webcam, un hôtel à insectes, des panneaux didactiques, des balconnières de fleurs indigènes, des bacs potagers...) et une aventure « nature » qui se poursuit encore aujourd'hui avec une grainothèque, un pro-

jet Aromatisez-vous⁴ et la construction de modules en palettes de récupération installés dans la cour de la bibliothèque.

Aujourd'hui, les ruches ont déménagé, mais des herbes aromatiques sont désormais accessibles en libre accès. Les usagers peuvent échanger par ailleurs leurs graines. Et, avec un spécialiste en création de mobilier urbain, des jeunes des écoles ont réaménagé la cour. « Dans chacun de ces projets, il y a une réflexion autour de la consommation, du partage, de la gestion de l'espace public et du tri des déchets », explique la responsable de la bibliothèque. L'utilisateur de la lecture publique devient un « consom'acteur », et inversement. Le tout en étroite collaboration avec le Service éco-conseil de la commune. « Le projet mobilier est un bel exemple de transversalité. Au départ, il y avait un problème d'occupation de la cour sur le temps de midi et pendant les heures de fourche. C'est un lieu semi-public qui est fermé le soir. Il appartient à tout le monde, mais il faut pouvoir le partager. En impliquant les jeunes dans ces constructions, ils se sentent responsables de l'espace et ils ont davantage tendance à le respecter », conclut-on à Ixelles.

³ www.apisbruocsella.be/fr/bibliotheque-dixelles

⁴ aromatisezvous.blogspot.be

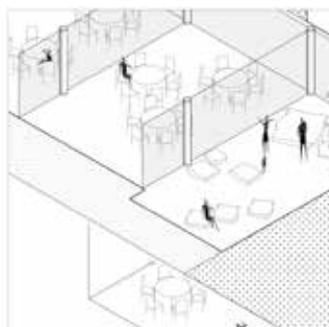
Tournai : la maison de la culture fait peau neuve

En 2018, si tout va bien, la Ville de Tournai (70 000 habitants) devrait accueillir une maison de la culture entièrement rénovée.

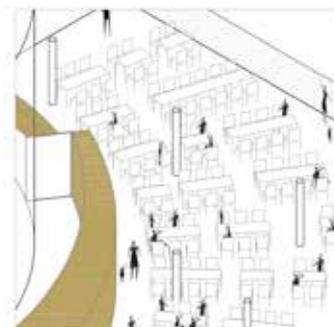
Aménagement de deux salles de spectacle et de répétition (400 et 800 places), bureaux, loges, bibliothèque communale, espaces d'exposition, atelier de création, espaces techniques, tout a été repensé.

Ce projet prévoit « une mise à niveau énergétique et technique » de tout le bâtiment. Le futur centre culturel s'étend sur 14 000 m² intérieurs. Le coût des travaux (à charge de la Ville et de la Fédération Wallonie-Bruxelles) est fixé à 8,5 millions d'euros hors TVA et honoraires. Le projet architectural a été conçu par le bureau d'études A Practice (Bruxelles).

Dans un premier temps, il s'agit de mettre à nu le bâtiment existant. L'aménagement des lieux est ensuite revu de fond en comble. Après quoi, il s'agit de recréer des espaces spécifiques sur trois niveaux. Cette requalification prend en compte une série de critères et de besoins (portes d'accès, accueil du public, contraintes techniques et scénographiques dans les salles, acoustique, mobilier, isolation, signalétique, énergie...). En outre, « l'enveloppe du bâtiment a été repensée d'un point de vue énergétique tout en conservant ses qualités d'ouverture et son caractère unitaire », concluent les auteurs de projet. ●



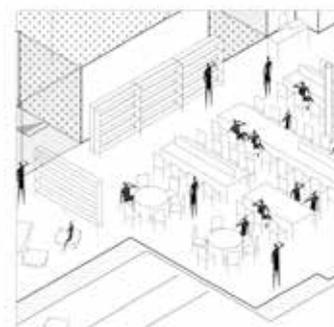
Ateliers



Cafétéria



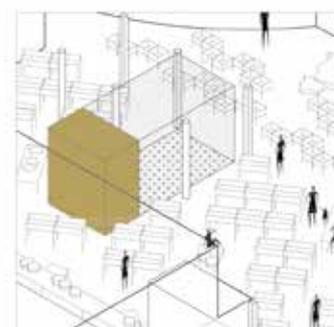
Section adultes



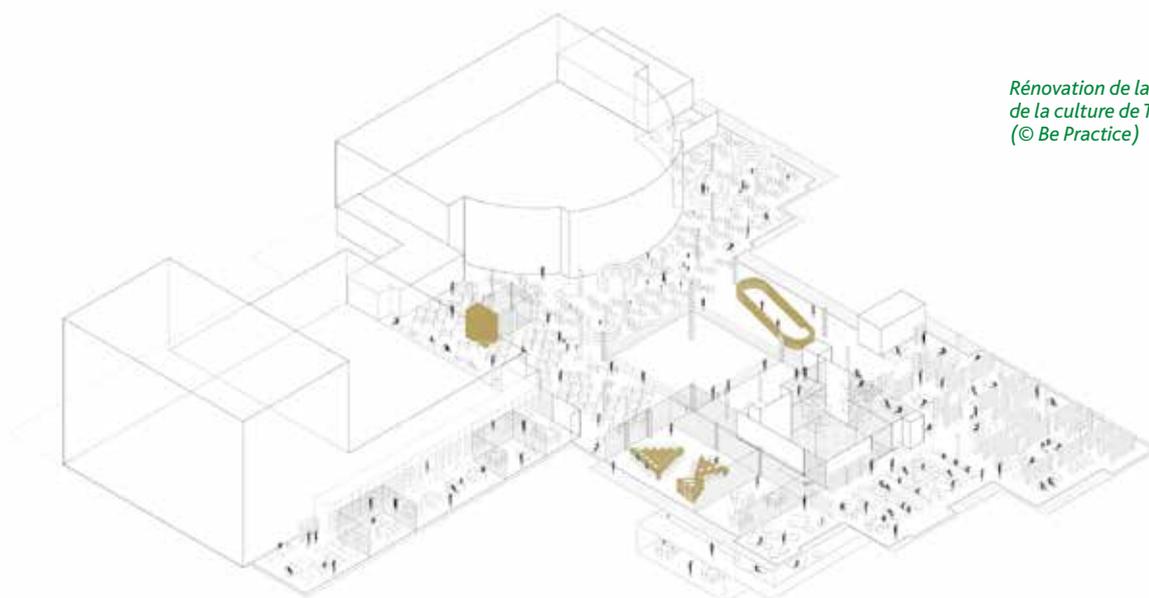
Salle de lecture



Section jeunesse



Discotheque



Rénovation de la Maison
de la culture de Tournai
(© Be Practice)

•• Centres culturels : •• de la réflexion à la transition

« D'une manière générale, les centres culturels sont assez sensibles à la thématique du développement durable, qui se retrouve souvent dans la programmation, mais aussi dans la dynamique d'éducation permanente », constate Sophie Levêque, de la Direction des centres culturels au Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En pratique, certains s'offrent de véritables mises au vert.

- Ath

C'est le cas de la maison culturelle d'Ath, activement impliquée dans le plan d'action Agenda 21 et dans le réseau Ath en transition (www.athtransition.be), une organisation locale et citoyenne dont l'objectif est de « renforcer l'économie locale et les liens sociaux ainsi que d'explorer d'autres modèles éducatifs et relationnels et de réduire le coût de la vie ».

Les actions d'Ath en transition visent aussi « le développement de la résilience locale pour un futur où l'énergie sera plus chère et le climat incertain ». Avec un plan de bataille en forme de question : « Et si notre réponse aux problèmes actuels ressemblait plus à une fête qu'à une marche de protestation ? »

Repair Café, rues en transition, échanges de savoirs, monnaie locale (l'épi), journées du gratuit... À Ath, les projets ne manquent pas. Et le centre culturel est au cœur de cette belle dynamique citoyenne reconnue bien au-delà de ses frontières.

- Rochefort

À Rochefort, on vit également les choses de manière transversale avec le projet Terre Ferme. Depuis 2005, il réunit des partenaires venus d'horizons divers (associations, citoyens, agriculteurs...), issus de trois arrondissements (Dinant, Marche et Neufchâteau), autour de l'idée de ruralité. Quelle qualité de vie à la campagne ? Comment se transforment les villages ? Pourquoi consommer local ? Où va l'agriculture wallonne ? Autant de thèmes qui sont abordés sous différentes formes (films, spectacles, animations, expositions, dégustations, débats...). « La ruralité, expliquent les organisateurs, c'est ici et ailleurs. Le débat n'est pas que local, mais bien mondial, et il englobe aussi les aspects sociaux, économiques et culturels. »

Une approche concrète et vivante du développement durable qui se prolonge également au travers du Festival du film sur la ruralité *À travers champs*. « Nous proposons une programmation cinéma inédite (fictions et documentaires) en mettant au centre l'humain et en abordant de manière constructive des thématiques comme l'utilisation de la terre, les divers processus de production dans le

monde, la place des travailleurs de la terre dans les enjeux économique-environnementaux et l'action citoyenne face aux excès du marché », précisent les organisateurs (infos : www.ccre-rochefort.be/terre-ferme).

- Ottignies-Louvain-la-Neuve

À Ottignies-Louvain-la-Neuve, autre lieu, autre approche : ici, on a mis en place un réseau réciproque d'échanges et de savoirs. Le principe ? Mettre en relation des personnes qui désirent acquérir et transmettre des savoirs. Savoir-faire, expériences de vie, savoirs scientifiques, savoir-être... « Les savoirs qu'on échange vont de la recette de desserts, au français écrit en passant par la guitare électrique, le dessin, les soins de beauté, la mécanique, café-philos et bien d'autres encore », précise-t-on du côté de reso.be.

Un projet basé sur le don/contre-don, la réciprocité et où tout rapport d'argent est exclu. Le centre culturel coordonne ce projet RESO, organise des ateliers d'échanges, des sorties ponctuelles et des projets alternatifs.

- Comines-Warneton

À Comines-Warneton, le développement durable se décline autour de deux projets de démocratie participative. Avec, notamment, une grande enquête publique organisée par le centre culturel, la maison des jeunes et la bibliothèque.

Entre novembre 2014 et septembre 2015, la population était invitée à participer à cette consultation à la fois « ludique et conviviale ». PEP'S, c'est son nom, va permettre de construire des projets qui correspondent réellement aux attentes des citoyens cominois.

Autre initiative originale : la création d'Archéo 3000 ou la Capsule temporelle cominoise.

Les habitants étaient invités à apporter un objet qui, selon eux, « symbolise notre époque, représente la région ou la société dans laquelle ils vivent ou bien qui correspond à un moment fort de leur vie ». Tous ces objets ont été rassemblés, répertoriés, conditionnés dans des bidons étanches. Ceux-ci ont ensuite été scellés et enfouis dans la terre pour de nombreuses années. Une installation a été prévue en surface.

Qui se souviendra à terme de cette capsule temporelle ? Qui la découvrira ? Que tireront comme conclusions les habitants de cette époque future ? Une réflexion intéressante sur la matérialité des choses, le temps qui passe, la société de consommation et la durée de vie des objets.

Enfin, Comines-Warneton qui s'implique aussi, comme d'autres, dans le grand projet Contrat de rivière de la Région wallonne, dont le but est de définir un programme d'actions de restauration et de valorisation des milieux aquatiques (infos : www.crescautlys.be).

● ● Actions en Fédération Wallonie-Bruxelles : « C'est à la fois obligatoire, bon pour l'environnement et source d'économie »

par **Hugues DORZÉE**,
rédacteur en chef d'Imagine

Investissements pour accroître l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics, campagnes de sensibilisation autour de thèmes concrets (mobilité, alimentation, tri des déchets...), projets autour de la gestion de l'énergie : au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la question de la transition énergétique s'impose pas à pas. Entretien avec Pierre Moureaux, de la Direction du développement durable.

Où en est la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de développement durable ?

En 2012, nous avons procédé à une évaluation en responsabilité sociétale. Celle-ci consiste à évaluer comment se situe l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles en termes de respect de l'environnement, des droits humains, des conventions de travail, etc. Globalement, elle est dans la norme. Par contre, le gros point noir, c'est l'efficacité énergétique. Nous disposons de grosses infrastructures culturelles, sportives, administratives... qui ont été construites aux normes de l'époque, mais qui sont aujourd'hui dépassées.

Ces normes sont notamment fixées dans plusieurs directives européennes ?

Oui, ce sont les fameux objectifs des « 3 x 20 » : faire passer la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique européen à 20 % ; réduire les émissions de CO2 des pays de l'Union de 20 % ; accroître l'efficacité énergétique de 20 % d'ici à 2020.

Ces textes ont été traduits dans la législation fédérale et dans celle des entités fédérées. Mais, contrairement à ce que d'aucuns pensent parfois, ce ne sont pas des objectifs à atteindre, mais bien des normes contraignantes, avec des sanctions à la clé en cas de non-respect.

J'espère que la Belgique, à travers ses institutions, n'attendra pas d'être au pied du mur, confrontée à des sanctions financières, pour réellement agir.

Quel est le rôle de la direction du développement durable ?

Nous sommes là pour rappeler aux différents départements l'existence de ces directives. Leur dire que c'est à la fois obligatoire, bon pour l'environnement, et source, par ailleurs, d'économie pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Modestement, nous tentons d'impulser des idées, de coordonner des projets transversaux, d'alerter les différents services quand il le faut.

Le tout dans un contexte budgétaire difficile ?

En effet, il faut souvent travailler dans le cadre d'enveloppes fermées. Par ailleurs, l'Europe fixe des objectifs à atteindre en matière de développement durable, ce qui est évidemment très bien, mais dans le même temps, elle impose des politiques d'austérité qui empêchent les entreprises publiques d'investir.

Qu'est-ce qui a été entrepris au niveau de l'administration ?

Plusieurs choses. L'administration de l'infrastructure a désigné deux responsables, l'un pour les bâtiments scolaires et l'autre pour les bâtiments non scolaires. Un cadastre de l'ensemble du parc immobilier a également été lancé. On a étudié de près les surfaces, la consommation réelle, le coût actuel, etc.

Par ailleurs, pour atteindre cette efficacité énergétique à grande échelle et de façon structurelle, un partenariat avec la société anonyme de droit public Fedesco avait été initié sous la précédente législature. Il s'agissait



de profiter de l'expérience et du savoir-faire de cet organisme fédéral qui a notamment travaillé avec la Ville de Liège, la Province du Brabant wallon et d'autres grosses entités. Car nous n'avons pas en interne les ressources humaines suffisantes pour réaliser cette étude à grande échelle. Par ailleurs, Fedesco disposait d'une centrale d'achats qui nous permettait de réaliser des économies importantes. Un accord de coopération était sur le point d'être adopté et voté. Entre-temps, le gouvernement fédéral a décidé de supprimer Fedesco. Ce qui est une perte pour tout le secteur public à mon avis.

Pour atteindre les objectifs fixés par l'Europe, vous dites : il faut agir au niveau structurel.

Oui, toutes les actions de sensibilisation et de prévention (lire ci-contre) sont évidemment nécessaires et utiles, mais cela ne suffira pas. Il faut investir et agir de façon transversale.

Parmi les autres mesures envisagées, il y a le projet pilote Plage.

Oui, c'est un projet initié, pour trois ans, par la Région de Bruxelles-Capitale qui est très intéressant et qui a démontré toute son efficacité. L'objectif ? Améliorer l'efficacité énergétique en régulant et en réalisant de petits travaux simples qui permettent de faire de « petites » économies. L'administration a ciblé cinq établissements scolaires parmi la septantaine que

compte le réseau de la Communauté française à Bruxelles. Des actions ont été prises pour mieux réguler le chauffage (parfois, la chaudière tournait 365 jours/an !), isoler davantage la tuyauterie, couper les radiateurs, etc. En moyenne, nous avons obtenu des économies d'énergie de 15 à 30 %, et même de 50 % dans certains bâtiments. Ce sont des millions d'économies d'énergie à la clé. L'idée, c'était ensuite de pérenniser ce projet et de l'élargir. Ainsi, la FW-B a décidé de créer une cellule « Énergie ». Du personnel devrait être recruté ou mobilisé en interne pour procéder à ces travaux par étapes.

Par ailleurs, le développement durable figure aussi dans la Déclaration de politique communautaire ainsi que dans le contrat d'administration.

En effet. Avec deux axes principaux : l'efficacité énergétique et la politique d'achats visant à introduire dans les cahiers des charges des clauses environnementales et sociétales.

Cela suffit-il à vos yeux ?

Non, évidemment, mais on avance. Toutefois, nous ne pourrions pas faire l'économie d'investissements plus conséquents pour atteindre une efficacité énergétique plus grande. Il existe plusieurs pistes, comme les partenariats public/privé ou le tiers investisseur. Car l'énergie va coûter de plus en plus cher. Aussi, en investissant dans l'isolation, dans la régulation des flux d'air, on peut aisément tabler sur un retour sur investissement très important à court terme. Investir là, maintenant, ce sont des énormes économies à la clé pour plus tard.

De façon générale, observez-vous une prise de conscience au sein de l'administration face aux enjeux du développement durable ?

Oui, quand j'ai pris mes fonctions il y a cinq ans, le développement durable, c'était encore souvent perçu comme une mode qui allait passer. Aujourd'hui, on sent que ça bouge. Pas assez vite, mais ça bouge. En même temps, la politique doit répondre aux urgences, aller au plus pressé. Et le contexte budgétaire est celui que l'on connaît. Mais nous sommes dans la bonne direction. Poussés dans le dos par des obligations européennes et avec une volonté commune d'aller de l'avant. ●

•• Tri des déchets, covoiturage et alimentation saine

Votre mission consiste aussi à faire évoluer les mentalités au quotidien.

Oui, nous avons mené plusieurs campagnes de sensibilisation en interne. La première était intitulée « Entre nous, c'est durable ». Elle visait les comportements au bureau en termes de gestion de l'énergie, de l'eau, de l'électricité. Nous utilisons les canaux internes, les revues spécialisées (*Fédé Mag*,...). L'idée, c'est d'offrir des outils de sensibilisation récurrents, de travailler dans la durée. Nous allons prochainement réaliser une série de visuels et de pictogrammes à installer sur les lieux de travail. Par exemple, à côté de la photocopieuse, il s'agit d'attirer l'attention des usagers sur l'utilité ou non d'imprimer, le mode recto/verso, etc.



Vous travaillez également autour de la mobilité.

Effectivement, nous avons un plan de déplacements en entreprise. Nous avons effectué un diagnostic des modes de transport. Et, globalement, la Fédération Wallonie-Bruxelles est plutôt bien placée. Environ 70 % des travailleurs ont recours au transport en commun (train, bus, métro). C'est évidemment plus marqué à Bruxelles que dans les implantations décentralisées ou l'offre est sans doute moins grande. Et le fait que les abonnements des agents soient remboursés, c'est aussi un incitant important. Mais, de ce côté-là, on peut être plutôt satisfait. Bien sûr, il y a encore des choses à faire, notamment en termes de covoiturage. Nous travaillons avec le portail Carpool Plaza. C'est encore très marginal. Beaucoup de gens prennent leur voiture, notamment parce que l'offre en parkings est abondante et c'est facile de trouver une place. Mais, à terme, la Région bruxelloise va revoir les normes d'environnement et le nombre de places va diminuer. Il faudra donc organiser la pénurie et promouvoir davantage le covoiturage.

En matière de vélo, vous êtes également sur la balle.

Oui, là aussi, nous communiquons au maximum pour déconstruire les préjugés du type « le vélo, c'est dangereux », « il faut être courageux », etc. Nous avons organisé un vélo tour où nous avons notamment mis en circulation des vélos électriques. On a senti un grand intérêt de la part des participants. Par ailleurs, nous mettons également en valeur un mode de déplacement simple et également bon pour la santé, la marche à pied.

Le développement durable, c'est aussi le rapport à la consommation et à l'alimentation.

Oui. Notre système de tri sélectif fonctionne très bien. Concernant l'alimentation, nous avons mis en place un système de livraison de paniers bio et un petit marché via la ferme Nos Pilifs. Concernant la cantine et les distributeurs, nous avons également entrepris une réflexion. Mais c'est de la compétence de l'asbl Service social cogérée par les trois syndicats. Nous avançons à petits pas. Dans les cantines, le café est bio et issu du commerce équitable. Pour la viande, ils se fournissent en circuit court et local. Ils ont élargi l'offre du salad bar. Jusqu'ici, la priorité pour les gestionnaires, c'était de rénover les cuisines qui étaient en mauvais état. C'est fait désormais. Et nous allons poursuivre notre travail ensemble avec plusieurs idées dans les cartons : je souhaiterais ainsi instaurer le jeudi veggie (un repas végétarien, comme cela se fait dans plusieurs villes), tester des distributeurs avec autre chose que des sodas et des friandises, etc.

Ici aussi, on avance à petits pas. De façon à la fois pragmatique et proactive. Avec, comme toujours, des gens très motivés, déjà convaincus, qui pensent qu'il faudrait aller encore plus loin, et d'autres qu'il faut convaincre petit à petit.

● ● Plans verts en Régions bruxelloise et wallonne

par **Hugues DORZÉE**,
rédacteur en chef d'Imagine

Réduire la consommation d'énergie et de papier, rationaliser les déplacements, diminuer la production de déchets générés au bureau... Ce sont là quelques-unes de mesures qui figurent, depuis 2012, dans le Plan de développement durable du Service public de Wallonie (SPW). Son objectif : « Répondre, au niveau de l'administration, aux défis actuels que constituent la lutte contre le changement climatique, la réduction de l'empreinte écologique et la sauvegarde d'un environnement de qualité. »

Ce plan vise plusieurs domaines : la consommation d'énergie, la mobilité, la gestion de l'eau, des papiers et des déchets, les fournitures et les achats écoresponsables, le cadre de vie des agents, etc. À travers ce plan, précise Danielle Sarlet, ex-secrétaire générale du SPW qui a porté cette initiative à l'époque, l'administration entend « jouer pleinement son rôle d'exemple et d'impulsion ».

En effet, le SPW s'inscrit dans le cadre des politiques publiques qui figurent dans le Plan Marshall 2.vert et le suivant, le Plan Marshall 2022, avec plusieurs objectifs à la clé en termes de développement durable et de transition énergétique.

Réalisation d'audits énergétiques dans les bâtiments de plus de 1 000 m², achat d'électricité produite par de l'énergie 100 % verte, bilan carbone du SPW, plan de déplacement à l'échelle de l'ensemble du personnel, mise en route d'une unité de cogénération à Jambes et installation de panneaux photovoltaïques... L'administration wallonne travaille sur plusieurs fronts avec des initiatives concrètes qui s'accompagnent, comme au sein de la

Fédération Wallonie-Bruxelles, par différentes campagnes de sensibilisation auprès du personnel (extinction des lumières, gestion du chauffage, déplacements...).

En Région de Bruxelles-Capitale, aussi, un vaste Plan régional de développement durable (PDD) a été élaboré en septembre 2013¹. Un ambitieux document de 300 pages qui vise à faire de Bruxelles « une ville-région socialement équitable, économiquement efficace et environnementalement soutenable ». Une région qui soit « plus attrayante, plus inclusive sur le plan social, plus compétitive sur le plan économique, plus créative en matière de recherche, plus verte et efficace dans l'utilisation de l'énergie et des ressources ».

Le Service public régional de Bruxelles, mais aussi les autres pouvoirs locaux (la Ville et les organismes régionaux), s'inscrivent dans ce cadre général. Avec, ici aussi, une série de grands objectifs stratégiques en termes d'efficacité énergétique, de bilan carbone, de prévention du personnel, etc. Cela passe par la gestion et l'isolation de ses bâtiments, des audits énergétiques réguliers, une réflexion approfondie depuis plusieurs années autour des marchés publics durables (avec la création d'un help desk en 2009, des formations à destination des fonctionnaires, la création de guides techniques, etc.), un plan de déplacement de son personnel, ainsi qu'une série d'actions internes alliant une réflexion à la fois économique, sociale et environnementale. ●

¹ www.prdd.be

•• Animaux en bibliothèque : des usagers insolites

par Diane Sophie COUTEAU,
chargée de mission, Service de la Lecture publique (FWB)

De nombreuses études l'ont démontré¹, les animaux exercent une influence non négligeable sur le bien-être de l'être humain, influence positive dans certaines circonstances bien précises. Il semble en effet que l'introduction d'animaux domestiques allonge la durée de vie de certaines personnes, qu'un simple petit canari peut apaiser les esprits dans les centres pénitentiaires et qu'un chien se révèle un véritable atout dans l'apprentissage de la lecture. Mais certains animaux peuvent également provoquer des réactions négatives (on pense aux puces, araignées et autres rongeurs indésirables).

Il y a des chats en maison de retraite, des canaris dans certains centres de détentions, des chevaux et des dauphins qui aident les personnes atteintes d'autisme, alors quid en bibliothèque ? Les animaux sont-ils vraiment considérés comme *persona non grata* ? Rencontrer des animaux en bibliothèque peut sembler une véritable gageure et pourtant, une simple enquête permet de découvrir que si les animaux ne sont pas autorisés à entrer dans ce lieu ... il arrive que ces bestioles (grandes ou petites) s'y retrouvent de manière volontaire ou non. Et pas uniquement, au creux des livres qui narrent leur aventure ou expliquent leur façon de vivre.

Petit voyage au cœur des bibliothèques

À Braine-l'Alleud, on se souvient non sans effroi de cet essaim d'abeilles qui avait trouvé refuge sur les fenêtres du château qui tient lieu de bibliothèque. Drôle d'idée, et sans nul doute pas très confortable ni pour les abeilles, ni pour les usagers. Un jour, c'est une grenouille qui a été trouvée au sein de la section

jeunesse, les bibliothécaires se demandent toujours comment elle a pu grimper jusque-là. Il faut savoir que la section jeunesse est située au second étage de la bibliothèque et à moins d'avoir pris l'ascenseur, on voit mal ce petit batracien affronter les différentes volées d'escaliers... De plus, les bibliothécaires de Braine-l'Alleud confieront au creux de votre oreille poursuivre un grand rêve : pouvoir un jour utiliser les services d'un âne pour les accompagner lors de l'opération « Lire dans les parcs ». Alors, à bon entendeur, si vous disposez d'un Cadichon sympathique et amateur de lecture estivale, demandez lui d'envoyer son CV à la bibliothèque.

Au bibliobus de Hannut, il n'était pas rare lors de certaines haltes de voir quelques poilus à quatre pattes tentés par la sieste le long des étagères. Les oreilles bien droites, un petit matou vêtu de noir et de blanc inspectait de temps à autre la bibliothèque itinérante sur toute sa longueur. Ses yeux se posaient sans crainte sur l'ensemble des rayons en ayant l'air de choisir le livre qui conviendrait bien à sa sieste. Ne nous faisons pas d'illusions, il n'était point question ici de choisir un livre pour son contenu, mais plutôt pour le confort que l'objet pouvait procurer.

À Tournai, à l'instar de Dewey, le chat héros du roman de Vicki Myron (voir encart), trois chats ont successivement décidé de s'installer à la bibliothèque. Cette dernière est située non loin de la cité étudiante et draine non seulement un public étudiant (quoi de plus normal), mais aussi quelques agents de la gent féline plutôt dans le genre pauvre bestiole abandonnée. Il y a quelques années, un matou a poussé le bout de son museau au sein de la bibliothèque. De prime abord un peu surpris, les bibliothécaires ont vite adopté cet usager

¹ Voir notamment les études citées dans les deux articles : GALBAUD Diane, « Les animaux peuvent-ils nous soigner ? », *Sciences humaines* n°273, août-septembre 2015, p. 24 ; et STRALE Vinciane, « Nos frères et sœurs les animaux », *Lectures* n°191, mai-juin 2015, p.66.



particulier. Gris de poil, il est devenu la mascotte des lieux. Surnommé « Vubis », il a fréquenté la bibliothèque jusqu'à sa disparition inexplicable. Très rapidement, un autre félin a entrepris de conquérir les cœurs et les esprits, il s'est vu attribué le nom symbolique de « Rameau ». Un dernier usager à quatre pattes viendra rejoindre les rayons de Tournai, cette fois, il s'agira d'une demoiselle répondant au nom de « Catalo ». Cette petite dernière, partagera le quotidien des lecteurs deux années avant de terminer sa vie sous les roues d'une voiture. Depuis son départ, la place est vide et attend d'être remplie par un nouveau compagnon poilu. Outre l'aspect attachant de cette histoire, il est intéressant de constater que les bibliothécaires de Tournai ont pu apprécier toute l'importance d'accueillir des animaux de compagnie à l'intérieur des murs de la bibliothèque. La présence d'un animal crée des liens. Elle dynamise les relations. Elle permet d'ôter toute forme de stress ou à tout le moins de le diminuer auprès de certains étudiants lors de périodes difficiles (blocus et examens). Forts de cette analyse de la situation, les bibliothécaires de Tournai ont été plus loin. Ils ont eu l'idée de proposer une mascotte qui ne disparaîtra pas. À l'image des objets transitionnels, une peluche-chat répondant au nom de 636.8 est née. Un nom un peu bizarre ? Pas du tout...

Tout bibliothécaire digne de ce nom aura compris la référence à la CDU... De plus, ce chat en peluche possède une page facebook...

Et les chiens ?

Si les effets bénéfiques de la présence de chats, ne semblent plus à démontrer, qu'en est-il d'un chien en bibliothèque ? Peu admis par les règlements d'ordre intérieur, il arrive pourtant d'en croiser quelques-uns accompagnant leur maître dans le choix de leur livre. Ils sont plutôt tolérés à condition de respecter la propreté des lieux.

En Finlande, une expérience pour le moins particulière a vu le jour. À la bibliothèque de Sello, on organise des séances de lecture à voix haute à destination d'un chien. L'idée peut paraître saugrenue, mais en y réfléchissant bien, les chiens se révèlent être de parfaits compagnons de lecture. Sans aucune moquerie, ils écoutent de manière très attentive les jeunes lecteurs. Le lecteur débutant lit à son propre rythme et se sent rassuré par cette écoute canine pleine d'empathie. Ces chiens sont appelés les R.E.A.D (Reading Educational Assistance Dog), chien d'assistance en lecture. Les progrès réalisés par les lecteurs débutants en présence des chiens sont indéniables.



Les indésirables

Et puis, il y a les animaux qui amènent de gros soucis : les puces, les souris, les rats, les fouines,... une présence beaucoup plus conflictuelle. Il n'est pas rare de rencontrer quelques fouines qui estiment que les lieux les agréent fortement. Une belle chaudière, quelques tuyaux à ronger, et les voilà installées pour un bout de temps. Une fois qu'elles sont installées, il n'est guère aisé de s'en séparer. D'autant qu'en Wallonie, la bestiole est protégée. Pas question de la tuer. Il vous faudra vous accommoder de sa présence ou tenter de la déplacer vers le territoire de la Région bruxelloise où la législation lui est moins favorable. D'autres indésirables hantent les livres et les bibliothèques. Des puces s'installent parfois sans restriction aucune et avec un plaisir non dissimulé au milieu des pages. À ne pas confondre avec la puce électronique qui équipe parfois les livres, ce petit parasite peut mesurer un millimètre de long. Sa tenue vestimentaire est assez sobre, grise ou incolore. Sa morphologie est très proche des puces animales. La femelle pond abondamment, elle peut produire de 100 à 500 œufs par période de ponte. La puce de livres aime particulièrement la colle des livres, c'est surtout dans la reliure qu'on va la trouver. Ce petit animal creuse des trous et des

tunnels dans les documents papiers et révèle sa présence de préférence au printemps et en été. Il aime la chaleur et on le comprend... Rassurez-vous, la puce de livres ne mord pas l'être humain. Mais, elle peut toutefois provoquer des irritations cutanées et des démangeaisons importantes. Lorsque les bibliothécaires constatent un envahissement, leur seul recours consiste souvent à faire intervenir une entreprise spécialisée ou de brûler les livres, ce qui est nettement moins souhaitable...

Les rongeurs sont également peu appréciés en bibliothèque, rats et souris sont plutôt mal vus et mal venus. Une exception toutefois, le « Rat de bibliothèque »... Les bibliothécaires n'ont en aucune façon, l'intention de se séparer de cette espèce particulière de rat. Il s'agit d'un être humain, qui passe son temps à lire et à se plonger dans des ouvrages divers. Alexandre Dumas y faisait référence :

[...] Je pensais à Sénèque ;
Mais c'est un vrai pédant,
rat de bibliothèque,
Qui croit qu'à l'éloquence
il dresse un monument
En entassant des mots,
poussière sans ciment.

(Alexandre Dumas, *Caligula*, Acte II, Scène IX)

•• Le chat Dewey, héros d'une bibliothèque de l'Iowa (USA)

Dans la ville de Spencer, la bibliothèque municipale ne paie pas de mine. Et pourtant, elle fut le témoin de la vie d'un chat pour le moins exceptionnel. Un froid lundi de janvier, la directrice trouve un chaton lové dans la boîte de dépôts des livres. Une petite boule de poils roux tout maigre, arrivé là on ne sait comment. Très rapidement, le jeune animal a repris du poil de la bête. Adopté par les bibliothécaires et par l'ensemble des lecteurs, il est devenu un incontournable local. Consolant les uns, calmant les autres de son doux ronron... il a rempli, toute sa vie durant, un véritable rôle de liant social.



MYRON Vicki, *Dewey*, Pocket, 2008.

Une bibliothèque à chats en Fédération Wallonie-Bruxelles ?

L'influence positive des animaux domestiques sur les êtres humains n'est donc plus à démontrer. C'est sans doute la raison pour laquelle, aux USA, on a imaginé une bibliothèque particulière où il est possible d'emprunter non un livre, mais un chat et de l'emmener sur son lieu de travail. Les usagers prennent soin d'une petite boule de poils le temps de quelques heures...

Cette idée serait née au creux d'un département des relations publiques d'un bureau gouvernemental au sud du Nouveau-Mexique où le constat (comme à Tournai) a été vite fait. Un animal sur le lieu de travail exerce une influence très favorable sur l'employé. Tellement favorable qu'il en travaille d'autant mieux. Le Centre de protection des animaux de Mesilla Valley recueillait un nombre non négligeable de chats maltraités et abandonnés. Ils ont donc proposé aux employés du bureau gouvernemental de venir les emprunter le temps de quelques heures de travail. Idée qui n'était pas sans une arrière-pensée : les employés conquis finiraient par se laisser tenter par l'adoption. De nombreux chats ont effectivement été adoptés de cette manière. Mais, au-delà de l'adoption, c'est tout le bénéfice

de la compagnie des animaux qui a été mis en évidence. Aucune conséquence négative n'a été relevée sur la productivité des employés. Par contre, l'impact sur le stress a été indéniable. Le chat sur le lieu de travail serait plus efficace et moins cher que le Prozac. À quand une bibliothèque pour chats en Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Les chevaux et les vaches en bibliothèque

On trouve moins fréquemment des chevaux ou des vaches en bibliothèque. La taille de ces animaux est certes moins propice à leur présence entre les rayons. À Denver, une sculpture imposante met en évidence un équidé sur une chaise non loin de la bibliothèque. Au château de Chantilly en France, une bibliothèque côtoie des écuries et leurs occupants hennissants. De grande ou de petite taille, les animaux sont très présents dans la vie quotidienne de chacun. Les bibliothèques ne sont pas a priori des lieux où ils évoluent naturellement. Et pourtant, petit à petit, ils s'y fraient une petite place créant la surprise là où on ne s'attendait pas à les trouver. Les bénéfices de leur présence sont de loin supérieurs à leurs désagréments involontaires. Alors pourquoi s'en priver... ●